

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. YVON COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME I

LE BUDGET DE 1975

ET SON CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Miles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : **1180** et annexes, **1230** (tomes I, II et III et annexes 1 à 53), **1231** (tomes I à XXI), **1232** (tomes I à III), **1233** (tomes I à VII), **1234** (tomes I à V), **1235** (tomes I à XXIV) et in-8° **169**.

Sénat : **98** (1974-1975).

Lois de finances. — Prix - Monnaie - Commerce extérieur - Productivité - Emploi - Inflation - Budget 1975.

SOMMAIRE

	Pages.
Avant-propos	5
PREMIERE PARTIE. — La situation économique et financière	15
TITRE I^{er}. — Une conjoncture internationale difficile	19
Chapitre premier. — Les fluctuations des marchés mondiaux de matières premières et de produits énergétiques	21
A. — Le niveau élevé des prix des matières premières	23
B. — Le surenchérissement des produits énergétiques	25
Chapitre II. — Le ralentissement de la croissance	29
A. — La quasi-stagnation de la production industrielle	29
B. — L'accroissement du chômage et l'évolution des salaires ..	32
C. — La pression de la demande	35
Chapitre III. — Le grave dérapage des prix et les politiques anti- inflationnistes	41
A. — L'évolution des prix de gros et de détail	42
B. — L'utilisation des procédures monétaire et budgétaire ...	46
Chapitre IV. — Le retournement des termes de l'échange	51
A. — L'évolution des balances commerciales	51
B. — Le recyclage des pétro-dollars	57
C. — Le recours à l'or	65
TITRE II. — La situation préoccupante de l'économie française	69
Chapitre premier. — La décélération de la croissance	71
A. — La progression à un rythme plus lent de la production ..	72
B. — La situation préoccupante de l'emploi	79
Chapitre II. — L'accélération du rythme inflationniste	85
A. — Les mouvements de prix	86
B. — La politique de lutte anti-inflationniste	93
Chapitre III. — Les déséquilibres externes	103
A. — Le lourd déficit de nos échanges extérieurs	103
B. — L'effort de rétablissement de l'équilibre commercial	109
C. — La détérioration des paiements extérieurs	113
Conclusion	116

	Pages.
DEUXIEME PARTIE. — La loi de finances pour 1975.....	117
TITRE I ^{er} . — <i>L'analyse du budget</i>	119
Chapitre premier. — Les opérations à caractère définitif.....	125
A. — Le budget général.....	125
B. — Les comptes d'affectation spéciale.....	147
C. — Les budgets annexes.....	151
Chapitre II. — Les opérations à caractère temporaire.....	153
A. — Les prêts.....	153
B. — Les avances.....	157
C. — Les découverts.....	158
Chapitre III. — L'équilibre général.....	161
TITRE II. — <i>Budget et politique générale</i>	163
Chapitre premier. — Le budget, instrument d'une cure de désinflation ?	165
A. — Les réponses classiques.....	166
B. — Des explications nouvelles.....	171
Chapitre II. — Le budget, moteur d'un redéploiement de l'activité économique française.....	177
A. — L'effet de masse.....	178
B. — L'effet d'orientation.....	181
Chapitre III. — Le budget, facteur d'amélioration de la vie quotidienne des hommes.....	185
A. — Les actions en faveur des individus.....	186
B. — Les actions en faveur des groupes sociaux.....	190
Conclusion	195

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus d'un an, nous ne cessons d'indiquer dans tous nos rapports qu'un reclassement des nations s'effectue suivant les ressources dont elles disposent en matières premières énergétiques ou autres et en potentiel industriel permettant de les transformer. Ce reclassement ne néglige pas pour autant l'importance de la population et les moyens monétaires dont elles disposent et qui ne sont pas toujours à l'échelle de ces populations.

Cette opération prend à l'heure actuelle une accélération dangereuse. De plus, un thème nouveau apparaît aujourd'hui dont, à notre sens, il serait regrettable de faire abstraction.

L'élévation continue et heureuse du niveau intellectuel moyen dans le monde, la rapidité de l'information et sa sélectivité, quelquefois orientée malgré la bonne foi des informateurs, s'exerçant, soit par le canal de la presse écrite, soit par l'audio-visuel, font peser sur les consciences et sur le comportement de l'opinion publique une pression qui les amènent, étant donné la diversité de ces informations et parfois leur caractère contradictoire, à des mouvements contestataires qui rendent très malaisé le gouvernement des États et qui font peser sur tous la *menace d'établissement de régime autoritaire qu'il soit de gauche ou de droite*.

Dans ce contexte, si nous examinons la structure politique des principaux États concernés, nous constatons que certains parmi les pays producteurs des richesses énergétiques ou de matières premières essentielles et parmi les pays consommateurs, ont une structure encore quasi féodale, d'autres sont soumis à des régimes de démocratie populaire, d'autres enfin à des régimes démocratiques divers parmi lesquels nous pouvons bien évidemment ranger la France.

Or, les pressions exercées par les pays producteurs de pétrole, en particulier, risquent d'amener dans les nations démocratiques industrialisées des réactions confinant à l'anarchie et des désordres de plus ou moins grande amplitude et de plus ou moins longue durée

et les pays producteurs à régime autocratique auraient tort de croire qu'ils peuvent échapper à la contagion et demeurer dans leurs structures actuelles dans un monde devenu anarchisant et dont les théories peuvent rapidement se répandre grâce à la rapide diffusion de la pensée.

Au sujet de l'Information, reconnaissons tout d'abord que, malgré la qualité de ses rédacteurs, leur compétence ne peut être universelle et parfois de gros titres risquent d'abuser le lecteur — ou l'auditeur — au point de lui faire croire que tout peut s'arranger alors que les choses ne font que s'aggraver, l'inverse pouvant d'ailleurs se produire.

Pour en citer un exemple, nous voyons depuis quelque temps indiquer, ça et là, que certains des pays producteurs envisagent une baisse du pétrole brut et chacun pense qu'il en résultera une baisse à la consommation.

On oublie que le prix du pétrole est complexe et que chaque fois qu'un Etat producteur annonce une baisse possible il l'assortit d'une hausse, correspondante ou supérieure, sur certains facteurs qui entrent dans le prix à la consommation. Les déclarations optimistes de certains hommes d'Etat américains mêmes sont assez troublantes pour qu'ils paraissent eux aussi s'abuser sur la situation réelle et par conséquent enclins à induire l'opinion publique en erreur.

Cet aspect de la question est extrêmement important car il risque, de déception en déception, d'ajouter aux désordres créés par la situation économique générale.

Il est toujours aisé de manœuvrer l'expansion même si, de-ci, de-là, des réactions sectorielles se manifestent parce que certains se trouvent en retard par rapport à d'autres.

En revanche, quand il s'agit de maîtriser la croissance et de répartir des sacrifices, rien n'est plus ardu, nous en voyons les manifestations ces temps-ci, et d'aucuns s'imaginent ingénument qu'ils pourraient échapper à un retour à une vie plus austère dont ils nient la nécessité.

L'égoïsme s'épanouit partout, à l'échelon des nations comme à celui des individus ou de leurs groupements quels qu'ils soient. Personne ne veut abandonner une parcelle de ses droits acquis, personne ne songe combien son action de défense de ces droits nuit

à ceux du voisin. Les Gouvernements eux aussi ne semblent pas s'inquiéter des véritables problèmes et prennent pour changement ce qui peut n'apparaître que comme futilité.

Les bienfaits d'une paix qui dure depuis bientôt trente ans entraînent l'accoutumance des jeunes générations à un bien-être sans cesse accru et à une liberté confinant parfois à la licence. Nous ne saurions leur faire accepter une modération de l'expansion qu'en répartissant les sacrifices sur l'ensemble des couches sociales sans aucune exception, étant entendu que ces sacrifices ne sauraient toucher les couches les plus humbles ce qui, par voie de conséquence, entraîne des abandons plus importants pour les mieux nantis.

C'est un travail difficile qui exige, précisément, que les moyens d'information et de diffusion dont nous disposons soient davantage consacrés à faire comprendre cette obligation à l'opinion publique plutôt qu'à la détourner vers des conflits idéologiques ou de personnes qui attirent au Parlement plus de spectateurs friands de jeux de cirque qu'une discussion sérieuse sur des problèmes économiques essentiels.

La situation sociale dans laquelle nous nous débattons depuis quelques semaines et qui évolue avec une telle rapidité que depuis la confection de ce rapport bien de ses données sont probablement périmées, appelle certaines observations et tout d'abord celle-ci, que nous avons déjà évoquée l'an dernier, c'est l'absence d'autorité caractérisée par un laxisme permanent de la part des responsables à tous les échelons, qu'il s'agisse du Gouvernement, qu'il s'agisse des organisations syndicales, qu'il s'agisse aussi des organisations professionnelles.

Nous avons déjà dit, et nous ne craignons pas de nous répéter, que les mouvements sociaux qui débutent par la base entraînent les organisations syndicales à prendre « le train en marche » et par conséquent, pour rassembler à nouveau leurs troupes, à des surenchères qui, émanant de dirigeants syndicaux dont l'intelligence n'est pas à prouver, ne peuvent que désorganiser complètement l'économie, sans pour autant apporter des satisfactions durables aux couches sociales qu'ils défendent.

Et à ce propos, nous voudrions invoquer l'un des maux principaux dont nous souffrons depuis déjà bientôt trente ans.

L'établissement de la grille des salaires, qui semblait à l'époque, et nous en avons été les premiers pénétrés, de

nature à permettre un équilibre satisfaisant entre les différentes fonctions exercées par les salariés de la Fonction publique devait se révéler, au cours des âges, comme ayant vieilli d'une façon disparate. Certes, quelques retouches ont bien été apportées de-ci de-là, mais les différentes activités de la Fonction publique n'ont pas évolué depuis ce temps-là de façon parallèle ; il en résulte que la « pénibilité » de certaines fonctions s'est accrue alors que celle d'autres activités diminuait et il est, à l'heure actuelle, impossible de remédier à des situations devenues particulièrement difficiles sans entraîner toute la grille des salaires dont bénéficieraient à ce moment-là les métiers beaucoup moins astreignants.

Il s'agit là d'un problème à repenser et nous sommes, quant à nous, convaincus qu'il faudra un jour ou l'autre se réasseoir autour d'une table de conférence pour remettre cette question au point et le plus tôt sera le mieux.

La présentation générale étant achevée, nous en revenons à l'examen du projet de budget pour 1975.

La première réflexion qu'il nous inspire et dont le développement sera tracé après cet exposé liminaire, vient des difficultés de comparaison de ce budget avec le précédent.

En effet, nous avons toujours pour habitude d'ajouter, pour avoir une idée de la progression des dépenses publiques d'une année sur l'autre, toutes les rubriques « Charges » du tableau qui nous est présenté et si nous opérions ainsi, nous trouverions une croissance de 19,8 % au lieu de la croissance de 13,8 % qui nous est annoncée. Mais comme, bien entendu, ce calcul est faux car il nous faut tenir compte des doubles emplois que nous signalons plus loin (budget annexe des prestations sociales agricoles, certains autres budgets annexes, comptes d'affectations spéciales de prêts ou d'avances), nous avons, comme les années précédentes, effectué un tri parmi ces doubles emplois pour voir ce qui correspond à des charges réelles et nous nous sommes immédiatement aperçus que l'on comparait cette année-ci un budget primitif 1975 à un budget primitif assorti d'un budget additionnel pour 1974, ce qui fait que, aux erreurs près qui sont minimales, nous pouvons admettre que la comparaison fait ressortir une croissance de l'ordre de 17,7 % au lieu de 13,8 % annoncé par le projet qui nous est soumis.

Là aussi, nous sommes dans l'obligation d'effectuer quelques réserves. En effet, il est certain que le budget de 1974 va être assorti d'un nouveau collectif de fin d'année, ce qui atténue les chiffres que nous venons d'indiquer, mais en revanche, il est vraisemblable que le budget de 1975 devra subir lui aussi de sérieux correctifs, ne serait-ce que pour satisfaire à une partie des revendications de la Fonction publique car la situation actuelle ne peut se perpétuer au risque de désorganiser tout l'appareil administratif, économique et financier de la France.

Quoi qu'il en soit, une telle croissance a, par elle-même, et malgré l'équilibre du budget, une tendance inflationniste indiscutable même quand nous constatons que la production intérieure brute en volume a été réduite dans les prévisions de 5,5 à 4,2 % et que M. le Ministre de l'Economie et des Finances nous a laissé entendre que ce chiffre ne serait peut-être pas atteint, ce que nous croyons volontiers, compte tenu de la conjoncture française et mondiale.

Il est très important dans la lutte qui s'engage pour l'exportation de ne pas nous trouver dans le peloton de tête concernant la hausse des prix, ce qui est malheureusement le cas actuellement, et de ne pas nous trouver dans le peloton de queue concernant la croissance de la production nationale brute et surtout de la production industrielle brute.

Cette étude est développée dans la première partie du présent rapport et nous y renvoyons les personnes qui peuvent s'intéresser de très près à ces questions.

Une nouvelle inquiétude qui à vrai dire n'est pas une surprise naît de l'examen de nos différentes activités de pointe et de la comparaison des efforts financiers qu'elles demandent avec les efforts que la situation énergétique de la France requiert. Ceci devrait se traduire par des crédits accrus dans le domaine de la recherche et en particulier de la recherche nucléaire.

C'est là une des conséquences de la politique qui, à travers un souci d'indépendance, a fait engager la France, sans étude sérieuse de ses possibilités financières, dans des opérations dont le prix s'avère de plus en plus important à tel point que nous ne savons plus dans quelle mesure nous pourrions y faire face.

Il en est ainsi par exemple de l'informatique et du sort de la C. I. I., de nos programmes de constructions aéronautiques et, pour n'en citer que quelques exemples, du Concorde, du Mercure et du Corvette. Il en est également ainsi de notre programme spatial dont nous savons combien les résultats ont été décevants jusqu'à présent.

La situation est d'autant plus dramatique que ces activités ont amené l'emploi d'une main-d'œuvre très qualifiée alors que, si nous avions mieux su diriger ces capacités évidentes vers des recherches dans le domaine énergétique, nous aurions pu gagner un ou deux ans précieux pour réduire notre dépendance vis-à-vis des pays producteurs de pétrole.

Et maintenant, la reconversion étant une opération d'une délicatesse extrême car elle met en œuvre des réactions humaines, nous hésitons, et c'est compréhensible, à les accélérer et, pour avoir voulu être indépendants de tout et de tous, nous sommes de plus en plus dépendants des pays producteurs de matières premières et de matières énergétiques.

Pour ce qui est de 1975, les principales de nos références viennent de l'étude des comptes de la Nation qui nous a été présentée le 18 octobre 1974 et de l'étude prospective pour 1975.

D'après ces renseignements, la production intérieure brute passerait en volume à l'indice 104,2 et en prix à l'indice 109,7 par comparaison avec l'indice 100 en 1974.

Nous rappelons à ce sujet que M. le Ministre de l'Economie et des Finances nous a précisé qu'à partir de l'indice 115, l'équilibre de la balance des paiements serait assuré malgré les prix actuels du pétrole et à la condition que ceux-ci n'augmentent pas encore, ce qui n'est pas prouvé.

Les importations passeraient de l'indice 106 en volume à l'indice 109,2 en prix, les plus grandes parties de cette différence provenant des échanges avec l'étranger : importations passant de 106,1 à 109,1 — alors que les importations provenant des Pays d'Outre-Mer passeraient de l'indice 104 à l'indice 110,6 — ce qui donnerait pour le total des ressources un passage de l'indice en volume de 104,5 à l'indice des prix de 109,6.

Quant aux emplois, il nous faut constater que la consommation des ménages enregistrerait la très forte hausse des prix qui, malheu-

reusement n'est pas encore jugulée, puisque l'indice en volume n'augmentant que jusqu'à l'indice 103,4 celui des prix passerait à 110, alors que les institutions financières ne verraient l'indice des volumes se situer qu'à 102 et l'indice des prix à 109,8.

Les administrations sont encore plus gourmandes que la consommation des ménages puisque l'indice passe de 101,9 en volume à l'indice 110,1 en prix.

La formation brute de capital fixe, c'est-à-dire en fait des investissements, qu'ils soient ménagers ou industriels, s'élèverait à 108,5 pour les ménages et ne serait dépassée que par les institutions financières à l'indice 109,1.

Les exportations se situeraient à l'indice 110,1 en volume à l'indice 111,0 en prix et accuseraient une régression assez considérable pour les Départements d'Outre-Mer puisque l'indice de volume, qui serait élevé à 116, verrait passer l'indice des prix à 109,9 seulement.

Au total des emplois, l'indice de volume se situerait à 104,5 et l'indice des prix à 109,6.

Toutes ces considérations amènent à se demander s'il est très sérieux de croire que la hausse des prix de détail pourra se situer encore l'année prochaine à un niveau raisonnable et si nous pourrons la contenir.

Nous sommes de ceux qui pensent que les mesures classiques qui ont été prises ne pourraient produire d'effet qu'à très long terme et que si, comme on le constate actuellement, le climat social continue à se dégrader, nous nous trouverons acculés à des problèmes aigus de chômage, aggravés par l'arrivée de produits importés à des prix de dumping de pays tiers, ces importations étant la conséquence de « destockage » dans des pays qui se trouvent acculés aux mêmes difficultés que nous.

Dans ces conditions, nous risquons de perdre tout ou partie de notre pari concernant nos équilibres internes comme nos équilibres extérieurs.

Lors de notre discussion concernant le prélèvement conjoncturel de lutte contre l'inflation, nous avons eu l'occasion d'indiquer que les versements d'acomptes sur lesquels comptait le Gouvernement et qui comportent, bien entendu, un élément d'incertitude important, se situent entre 2 et 4 milliards de francs en 1975.

Les amendements apportés à ce texte et qui ont pour but d'éviter la rétro-activité vont, à coup sûr, diminuer assez sensiblement ces prélèvements d'autant plus que le champ d'application a été lui aussi réduit. Il en résulte bien entendu que les prévisions concernant la répartition des recettes fiscales de l'Etat entre les impôts directs et les impôts indirects va à nouveau s'en trouver affectée, à tout le moins pour la partie non remboursable de ce prélèvement.

Il est assez curieux et anormal de constater ça et là des déclarations émanant d'esprits pourtant avertis mais qui emploient des démonstrations singulièrement osées, sinon démagogiques concernant les possibilités de supprimer totalement l'impôt sur le revenu, de créer un impôt sur le capital — capital dont la connaissance n'a jamais été absolue dans aucun pays du monde même parmi ceux qui ont institué cette taxe. Dans notre système latin particulièrement fertile en idées conduisant à la fuite devant l'impôt, on assisterait alors à une recrudescence, déjà amorcée, d'achats de précaution sur des biens non productifs ou d'or alors qu'il nous faudrait consacrer toutes nos ressources à des investissements tournés non seulement vers l'exportation mais également vers la consommation intérieure car *il n'existe pas d'économie saine sans un équilibre satisfaisant entre les deux.*

Les grandes déclarations sont aisées à formuler et nous en avons entendu d'autres proclamant que le rationnement prévu par le Gouvernement sur la consommation des produits pétroliers tels que le fuel lourd ou le fuel domestique n'avait aucune raison d'être.

Les personnes qui tiennent ce raisonnement se basent probablement sur l'idée que l'embargo quantitatif n'a jamais eu d'effet déterminant sur notre consommation et sur nos approvisionnements.

Ils oublient en revanche que les pays qui nous alimentent ne veulent pas être payés en francs français et, par conséquent, nous sommes bien obligés de nous procurer par des exportations ou par des emprunts les devises qu'ils acceptent en paiement.

Or, si nous empruntons auprès des pays producteurs de pétrole pour payer ce produit, l'effet inflationniste est limité,

voire nul, mais si, au contraire, nous empruntons auprès des pays producteurs pour réinjecter la contrepartie de ces emprunts dans le circuit intérieur, nous créons un processus inflationniste dont nous ne saurions assez dire qu'il peut conduire à des dangers véritables et il n'en est, pour s'en pénétrer, que de consulter l'évolution des charges de la Dette publique qui, après avoir connu une stabilité remarquable pendant les dernières années, a recommencé à poursuivre une courbe ascendante.

Toujours au sujet de ces emprunts, nous constatons que l'emprunt communautaire de quelque 3 milliards de dollars qui avait été envisagé par le Gouvernement français et adopté par l'ensemble de la Communauté rencontre, d'après nos renseignements, des difficultés à se placer, même partiellement, parmi les pays détenteurs des plus grandes richesses dues à leur sous-sol pétrolier.

Ces quelques réflexions générales étant faites, nous allons examiner successivement notre situation économique et financière avant l'étude détaillée du budget proprement dit.

YVON COUDÉ DU FORESTO.

PREMIÈRE PARTIE

La situation économique et financière

Le choc formidable subi par les économies occidentales à la suite du renchérissement des produits énergétiques a provoqué un tel bouleversement des données économiques, entraîné un dérapage si important des prix et des rémunérations, une modification si profonde des balances commerciales et des ruptures si brutales dans celles des paiements que l'on a cru devoir évoquer les heures les plus sombres de la crise mondiale de 1929, sans vouloir songer à des moments plus dramatiques encore mais sans vouloir considérer que les conditions étaient fondamentalement différentes et que les politiques de parade étaient susceptibles d'être mieux adaptées.

Faut-il à cet égard rappeler que, à l'époque, la déflation régnait, que l'approvisionnement en liquidités était insuffisant et que les prix de nombreux produits fléchissaient tandis qu'aujourd'hui le monde vit sous le signe de l'inflation ? Certes, entre celle-ci et la déflation, on doit observer un point commun : si l'une et l'autre prennent des proportions excessives à l'échelle mondiale, elles conduisent à la catastrophe économique.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que des comportements anciens ont été retrouvés, dans les entreprises aussi bien que dans les ménages. Après avoir suscité une certaine euphorie, l'inflation en atteignant des rythmes annuels supérieurs à 15 %, n'a pas tardé à provoquer le découragement : de la croissance zéro ou négative donc à la récession qu'évoque M. Mansholt, voire à la « faillite du capitalisme » tout un processus a été alors prévu, trop rapidement peut-être, pour que de telles analyses soient le fruit de réflexions mûries. Sans doute, au plan international, les fausses manœuvres n'ont-elles pas manqué : la tendance, dont nous n'avons pas été privés, à faire triompher « l'égoïsme sacré », la lutte plus ou moins ouverte pour accroître, de manière générale, les exportations et diminuer le plus possible les achats à l'étranger l'ont souvent emporté sur le souci d'une attitude plus réaliste, comme si l'on croyait pouvoir éviter les interférences, comme si les ennuis de partenaires commerciaux n'avaient pas des répercussions directes et souvent immédiates sur l'activité et le commerce nationaux.

Dans un environnement international, lourd d'incertitudes, des situations paradoxales suscitent l'étonnement ; nous reprendrons celles qu'avec pertinence le Rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, M. Papon, a lui-même relevées : « coexistence du déficit de la balance des paiements américaine et

de l'impérium du dollar, excédents des réserves dans des pays qui n'en ont pas l'emploi, abandon plus ou moins confirmé de l'étalon-or alors que ce métal est plus recherché que jamais ».

Aussi, avant de faire le point sur la conjoncture française, il nous paraît intéressant de consacrer une grande partie de la présente étude à la situation des économies occidentales telle qu'elle apparaît au début de cet automne 1974 et notamment de rechercher si l'atonie actuelle ne résulterait pas essentiellement de politiques économiques inadéquates, d'examiner si l'on ne s'est pas trompé d'inflation et, ce faisant, si aux moyens utilisés jusqu'ici et choisis dans le vieil arsenal classique ne devraient pas être substituées des armes plus appropriées, forgées précisément pour tenter de l'emporter dans un combat anti-inflationniste qui ne ressemble à aucun autre. Non, l'histoire ne se répète pas ; on peut même douter, au regard des économies actuelles, qu'elle « bégaie ». Pourquoi ne pas vouloir la considérer tout simplement telle qu'elle est, à savoir une création sans cesse renouvelée ?

TITRE I

UNE CONJONCTURE INTERNATIONALE DIFFICILE

Déjà en 1973, des désordres d'origine inflationniste avaient été observés chez la plupart de nos partenaires commerciaux dont un grand nombre s'était employé à chercher dans la modération de leur croissance un remède à ces accès tant redoutés : même, à l'égard du système monétaire international pourtant fortement ébranlé, un consensus semblait avoir été trouvé dans l'adoption du principe des parités fixes mais ajustables.

Les relèvements successifs du prix du pétrole ont fait alors franchir un bond important à l'inflation, amplifié encore, semble-t-il, par la série de réflexes parallèles que la simultanéité de ce phénomène a suscités dans la plupart des nations occidentales, notamment par la mise en œuvre de politiques de freinage. En même temps, les rapports de force ont été considérablement modifiés : les économies industrielles sont encore relativement riches mais elles doivent subir, au profit des producteurs de pétrole, des prélèvements de capitaux d'un tel volume qu'il y a lieu de dissocier plus nettement désormais l'idée de richesse de celle d'industrialisation.

Quoi qu'il en soit, on peut, *grosso modo*, classer les Etats occidentaux en trois groupes, selon la manière dont ils ont répondu au surenchérissement du pétrole :

— ceux qui ont adopté des mesures très énergiques : les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et la Belgique ;

— ceux qui ont été sérieusement touchés par un choc économique et politique : la Grande-Bretagne et l'Italie ;

— ceux qui ont tenté de réagir par la mise en œuvre d'une politique de redressement souple : c'est le cas de la France que nous aurons l'occasion d'examiner plus en détail dans la deuxième partie de la présente note d'information. Auparavant, nous reprendrons l'analyse de ces diverses économies, en étudiant les conséquences des fluctuations des marchés mondiaux des produits de base sur leur niveau d'activité, sur leur régime de prix et leurs échanges extérieurs.

CHAPITRE PREMIER

LES FLUCTUATIONS DES MARCHES MONDIAUX DE MATIERES PREMIERES ET DE PRODUITS ENERGETIQUES

Antérieurement à la crise pétrolière, les économies occidentales avaient dû subir une hausse des prix de la plupart des matières premières d'autant plus forte qu'elle intervenait dans des secteurs où le niveau des stocks était généralement faible.

Si, pour les produits alimentaires, le déséquilibre entre l'offre et la demande a été essentiellement dû à des insuffisances de l'offre, dans le cas des matières premières industrielles, c'est l'essor rapide et simultané de la production et de la demande finale dans la majorité des pays concernés qui a joué le rôle crucial.

Puis, alors que la pression de la demande par rapport à l'offre potentielle commençait à s'atténuer légèrement et que l'on pouvait s'attendre raisonnablement à l'amorce d'un mouvement de baisse des produits de base, la guerre d'octobre 1973 au Proche-Orient, servant de catalyseur au surenchérissement brutal du pétrole, a fait naître des anticipations inflationnistes qui ont provoqué une flambée spéculative des prix de ces produits.

Indice des cours mondiaux du disponible : produits de base (1971 - 1974).

Base 100 en 1970.

	1971	1972	1973	JANV. 1974	FEV. 1974	MARS 1974	AVRIL 1974	MAI 1974	JUIN 1974	JUIL. 1974	AOUT 1974	
				JANV. 1973	FEV. 1973	MARS 1973	AVRIL 1973	MAI 1973	JUIN 1973	JUIL. 1973	AOUT 1973	
				(En pourcentage.)								
Tous articles.....	90	109	164	+ 56,4	+ 52,6	+ 44,5	+ 46	+ 32,6	+ 19,8	+ 10,1	+ 5,7	
Produits alimentaires.	95	120	173	+ 51,6	+ 53,7	+ 50	+ 43,5	+ 26,9	+ 14,6	+ 20,6	+ 16,6	
Matières industrielles.	85	96	153	+ 63	+ 51,5	+ 38	+ 48,7	+ 41,6	+ 16,2	- 4,9	- 10,5	
Dont :												
Fibres	98	134	235	+ 94,6	+ 18,1	- 6,7	+ 4,2	- 1,9	- 12,2	- 12,4	- 20,5	
Métaux	78	77	113	+ 83,6	+ 89,1	+ 86,6	+ 93,6	+ 88,7	+ 47,8	+ 5,5	+ 0,1	

Source : « World Commodity Prices », The Economist.

La pondération de l'indice est fondée sur les importations des pays industriels. Il n'est aucunement tenu compte des combustibles et du pétrole.

A. — Le niveau élevé des prix des matières premières.

Après une flambée en 1973 qui avait dépassé en importance celle de la guerre de Corée, les prix des matières premières connurent, pour les raisons susindiquées, une forte poussée spéculative au début de la présente année, avant de revenir récemment à des niveaux moins élevés. On peut, de manière globale, observer que deux tendances se dessinent actuellement sur les marchés :

— d'une part, une baisse de l'ordre de 15 %, depuis le mois de mai dernier, sur les métaux non ferreux et les textiles ;

— d'autre part, une hausse soutenue des cours des matières premières agricoles.

Cependant, pour certains produits l'offre demeure insuffisante : c'est le cas du sucre dont les cours battent les records, de l'acier, de l'aluminium, des engrais en augmentation de 60 % à la suite du quadruplement du prix des phosphates, de la pâte à papier. Au surplus, certains Etats pratiquent la politique dite des « cliquets » qui consiste à réduire systématiquement leur production afin de maintenir les avantages acquis.

1° LA BAISSÉ DES PRIX DES MINÉRAIS, MÉTAUX ET TEXTILES

Les cours du *cuivre* et du *zinc* ont enregistré, depuis deux mois, des reculs respectivement de 40 % et de 45 % succédant, il est vrai, à des hausses de 60 % et de 50 % de janvier à juin 1974. Pour le *cuivre*, dont le cours au 11 octobre 1974 était à Londres de 616 livres la tonne, la baisse, surtout depuis la fin de la grève dans les usines américaines, a été brutale, le niveau le plus haut ayant été de 1 350 livres à la fin du printemps.

Les prix du *plomb* et de l'*argent* ont également reculé et ceux de l'*étain*, après s'être longtemps maintenus en raison des fortes diminutions de stocks, ont amorcé récemment un mouvement identique.

Les producteurs de *caoutchouc naturel* qui ont subi une diminution importante des cours de la gomme de 55 % en mai par rapport à janvier 1974, ont freiné cette chute, le principal d'entre eux, la Malaisie, ayant décidé la réduction de ses ventes de 10 %.

Parallèlement, après avoir été multiplié par cinq au printemps de l'année 1973, le prix de la *laine* est retombé à un niveau bas, passant de 30 francs le kilogramme à Roubaix au printemps 1973 à moins de 18,20 francs au 11 octobre 1974 ; toutefois, on ne saurait exclure une nouvelle hausse, en raison de l'affaiblissement progressif de la concurrence des fibres chimiques consécutif au relèvement des tarifs pétroliers.

Au total, un recul des cours des métaux et textiles est présentement observé mais il peut être momentané : en effet, si le ralentissement de la demande, dans la plupart des pays industrialisés, et la fin des achats spéculatifs expliquent la situation actuelle, des menaces de crise au Proche-Orient, une reprise des appareils de production et des tentatives de concertation entre les pays exportateurs de ces produits pourraient entraîner un nouveau relèvement des prix.

2° LA HAUSSE SOUTENUE DES COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Contrairement à l'évolution décrite pour les métaux et les textiles, la hausse des produits de base agricoles s'est poursuivie. La sécheresse enregistrée cette année aux Etats-Unis et qui est la plus grave, semble-t-il, depuis vingt-cinq ans, a provoqué un nouveau relèvement des prix des céréales, tandis que ceux du maïs et du soja connaissent des majorations spectaculaires. Dans le même temps, la demande de sucre qui l'emporte à présent sur l'offre, a provoqué une remontée sans précédent des cours qui ont quadruplé depuis le 1^{er} janvier 1974.

Sans doute, en raison de la crise quasi générale de liquidités, peut-on s'attendre à une diminution de la consommation de certains produits agricoles, ce qui est de nature à entraîner une baisse des cours ; mais, comme pour les matières premières industrielles, celle-ci pourrait être de courte durée, dans la mesure où la persistance de l'inflation à deux chiffres conduit à l'apparition de nouvelles demandes face à une offre qui risque de s'amenuiser si l'on en croit certaines estimations selon lesquelles la récolte mondiale de céréales notamment devrait être inférieure à celle de 1973.

3° LE REGROUPEMENT DES PAYS PRODUCTEURS

A l'exemple des producteurs de pétrole, plusieurs pays en voie de développement ont récemment tenté de s'orienter vers la création de cartels en vue de relever les prix des matières premières. Ainsi ont pu être réalisées déjà la mise en œuvre effective d'un contrôle des prix mondiaux du café par les principaux producteurs et la formation de groupements internationaux pour la bauxite, le fer, le cuivre ; parallèlement, grâce à une action coordonnée, ont été obtenus le triplement des prix des phosphates et la hausse des prix des bananes, notamment par l'imposition concertée de taxes à l'exportation.

Certes, les Etats considérés ne disposent pas de la puissance financière qui est maintenant celle des nations productrices de pétrole et ne constituent pas un front uni. On ne saurait toutefois négliger les négociations qu'ils mènent en vue d'une révision en hausse des prix de leurs produits, encouragés qu'ils étaient jusqu'à une date récente par l'absence d'une réponse concertée des pays consommateurs de pétrole aux demande de l'O. P. E. P. Mais la situation est, semble-t-il, en train de se modifier sur ce point.

B. — Le surenchérissement des produits énergétiques.

On sait que le supplément de la facture pétrolière résultant du quadruplement du brut avait été évalué, pour l'ensemble des pays consommateurs, à 50 milliards de dollars au moins par an. D'où une profonde crise internationale des paiements qui pourrait être surmontée en huit ans, selon le professeur Aschinger, conseiller à l'Union des banques suisses, à condition que les pays importateurs empruntent près de 400 milliards de dollars et supportent une charge annuelle de service de la dette de 30 milliards de dollars. Il semble toutefois aux experts de l'O. C. D. E. que la substitution et les économies d'énergie devraient permettre de ramener *en 1980* la demande de l'O. C. D. E. en pétrole importé à 90 % environ de son niveau de 1973 ; dans ces conditions, la demande totale de pétrole en provenance des pays de l'O. P. E. P. serait en 1980 du même ordre que celle de 1973. Cette hypothèse se réaliserait à la suite d'un fléchissement des achats en 1974,

suivi d'une progression jusqu'en 1977-1978 et d'une certaine diminution ; enfin, la demande globale de pétrole recommencerait à augmenter lentement au début des années 1980.

Fondant ses calculs sur ceux des experts de l'O. C. D. E., l'Institut de recherche économique ouest-allemand H. W. W. A. a considéré que les pays occidentaux devraient entre 1975 et 1980 financer le déficit de leurs balances des paiements par des crédits internationaux au taux d'intérêt de 10 % sur dix ans avec cinq ans de franchise : il a, en conséquence, évalué à 136,5 milliards de dollars l'endettement total des Etats occidentaux en 1979 et à 39 milliards de dollars le déficit de leurs balances des paiements en 1974.

Quoi qu'il en soit, outre la question de savoir si ces économies pourraient faire face à un tel endettement, il y avait lieu de se demander si les prix du pétrole tels qu'ils avaient été alors fixés seraient durables. Au surplus, se fondant sur les déclarations du Ministre du pétrole saoudien, M. Yamani, selon lesquelles les cours étaient trop élevés, était-on en droit d'en escompter la baisse. Qu'en est-il effectivement ? D'autant plus que des considérations politiques semblent nettement l'emporter sur les considérations économiques.

La brutale diminution de la production de pétrole décidée par l'Arabie Saoudite, au mois d'août dernier, semble-t-il, pour maintenir les cours sur le marché à un niveau élevé, et l'accord conclu, dans le même temps, par ce pays avec l'Algérie pour ne pas baisser les prix, ont dissipé les espoirs qu'avaient suscités les propos de M. Yamani. Peu de temps après ayant entendu leurs experts préconiser un relèvement des « prix affichés » (1) pour tenir compte de la poursuite de l'inflation dans le monde, les Etats membres de l'O. P. E. P., réunis à Vienne les 12 et 13 septembre derniers, décidaient d'abord d'augmenter leurs ressources fiscales de 3,5 % pour le quatrième trimestre de 1974 puis d'indexer, l'an prochain, les cours du pétrole sur le taux d'inflation des pays industrialisés, de manière à protéger les revenus des Etats producteurs contre l'érosion monétaire.

(1) Depuis une dizaine d'années, le prix affiché est un prix théorique servant de base de référence au calcul de la redevance et des impôts versés aux Etats par les compagnies disposant de concessions pétrolières. Fixé par les Etats producteurs, le prix affiché varie, selon les pays, en fonction de plusieurs critères : éloignement des grands centres de consommation, qualité du pétrole...

Puis, rassemblés à Vienne le 24 octobre dernier, les experts financiers de l'O. P. E. P. ont projeté de procéder à une refonte complète du système complexe actuellement en vigueur pour les prix du pétrole : il s'agirait d'instituer un prix unique, se substituant à la notion de « prix affiché ».

Sans doute l'Arabie Saoudite ne s'est-elle pas associée à ces mesures, dans l'attente, vraisemblablement, du résultat de nouveaux accords avec les propriétaires étrangers de l'Aramco ; sans doute aussi les pays les plus « durs », l'Iran et l'Algérie, ne préconisent-ils plus des augmentations importantes de prix et paraissent-ils se contenter désormais de garantir le pouvoir d'achat de leurs ressources pétrolières contre l'inflation : le Shah d'Iran a proposé, à cet effet, une indexation fondée sur l'ensemble de 20 à 30 produits. Il n'en reste pas moins que les balances des pays consommateurs connaîtront à la suite de cette majoration supplémentaire des cours du pétrole un déséquilibre accru au cours des prochains mois. Ne peut-on craindre même une nouvelle hausse, compte tenu du fait que quatre pays — le Vénézuéla, la Libye, le Koweït et le Nigéria — sont en outre convenus de limiter volontairement leur production pour éviter les excédents ?

Cette politique de régulation ne serait guère efficace si l'Arabie Saoudite s'y opposait comme elle le prétend, mais il est difficile, dans ce domaine, d'écarter la possibilité d'une nouvelle volte-face de ce pays. Parallèlement, on ne saurait exclure désormais une plus grande fermeté de la part des Etats consommateurs ; les récentes déclarations du Président des Etats-Unis à la Conférence mondiale de l'énergie réunie à Détroit et de M. Kissinger à l'Assemblée générale de l'O. N. U. expriment, en effet, la volonté d'amener les pays producteurs à réduire le prix du pétrole : le Président Ford faisant une allusion transparente aux mesures adoptées à Vienne par l'O. P. E. P. a, en effet, déclaré « qu'il ne pouvait plus accepter que le sort des pays industrialisés soit décidé par des manipulations artificielles et les distorsions des marchés mondiaux » tandis que son Secrétaire d'Etat, devant les membres de l'O. N. U., a souligné « que le monde ne peut pas supporter même le niveau actuel des prix et moins encore une augmentation continue ».

Les pays producteurs de pétrole ne paraissent pas cependant disposés à accepter une diminution unilatérale de leurs ressources ; tout au plus consentiraient-ils à réduire les prix du brut si les

nations industrialisées appliquaient une baisse équivalente sur les produits alimentaires et industriels qu'elles exportent vers les pays arabes. Il est à craindre que, dans de telles conditions, la forte inflation présentement enregistrée ne soit durablement entretenue, du moins pendant tout le temps où chaque camp attendra que l'autre cède.

Les diverses négociations qui vont s'engager seront-elles de nature à modifier ces perspectives ? Les ambassadeurs du Marché commun et des Pays arabes doivent se rencontrer prochainement à Paris. Qu'en sera-t-il par ailleurs de la conférence tripartite sur le pétrole que la France a proposé de réunir ? Les prochains mois devraient apporter une réponse à ces questions. Mais pour notre part nous regrettons que des considérations politiques s'ajoutant aux impératifs économiques rendent improbables des mesures de détente.

CHAPITRE II

LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE

A la suite de la crise pétrolière, les économies occidentales se sont trouvées engagées dans un même cycle conjoncturel dont les caractéristiques sont l'inflation et le ralentissement de leur activité. Pour l'ensemble des sept grands pays de l'O. C. D. E. (Canada, Etats-Unis, Japon, France, Allemagne fédérale, Italie et Royaume-Uni), la croissance du produit national brut réel qui s'était établie aux environs de 8 % par an au premier semestre de 1973 a enregistré pour la période correspondante de 1974 un recul à la cadence annuelle de 1,5 %, la plupart des pays ayant participé à ce mouvement.

Dans les Etats considérés, deux secteurs importants de la consommation des ménages ont été particulièrement touchés ; on note en effet, pour les quatre premiers mois de la présente année :

- que l'achat des véhicules automobiles a diminué brutalement : la baisse des immatriculations était en moyenne de 23,7 % ;
- que dans le secteur du bâtiment, les mises en chantier nouvelles ont été réduites de 30 à 40 %.

A. — La quasi-stagnation de la production industrielle.

Les indices de la production industrielle, corrigés des variations saisonnières, ont marqué une diminution par rapport au mois précédent, ou un très faible accroissement en mars et en avril pour l'ensemble des pays étudiés (sauf l'Italie et la Belgique) ainsi qu'en juin pour les Etats-Unis et le Japon. Par contre, la production a repris en Allemagne fédérale en juin et aux Pays-Bas en mai.

Production industrielle.

Indices corrigés des variations saisonnières (1970-1974).

	1973 1970	1974						SIX MOIS juin 1974/ déc. 1973.
		Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	
Etats-Unis	+ 17,7	— 0,8	— 0,8	»	»	+ 0,8	»	— 0,8
Japon	+ 29,0	— 0,7	»	— 1,5	— 1,5	+ 2,3	— 3,8	— 5,2
France	+ 20,0	+ 5,0	+ 0,8	— 2,4	+ 0,8	+ 1,6	+ 0,8	+ 6,7
Allemagne	+ 13,9	— 1,7	+ 2,6	— 2,6	»	»	+ 3,5	+ 1,7
Italie	+ 13,7	+ 6,0	— 4,0	+ 0,8	+ 4,2	— 2,4	»	(1) + 4,3
Royaume-Uni	+ 10,0	— 6,5	+ 4,0	+ 2,9	+ 1,9	+ 0,9	— 0,9	+ 1,9
Belgique	+ 15,0	+ 11,3	— 1,6	— 4,0	+ 4,0	+ 1,6	»	(1) + 11,3
Pays-Bas	+ 25,0	+ 1,6	+ 0,8	»	— 0,8	+ 0,8	+ 0,8	+ 3,1

(1) Mai 1974/décembre 1973.

Source : O. C. D. E. (septembre 1974).

Les indices reflètent une tendance générale au ralentissement de la croissance qui, au cours du premier semestre de la présente année, a affecté les économies industrielles, à des degrés divers :

— *une expansion soutenue de l'activité économique en Belgique* où, selon les experts, le taux annuel de la production industrielle atteindrait 15 % pour 1974 avec des « pointes » de l'ordre de 25 % dans la chimie et la métallurgie ;

— *une décélération de la croissance en Italie* où le rythme annuel de la production industrielle est passé de + 20,9 % en janvier à 5,7 % en juin 1974 : dépression dans l'automobile (baisse de 40 % des ventes de Fiat et d'Alfa-Roméo), réduction des adjudications publiques et de la construction de logements de luxe dans le secteur du bâtiment mais bon comportement dans celui de l'électroménager. Toutefois, dans un climat psychologique et politique pesant, il est probable qu'après le ralentissement habituel de l'activité au cours de l'été, la reprise ne s'effectuera pas sans difficulté ;

— *une faible progression en Allemagne fédérale* : dans ce pays, l'activité économique est essentiellement nourrie par la demande étrangère ; en effet, alors que les commandes intérieures, en volume, sont en recul de 10 % environ (diminution de 24,9 % en septembre 1974 par rapport à septembre 1973 de la production automobile et de 6 % et 11 % par comparaison avec l'an dernier respectivement dans le bâtiment et les textiles), celles provenant de

l'extérieur pendant les sept premiers mois de 1974, par rapport à la période correspondante de 1973, se sont accrues de 11,7 %. Les dernières statistiques font cependant état d'une nouvelle contraction des rentrées de commandes de 4,5 % en septembre sur août, la demande étrangère reculant de 8 % et la demande intérieure de 2 %. Toutefois, l'évolution de la demande intérieure vers une reprise prochaine paraît vraisemblable comme l'indique la progression de l'indice de la production industrielle entre les mois d'août et de septembre 1974 ; même si les commandes étrangères se ralentissent, les ménages allemands, après deux ans de stagnation en volume de leurs achats, voudront augmenter leur consommation, surtout après les décisions de diminution de la pression fiscale en 1975, de relèvement de 11 % des retraites et de suppression de la surtaxe conjoncturelle ;

— *la stagnation aux Etats-Unis* : l'indice de la production industrielle est demeuré stable durant les deux derniers mois connus (0 % en juin et + 0,1 % en juillet) et en baisse de 0,8 % par rapport à juillet 1973. Cependant un mouvement de reprise, d'abord assez faible, pourrait s'amorcer : en effet, un important besoin de capacités se développe aux Etats-Unis et chez plusieurs de leurs clients tandis que les investissements induits par la hausse des prix de l'énergie sont importants. En outre, une amélioration est ressentie dans les secteurs produisant des biens de consommation : à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août 1974, la production automobile a été très légèrement supérieure à celle de la période correspondante de 1973, évolution intéressante après les fortes baisses enregistrées au premier semestre de la présente année. Toutefois, les prévisions immédiates sont moins encourageantes — les fabricants ne prévoient-ils pas de réduire leurs productions de novembre d'environ 19 % — ; les responsables de l'industrie conservent cependant un certain optimisme qu'autorise l'accroissement récent de crédit aux particuliers. De même, si une régression est enregistrée dans le secteur des biens durables, par contre les industries de base — sidérurgie, métaux non ferreux, papier et chimie — connaissent une nette augmentation de bénéfices au cours du troisième trimestre, laquelle n'est pas seulement la conséquence de l'inflation. Pour sa part, le secteur des machines-outils est relancé par les commandes qui se sont redressées en septembre et qui finalement, pour les neuf premiers mois de l'année, sont en hausse de 14 % par rapport à la période correspondante de 1973 ;

— *l'accentuation du ralentissement au Royaume-Uni et au Japon* : dans le premier de ces Etats, la production, bien qu'elle se soit rapidement redressée après la période de la semaine de trois jours, est restée au second trimestre de 1974 assez nettement inférieure au niveau enregistré au cours de la période correspondante de l'année antérieure. Au demeurant, les perspectives laissent présager une croissance de la demande et de la production sensiblement plus faible : s'ajoutant à ce manque de vigueur, une certaine compression des marges des entreprises due notamment aux mesures budgétaires et au contrôle des prix entraînera probablement, selon les analystes de l'O. C. D. E., un recul des investissements privés non résidentiels dans les secteurs autres que les industries manufacturières. Certes, la baisse des stocks enregistrée au premier trimestre de 1974 laissait prévoir normalement une vigoureuse reprise ; il semble toutefois que les perspectives d'évolution de la demande et des considérations de financement conduisent à envisager des résultats plus modestes.

Au Japon, si la situation économique ne semble guère différente présentement de celle du Royaume-Uni, les perspectives d'une reprise de l'activité au cours des douze prochains mois sont cependant moins incertaines ; après le tassement enregistré au cours des neuf premiers mois de 1974, la demande intérieure doit présenter une reprise modérée : pour le mois de septembre 1974, la production d'automobiles a atteint le chiffre mensuel le plus élevé de l'année et celle des motocyclettes un niveau record (+ 26,5 % par rapport au mois de septembre 1973). Si l'extension du volume de la consommation paraît devoir être très modeste, à cause de la hausse rapide des prix, le taux élevé d'utilisation des capacités de production et le besoin d'équipements destinés à économiser de la main-d'œuvre et à lutter contre la pollution permettent de prévoir une forte demande d'investissements.

B. — L'accroissement du chômage et l'évolution des salaires.

1° LE CHOMAGE

Alors que déjà, au cours des deux dernières années, le chômage dans les pays de l'O. C. D. E. est resté relativement stable mais à un palier élevé, le ralentissement de la croissance doit conduire à une augmentation du taux de chômage.

Dans le tableau ci-après ont été regroupés les indicateurs de chômage dans certains pays de l'O. C. D. E.

Indicateurs de chômage (O. C. D. E.).
Chiffres corrigés des variations saisonnières (1971-1974).

Taux de chômage.

	POURCENTAGE de la population active.				EVOLUTION MENSUELLE par rapport au mois de l'année précédente 1974/1973.			
	1971	1972	1973	1974 sept. (1).	1973 (moyenne)	Avril	Mai	Juin
					(En milliers.)	(En pourcentage.)		
Etats-Unis	6	5,6	4,9	6,7	4 304	→ 2,7	→ 9,1	→ 10,5
France	2,1	2,3	2,2	1,4	394	→ 13,6	→ 12,3	→ 12,9
Allemagne fédérale..	0,7	1	1,1	2,5	274	→ 113,1	→ 114,2	→ 123,1
Italie	3,1	3,6	3,5	5,1	669	→ 34,2	→	→
Royaume-Uni	3,6	3,4	2,3	3,1	611	→ 10,9	→ 10,1	→ 6,1

Sources : O. C. D. E. (septembre 1974).
 (1) Ministère du travail.

Il ressort de l'examen de ces chiffres :

— que dans certains pays, l'évolution du chômage suit de façon typique les variations de la production avec un décalage d'environ six mois : ainsi le nombre des chômeurs a atteint, aux Etats-Unis, en octobre 1974, environ 5,5 millions de personnes, soit 6 % de la population active et il s'aggrave également au Royaume-Uni ;

— que là où les travailleurs immigrants forment une proportion substantielle de la population active, la relation entre le chômage et la croissance est moins étroite (1) ; en Allemagne fédérale, toutefois, le taux de chômage n'a cessé de s'accroître, passant de 0,8 % au premier trimestre de 1973 à 2,5 % environ en avril de la présente année et l'interdiction d'embaucher de nouveaux travailleurs provenant de pays en dehors de la C.E.E. prise en novembre 1973 expliquerait en grande partie la réduction attendue du potentiel de production en 1974. Au surplus, la progression rapide du chômage depuis quelques mois en Allemagne fédérale n'est pas sans créer des difficultés : le nombre des chômeurs s'établissait, en effet, à 527 100 à la fin du mois d'août dernier contre 490 000 un mois plus tôt, ce qui représentait 2,3 % de la population active contre 2,2 % en juillet et 1 % à la fin de juillet 1973.

(1) Des mesures restrictives à l'immigration ont été prises en Suisse et même en France.

C'est d'ailleurs essentiellement afin de tenter d'enrayer cette situation que le Gouvernement fédéral a récemment adopté le principe d'un programme exceptionnel d'investissements de 900 millions de DM (soit 1,63 milliard de francs).

2° LES SALAIRES

Les gouvernements, face aux demandes d'augmentation formulées par les salariés, ont adopté des positions relativement diversifiées :

— certains ont tenté de *contenir les hausses de salaires* : ainsi, aux Etats-Unis, les gains horaires dans le secteur privé non agricole ont augmenté en 1973 de 6,3 % ; mais l'adoption de plus en plus fréquente de clauses d'échelle mobile et la conviction de plus en plus répandue que les travailleurs ont droit à un certain ajustement des salaires et traitements nominaux sont de nature, depuis la fin du contrôle des salaires en avril dernier, à accroître les revenus réels disponibles.

Une attitude identique avait été observée au Royaume-Uni. Sans doute, la limitation théorique des augmentations de salaires à 8 ou 9 % a-t-elle été provisoirement maintenue par le Gouvernement travailliste ; toutefois les nouveaux accords de salaires conclus témoignaient de beaucoup plus de souplesse, comme cela ressort des dernières statistiques faisant apparaître un relèvement des salaires hebdomadaires de base de 20,7 % entre septembre 1973 et septembre 1974. Certains travailleurs, qui n'étaient pas compris dans les conventions précédentes, ont obtenu des majorations de salaires en compensation de la hausse des prix, évaluée à 17,1 % pour la même période de septembre 1973 à septembre 1974. Comme l'indique l'O.C.D.E., cette évolution est susceptible d'entraîner une certaine accélération du rythme de la progression des revenus par rapport aux prévisions ;

— d'autres ont décidé de *reporter dans le temps le relèvement de salaires négociés* : c'est essentiellement le cas de l'Allemagne fédérale qui a exceptionnellement renvoyé au printemps de 1974 les décisions prévues pour la fin de l'année dernière : celles-ci se sont traduites par l'augmentation de 12 à 13 % des salaires contractuels et par la majoration de 11 % des prestations de sécurité sociale. Les négociations d'automne ont été ouvertes par un appel à la modération lancé aux syndicats pour contenir,

dans des limites compatibles avec la stabilité économique et la sauvegarde de l'emploi, les demandes d'augmentation de salaires ; cet appel a d'ores et déjà été entendu par les syndicats de la métallurgie qui ont accepté une majoration de 9 % tandis que les représentants de la fonction publique ouest-allemande ont demandé une hausse qui, tous avantages compris, se situerait entre 7,8 % pour les fonctionnaires du haut de l'échelle et 12 % pour les moins favorisés ;

— d'autres ont eu recours à un système d'indexation sur le coût de la vie : c'est le cas de l'Italie où les taux de salaires se sont très fortement accrus, une hausse des prix de 1 % entraînant une majoration de l'ordre de 0,6 % des salaires de base au trimestre suivant. Au surplus, les gains salariaux ont été récemment gonflés à la suite des accords conclus à l'échelon des entreprises, dans les grandes branches d'activité.

C. — La pression de la demande.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le mouvement général de ralentissement de l'activité économique est susceptible d'être suivi, dans certains pays, d'une reprise ; aussi l'évolution de la consommation réelle est-elle importante à observer.

Pour l'ensemble de la zone de l'O. C. D. E., l'incidence pétrolière doit exercer un effet de contraction sur la demande, qui peut être chiffré à l'équivalent de la variation nette en 1974 de la balance courante, passant d'un excédent de 5 à 10 milliards de dollars avant la crise à un déficit de l'ordre de 40 milliards de dollars. Pour contrebalancer cet effet, il faudrait envisager des dépenses financées par des emprunts en devises ; comme jusqu'ici, l'action budgétaire de la plupart des pays membres de l'O. C. D. E. a été restrictive, il n'est guère possible d'escompter que le secteur privé entreprenne d'emprunter surtout aux taux actuels et de dépenser à une échelle suffisante.

La relation entre le taux d'inflation et celui de la consommation est difficile à établir : dans certains Etats, en effet, en période d'inflation rapide, les dépenses nominales de consommation ne suivent pas le rythme de celle-ci et la demande réelle s'en trouve affectée, tandis que dans d'autres, notamment en Belgique et en France, certains indices laissent à penser qu'une vague

d'achats de biens de consommation durables est susceptible d'intervenir dans le même temps : ce fut notamment le cas au cours du premier trimestre de 1974, sauf dans le secteur de l'automobile.

En tout état de cause, en 1974, les investissements doivent, selon les prévisions, augmenter de 4 à 6 % dans le secteur privé et de 9 à 11 % dans le secteur public ; si aux Etats-Unis, le Département du commerce évalue à 12 % le taux annuel de croissance de ceux-ci, il faut noter qu'au *Royaume-Uni*, ils ne paraissent pas devoir augmenter alors que la progression avait été de 6 % en 1973 par rapport, il est vrai, au faible niveau de l'année précédente (l'indice de volume de 1972 avait été de 83 sur la base 100 en 1970).

Les estimations et les prévisions concernant la demande intérieure dans les sept grands pays de l'O. C. D. E. considérés ont été regroupés dans le tableau ci-après :

Evolution de la demande intérieure (O. C. D. E.).

Estimations et prévisions (indices 1972 : 100 désaisonnalisés).

	1973	1974	1973		1974		1975
			I	II	I	II	I
Canada	108,3	116	106,3	110,2	115	117	120
Etats-Unis	104,7	104	104,6	104,8	103	104	106
Japon	110,8	110	108,7	113,0	109	111	115
France	105,8	111	104,4	107,3	110	112	114
Allemagne fédérale..	102,6	103	103,3	101,7	102	103	106
Italie	106,3	110	104,3	108,4	110	110	109
Royaume-Uni	104,3	103	103,9	104,7	103	103	103

Source : O. C. D. E. (septembre 1974).

La lecture de ces données permet de retenir les modifications susceptibles d'intervenir dans la demande intérieure des pays concernés, à savoir :

- une certaine reprise en Allemagne fédérale et au Japon ;
- la lenteur de la progression au Royaume-Uni ;
- la croissance relativement faible aux Etats-Unis ;
- la réduction en Italie.

1° UNE REPRISE EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE ET AU JAPON

Dans le premier de ces Etats, les investissements fixes des entreprises devraient se redresser à la faveur du dynamisme des exportations et de l'assouplissement des mesures de restriction budgétaire ; cependant, ce redressement risque d'être peu vigoureux en raison des perspectives de faiblesse dans l'industrie automobile d'une part et de la diminution des marges bénéficiaires résultant à la fois de la forte pression des coûts et de la valorisation du deutsche Mark d'autre part. Malgré les programmes spéciaux de 900 millions de marks qu'a récemment décidés le Gouvernement fédéral, les experts d'Outre-Rhin persistent à penser que les investissements constituent actuellement le problème numéro un de l'économie allemande.

De même la demande de consommation du secteur privé, rafferme par des majorations de traitements et de salaires, pourrait progresser mais moins que prévu, par suite notamment de la hausse des prix, de la progressivité des taux d'imposition et de la baisse relativement forte de l'emploi salarié.

Au Japon, à l'affaiblissement considérable de la demande intérieure observé jusqu'ici devrait succéder au second semestre de 1974 une reprise modérée de la consommation qui s'accéléierait dans les six premiers mois de 1975 et dont l'effet serait accru par un rythme soutenu des exportations, en hausse de 55 % entre octobre 1973 et octobre 1974. Ainsi, selon les prévisions de l'O. C. D. E., la construction résidentielle, après avoir régressé jusqu'à la fin de 1974, se redresserait progressivement sous l'effet essentiellement du changement d'orientation de la politique monétaire. En outre, les investissements des industriels japonais devraient dépasser de 15,2 %, en 1974, le montant réalisé en 1973 et les prévisions pour 1975 font état d'une nouvelle hausse de 17,9 %.

2° LA LENTEUR DE LA PROGRESSION AU ROYAUME-UNI

Cette lenteur résulterait notamment du recul des investissements privés non résidentiels ; les programmes d'équipements ont en effet été fortement réduits par les entreprises qui prévoient

un taux de progression de 2 ou 3 % pour 1975 et 1976, après une augmentation de 5 % enregistrée en 1974 par rapport à l'année précédente. La pression accrue sur les liquidités et la tendance à la baisse des commandes nouvelles, jointes aux mesures budgétaires et au contrôle des prix expliqueraient une telle évolution. Dans le même temps, les investissements privés dans la construction de logements ne devraient pas marquer de reprise, si la politique économique et le niveau des taux d'intérêt actuels restaient inchangés.

3° UNE CROISSANCE RELATIVEMENT FAIBLE AUX ÉTATS-UNIS

La croissance escomptée des revenus réels et de l'épargne au cours des prochains mois conduirait à augmenter au premier semestre de 1975 le volume de la consommation.

Les investissements fixes non résidentiels progresseraient en volume et la construction de logements serait soutenue par des subventions gouvernementales mais, comme le notent les observateurs de l'O. C. D. E., les facteurs économiques sous-jacents (à savoir le fléchissement des revenus réels pendant le premier semestre de 1974, l'augmentation du chômage, les retraits enregistrés par les institutions de crédit hypothécaire et le niveau des taux d'intérêt) empêcheront sans doute une forte reprise de l'activité dans le bâtiment. Par ailleurs, la formation des stocks, après une forte progression à la fin de l'année dernière, a nettement fléchi, ce qui donne à penser que la période d'accumulation pourrait avoir pris fin.

Selon l'A. G. E. F. I., si l'on s'en tenait à la simple constatation des secteurs où des pénuries sont intervenues (chimie, sidérurgie, métaux non ferreux, papier, charbon et pétrole), il semblerait que les investissements de l'année prochaine doivent battre tous les records. Mais certaines pénuries se dissipent rapidement. De plus, les services publics sont affectés par toute une série de problèmes qui réduisent leurs possibilités de croissance. Enfin, les ambitieux programmes d'expansion de la sidérurgie ne peuvent être financés par les seuls bénéfices et amortissements et les entreprises ne paraissent pas envisager d'accroître leur endettement cependant que les mines de houille sont aux prises avec de sérieux problèmes d'environnement.

Les économistes considèrent néanmoins que les 1 000 plus grandes entreprises du pays vont augmenter leurs dépenses de 12 %, sauf dans l'hypothèse où les prix des matières de base diminueraient, auquel cas la proportion ne serait pas supérieure à 9 %. Ce sera à peu près égal à l'augmentation des coûts, c'est-à-dire que, en termes réels, la progression serait nulle, toutefois si le reste de l'économie est en état de récession de tels investissements feraient encore bonne figure.

4° UNE RÉDUCTION EN ITALIE

Par suite de la compression des liquidités et de l'accroissement du sous-emploi des capacités, on prévoit que les investissements en équipement ou outillage diminueront rapidement au cours des prochains mois. Parallèlement les investissements des entreprises publiques et les dépenses consacrées aux travaux publics devraient être réduits en volume tandis que le resserrement du crédit influera sans doute sur la construction de logements.

Ajoutons qu'une note assez pessimiste est fournie par la situation de « Fiat ».

*
* *

Quoi qu'il en soit, on ne saurait exclure au cours des prochains mois la possibilité, dans de nombreux pays occidentaux, de voir les salariés chercher à rétablir leur ancien niveau de vie ou à obtenir une progression de leurs gains réels. S'ils recevaient satisfaction, il en résulterait un accroissement de la demande mais aussi une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre qui exercerait une nette pression sur les prix. A la brutale inflation exogène résultant de la forte majoration des produits de base et du surenchérissement du pétrole, il faudrait donc ajouter l'aggravation du phénomène inflationniste endogène, éléments composites l'un et l'autre dont les politiques nationales de prix tendent à retarder le plus possible l'effet cumulatif.

CHAPITRE III

LE GRAVE DERAPAGE DES PRIX ET LES POLITIQUES ANTI-INFLATIONNISTES

Nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer quelle était la situation des économies occidentales avant le surenchérissement du pétrole : l'inflation tendait alors à se généraliser, activée qu'elle était par l'injection à fortes doses par les Etats-Unis de dollars dans l'économie mondiale sans contrepartie de marchandises et par l'accroissement rapide du taux d'expansion monétaire.

Nous ne reprendrons pas l'étude que nous avons précédemment publiée sur les causes de l'inflation telle qu'elle se présentait alors ; il nous paraît néanmoins intéressant de rappeler que celle-ci avait été essentiellement :

— provoquée par la volonté de gouvernements soucieux d'engager davantage de dépenses sans avoir le courage de recourir énergiquement à un alourdissement correspondant de la fiscalité ; il y a plus d'un siècle l'économiste français Frédéric Bastiat ne notait-il pas déjà que « le gouvernement est cette fiction par laquelle chacun pense qu'il peut vivre aux dépens de tous les autres » ?

— nourrie par la crainte toujours vive que continue à inspirer au public le souvenir de la longue période de chômage consécutive à la grande dépression de 1929 : aussi les autorités ont-elles émis plus de monnaie dans le but d'améliorer, avant tout, la situation du marché du travail ;

— entretenue enfin par l'erreur commise par les banques centrales qui ont cherché en priorité non pas à empêcher une croissance trop rapide de la masse monétaire mais à assurer la stabilité des taux d'intérêt à un niveau relativement peu élevé. Or, la réussite dans cette entreprise s'est avérée avoir des effets

contraires : en effet, le maintien des taux peu élevés a été généralement obtenu au prix d'une expansion monétaire très rapide, génératrice d'inflation et, par suite, d'une hausse sans précédent des taux d'intérêt.

Dès lors, il faut admettre qu'une politique anti-inflationniste, principalement fondée sur un ralentissement progressif de la croissance monétaire conduirait à une réduction des dépenses des particuliers mais impliquerait à la fois une réduction temporaire de la progression de la production et l'existence d'un chômage accru ; elle ne pourrait être appliquée sans le soutien de l'opinion : dans une interview accordée récemment au *Guardian*, le professeur Milton Friedman de l'université de Chicago n'indiquait-il pas à cet égard qu' « il n'y a rien de plus simple que de briser une vague d'inflation... du point de vue technique. Le vrai problème est de faire naître la volonté politique qui appuiera une politique propre à mettre un terme à l'inflation ».

Il faut ajouter que l'action contre la hausse des prix ne saurait avoir de succès réel que si elle est menée également par l'ensemble des gouvernements des pays occidentaux : coopération étroite qui postule, comme nous aurons à le souligner plus après, de mettre tout en œuvre pour que, par le jeu du retour en Europe d'une partie des devises consacrées par les Etats concernés à l'achat du pétrole, il soit possible de réduire progressivement l'excès des moyens de paiement fabriqués, semble-t-il, « dans l'illusion d'un progrès matériel continu et de plus en plus rapide ».

A. — L'évolution des prix de gros et de détail.

Avant de rechercher comment les prix ont progressé dans les économies occidentales, il nous paraît intéressant de souligner que selon les prévisions de l'O. C. D. E., le niveau des valeurs unitaires C. A. F. à l'importation des produits de base non pétroliers, métaux non ferreux compris, augmenterait en 1974 de 30 % environ : cette hausse majorerait d'un point de pourcentage l'indice implicite des prix de la dépense intérieure totale pour l'ensemble de la zone O. C. D. E. Il faut y ajouter l'incidence de la hausse du prix du pétrole qui, pour 1974, est estimée à 1,5 point pour ladite zone.

Le tableau ci-après reprend ces données.

Contributions des prix à l'importation C. A. F. du pétrole et des produits primaires non pétroliers à la hausse de l'indice dérivé de la dépense intérieure totale (1973-1974).

	POURCENTAGE			
	Produits non pétroliers.		Pétrole.	
	1973	1974	1973	1974
Etats-Unis	0,3	0,3	0,1	0,4
Japon	1,2	1,3	0,4	2,6
France	0,9	1,1	0,4	2,7
Allemagne fédérale.....	1,3	1,5	0,2	1,5
Italie	1,9	2,1	0,6	3,8
Royaume-Uni	2,0	2,1	0,5	2,9
Total O. C. D. E.....	0,9	1,0	0,3	1,5
O. C. D. E. Europe.....	1,5	1,7	0,4	2,3

Source : O. C. D. E.

Ainsi la hausse du prix du pétrole et la flambée spéculative des prix des produits de base ont-elles constitué pour les Etats considérés les facteurs exogènes de l'inflation ; au terme d'une période de six à neuf mois, elles ont provoqué des augmentations importantes des prix de gros et finalement des prix à la consommation. Pour faire face à cette situation, les salariés ont alors cherché à obtenir le relèvement de leurs revenus — transformant l'inflation importée en un phénomène endogène.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des prix à la consommation dans les principaux pays occidentaux étudiés.

Evolution des prix à la consommation (1970-1974).

(Base 100 en 1970.)

	MOYENNE 1973	1974 / 1973		
		Avril.	Juin.	Août.
Etats-Unis	114	+ 10,7	+ 10,5	+ 11,2
France	120	+ 13,7	+ 14,3	+ 14,5
Allemagne fédérale.....	119	+ 6,8	+ 6,7	+ 7,0
Italie	123	+ 16,7	+ 17,1	+ 20,4
Royaume-Uni	128	+ 15,1	+ 16,4	+ 16,9

Source : O. C. D. E. (septembre 1974).

Il est intéressant dès lors d'examiner comment — mis à part le cas de la France qui sera étudié plus en détail dans la seconde partie du présent document — les Etats considérés se sont employés à juguler la hausse des prix. Sans doute les diverses politiques menées pour faire face au courant inflationniste et les résultats très contrastés auxquels elles ont conduit auraient mérité de retenir longuement l'attention mais, dans le cadre de cette note d'information, cette étude ne pourra qu'être assez rapide.

1° LES FRUITS D'UNE POLITIQUE DE RIGUEUR

Le rythme annuel de 7 % de la hausse des prix à la consommation observée en *Allemagne fédérale* sur la base des huit premiers mois de 1974 représente un accroissement relativement modéré par rapport à la plupart des autres pays occidentaux. Il est intéressant d'en rechercher les causes : à côté de facteurs particuliers (les conditions favorables de l'offre ont provoqué un net fléchissement des prix agricoles intérieurs à la production et la clémence de l'hiver ainsi que l'utilisation du charbon en remplacement de fuel ont, selon l'O.C.D.E., entraîné une sensible diminution des prix de ce dernier), il faut signaler le maintien de l'encadrement du crédit et le report exceptionnel, des mois d'hiver au printemps, des relèvements de salaires négociés.

Ainsi pour l'alimentation, le rythme de progression des prix est passé de 10,6 % l'an en mai 1973 à 5,1 % en avril 1974 ; pour les loyers, la décélération a été moins forte mais la hausse moyenne n'a jamais dépassé 6 %. A titre de comparaison, notons qu'en France où le poids de l'alimentation et des loyers compte pour 35 % dans l'indice du coût de la vie de l'ensemble des ménages (contre 45 % en *Allemagne fédérale*), malgré la baisse accentuée des prix agricoles à la production, il n'y a pas eu de diminution du rythme de hausse des prix de détail.

L'accroissement de la demande des ménages résultant de la progression récente du pouvoir d'achat réel pourrait certes susciter la montée du coût de la vie ; aussi les autorités prévoient-elles le maintien de leur dispositif anti-inflationniste, dont l'efficacité paraît sérieuse : les pronostics antérieurs ne faisaient-ils pas état d'une hausse des prix de 8,5 ou 9,5 % par an ? A l'expérience, ils se sont révélés trop élevés !

2° VERS UN RETOUR AU CONTROLE DES PRIX

En août 1974, par comparaison avec la période correspondante de 1973, le rythme annuel de progression de l'indice du coût de la vie aux Etats-Unis était de 11,2 % ; encore faut-il indiquer que durant le mois précédent, la hausse des prix de gros des produits agricoles avait atteint 7,8 %, soit un taux annuel de près de 94 %, ce qui ne va pas manquer de se répercuter dans les prochains mois au stade du commerce de détail.

Devant la menace nouvelle constituée par la mauvaise récolte de graines fourragères et la récolte moyenne de céréales, on est en droit de se demander si les mesures de contrôle des prix que, dès l'automne 1973, les Pouvoirs publics avaient supprimées progressivement jusqu'au 30 avril 1974, ne seront pas à nouveau mises en œuvre, d'autant plus que la balance commerciale des Etats-Unis se détériore.

Les sondages ont montré que la majorité des citoyens américains souhaitent maintenant des contrôles. Toutefois, le Président Ford a pris fermement position contre ceux-ci, mais a laissé entendre que des contrôles seraient imposés si nécessaire, c'est-à-dire si le Congrès se mettait à les réclamer ou si d'autres mesures échouaient. Pour le moment ces autres mesures se limitent à une contraction des dépenses budgétaires et au maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé.

3° LA DIFFICULTÉ DE FAIRE FACE A UNE MONTÉE TROP RAPIDE DES PRIX

Le dernier rapport trimestriel de l'Institut de recherche économique et sociale (N. I. E. S. R.) britannique prévoit pour le Royaume-Uni une hausse de 16 3/4 des prix à la consommation cette année et même de 17 1/2 pour l'année prochaine. Cette progression très vive reflète les mesures d'ajustement de salaires et la forte majoration des prix à l'importation, qui n'a pas été encore intégralement répercutée.

Dans des conditions à peu près analogues, le rythme de l'inflation s'est accéléré en Italie ; déjà en 1973, avant la crise pétrolière, celle-ci était imputable à la fois à l'affermissement de la demande

intérieure et à des relèvements substantiels de salaires ainsi qu'à la vive progression des cours sur les marchés mondiaux et à la dépréciation importante de la lire : d'où une escalade inflationniste des revenus et des prix qui conduisit à une très forte augmentation des prix de gros de 5 % par mois en moyenne entre novembre et avril derniers.

Après l'assouplissement des contrôles de prix et la nouvelle dépréciation de la lire intervenue depuis la mi-janvier 1974, les hausses de prix à la consommation se sont accélérées (près de 2 % par mois au cours des quatre premiers mois de la présente année).

B. — L'utilisation des procédures monétaire et budgétaire.

Agissant, de manière classique, sur les leviers monétaire et budgétaire, les gouvernements des pays occidentaux considérés ont tenté de ralentir le mouvement des prix ; toutefois, l'action ainsi menée n'a pas toujours donné les résultats escomptés ainsi que nous pourrions en juger en examinant à titre d'exemple les décisions appliquées aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale.

1° LA RECHERCHE AMÉRICAINE D'UN DOSAGE MINUTIEUX

Aux *Etats-Unis* après la politique monétaire restrictive mise en œuvre au troisième trimestre de 1973, la faiblesse générale de l'activité économique, aggravée par la crise pétrolière, a conduit les autorités à donner à leur action dans ce domaine une orientation plus libérale ; mais à la suite de la détente ainsi provoquée sur le marché monétaire et de l'amorce d'une forte montée des taux d'intérêt reflétant une augmentation de la demande de prêts bancaires, le Gouvernement a décidé un nouveau resserrement qui a entraîné une accentuation des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt qui ont atteint le niveau de 12 %.

Malgré les tentatives amorcées ici et là pour diminuer même légèrement ces taux, il apparaît que la Réserve fédérale considère leur maintien nécessaire pour décourager la progression du crédit

bancaire et par là, enrayer l'accroissement des prix intérieurs. Ainsi que l'indique l'O. C. D. E., il faut à cet égard signaler :

— que, compte tenu du tassement des chiffres d'affaires et des besoins de financement des stocks, les entreprises continuent d'emprunter des sommes importantes ;

— que les investisseurs, en raison de la rapidité de l'inflation, éprouvent des craintes sérieuses quant à l'évolution future de la valeur réelle des placements financiers ;

— que les liens entre les taux d'intérêt pratiqués respectivement aux Etats-Unis et à l'étranger se trouvent renforcés par l'élargissement de l'accès des emprunteurs étrangers aux marchés financiers américains : d'où la nécessité de taux élevés pour éviter d'importantes sorties de capitaux et la dépréciation du dollar.

Toutefois, comme les opérateurs sont lourdement endettés et que les pressions d'origine extérieure sur les taux d'intérêt s'atténuent, notamment sous l'influence des investissements des pays exportateurs du pétrole sur les marchés financiers américains, les taux du court terme pourraient diminuer.

Parallèlement à l'action menée sur le plan monétaire, une politique restrictive a été également mise en œuvre, aux Etats-Unis, dans le domaine budgétaire ; ainsi, en vue de freiner l'inflation, certaines mesures prises au titre de 1974 devaient tendre au rétablissement d'un équilibre de l'emploi. Dans le même sens, le projet de budget pour 1975, prenant en compte l'accélération de l'inflation et le ralentissement de l'expansion, donne la priorité au soutien de l'activité économique et prévoit une progression modérée des recettes fiscales et un relèvement des prestations de chômage.

Ces tentatives de régulation de la demande pourraient conduire, comme nous l'avons déjà indiqué, à une croissance modérée, avec un sous-emploi limité des facteurs de production : dans une économie affaiblie, il importe, en effet, que le dosage des éléments monétaire et budgétaire soit minutieux de telle manière que la croissance ne soit pas exagérément lente et le sous-emploi exagérément important.

2° LA RÉORIENTATION BUDGÉTAIRE DANS UN SENS EXPANSIONNISTE EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Le souci d'assurer le maintien du taux d'activité à un niveau relativement élevé compte tenu de la crise pétrolière a amené dès la fin de 1973, les autorités d'Allemagne fédérale à accélérer, de manière notable, les commandes de travaux publics dont les effets sur la production et les revenus se prolongent encore maintenant : les allègements fiscaux et l'accroissement des dépenses budgétaires ont représenté ainsi globalement 10 à 15 milliards de Deutschmarks ; ainsi ce dispositif de relance a-t-il amélioré la confiance des entreprises et des consommateurs et a-t-il contribué à neutraliser en partie les effets de contraction exercés sur la demande par la crise pétrolière.

Dans le même temps, un contrôle rigoureux a été exercé par la Bundesbank sur les moyens monétaires mis à la disposition du système bancaire ; une telle politique a limité les capacités d'emprunt notamment des entreprises du bâtiment et des petites entreprises qui n'ont guère accès aux marchés de capitaux étrangers.

Ces dispositions extrêmement contraignantes devraient cependant connaître un assouplissement, à la fois par une baisse du taux de l'escompte déjà amorcée et par le relèvement des contingents de réescompte des instituts de crédit, l'objectif demeurant celui d'une hausse des prix limitée à 5 %.

Les autorités monétaires allemandes, par des mesures restrictives, ont obtenu la disparition des « réserves libres » que de nombreuses banques commerciales entretenaient en alimentant leur compte courant auprès de la Bundesbank au-delà du minimum requis : dès lors les établissements, en quête de liquidités, ne trouvèrent plus à emprunter des fonds aux banques ayant traditionnellement des réserves non utilisées et les taux de l'argent au jour le jour s'élevèrent jusqu'à 40 %.

Ainsi en cherchant à assurer à la masse monétaire un volume suffisant mais qui ne doit pas attiser l'inflation, la Bundesbank n'a pas mis en œuvre systématiquement une politique de loyer de l'argent élevé et on a même observé des sorties de capitaux induites par les taux d'intérêt.

On est en droit de se demander si le contrôle du crédit, tel qu'il a été ainsi mis en œuvre, est susceptible de juguler l'inflation, c'est-à-dire de permettre le rétablissement de l'équilibre entre la demande solvable jusque-là excédentaire et l'offre effective de biens et de services.

Si comme l'a montré l'économiste américain, Milton Friedman, il est à cet égard nécessaire de veiller à ce que l'accroissement de la monnaie ne dépasse pas celui de la production, il faut observer qu'une politique sévère d'encadrement du crédit parvient effectivement à réduire à la fois l'investissement, la demande à des fins de consommation et la liquidité des trésoreries ; mais — l'expérience américaine de 1969 le prouve — l'action sur le taux de croissance de la masse monétaire ne peut être menée efficacement alors qu'une large confiance est accordée au jeu des mécanismes du marché : elle ne saurait en effet exclure des mesures de surveillance des prix et des revenus.

Le remède classique qui consiste à restreindre la demande globale à l'aide d'une politique monétaire rigoureuse et d'une politique budgétaire austère ne peut, selon nous, donner des résultats efficaces que s'il s'agit de combattre une inflation née de l'excès de la demande. Or, l'observation des difficultés rencontrées actuellement dans la plupart des pays conduit à se demander s'il n'y a pas eu, au départ, une erreur de diagnostic, *si l'on ne s'est pas trompé d'inflation, en négligeant la dynamique de la spirale salaires-prix* qui se développait en même temps que l'on enregistrait une pénurie et une montée brutale des coûts des matières premières importantes ; en effet, si la course des salaires et des prix entraîne des déplacements de revenus mais non une perte de bien-être économique sur le plan interne, en revanche les hausses des produits de base créent un réel appauvrissement de la nation. N'est-ce pas se priver de moyens que de mettre en œuvre seulement une politique de restriction de la demande, susceptible de provoquer la stagnation économique et des pertes de production élevées ? Au surplus, l'expérience montre que la course des prix et des salaires marque une forte résistance au recul d'activité et à la présence de ressources inemployées ; comment peut-on être assuré qu'une action menée sur ce plan sera à même, à elle seule, d'inverser le mouvement de recul des salaires réels que reflète la hausse des prix des carburants et d'autres matières premières ?

CHAPITRE IV

LE RETOURNEMENT DES TERMES DE L'ÉCHANGE

Sans doute est-il difficile, compte tenu du nombre restreint de statistiques disponibles à l'heure actuelle, de faire le point, de manière exacte, sur les effets de la hausse des prix des produits de base sur les termes de l'échange. Au vu des résultats en notre possession portant sur les premiers mois de la présente année d'une part et des prévisions établies par les experts de l'O. C. D. E. d'autre part, la dégradation des termes de l'échange devrait être sensible pour des pays gros importateurs de produits de base comme le Royaume-Uni et le Japon.

Les rapports commerciaux ont été si profondément modifiés qu'il en est résulté l'apparition ou l'aggravation quasi générale d'un déficit des balances des paiements ; un problème, le plus difficile sans doute posé depuis longtemps aux pays industriels, retiendra plus particulièrement notre attention : celui du recyclage des pétrodollars.

A. — L'évolution des balances commerciales.

Si l'on compare, sur la base des données connues et des prévisions présentées par les analystes de l'O. C. D. E., l'évolution des échanges commerciaux des principaux pays occidentaux, on note à peu près partout le passage d'une position excédentaire (sauf les cas de l'Italie et du Royaume-Uni en 1973 à un déficit substantiel pour 1974 : la seule exception notable est fournie par l'Allemagne fédérale qui devrait améliorer légèrement au cours de la présente année l'excédent déjà important, en 1973, de sa balance commerciale.

1° LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le tableau ci-après retrace l'évolution qui pourrait être celle des échanges pour 1974 et les variations qui seraient susceptibles d'être enregistrées par rapport à la situation de 1973 :

Estimation pour 1974 des balances commerciales et leur variation par rapport aux résultats de 1973.

(En millions de dollars U. S.)

P A Y S	EXPOR- TATIONS	VARIA- TION par rapport à 1973. (En pour- centage.)	IMPOR- TATIONS	VARIA- TION par rapport à 1973. (En pour- centage.)	POURCENTAGE de couverture.	
					1973	1974
France	44 950	+ 24,9	49 000	+ 42	104,3	91,7
Allemagne fédérale..	88 150	+ 30,2	67 900	+ 29,9	129,5	129,8
Italie	28 700	+ 29,9	38 750	+ 48,7	84,8	74,1
Royaume-Uni	34 850	+ 24,4	47 050	+ 39,2	82,9	74,1
Etats-Unis	96 050	+ 36,7	98 700	+ 41,9	101	97,3
Japon	52 600	+ 45	54 850	+ 68,4	111,3	95,9

Source : O. C. D. E.

Plusieurs observations peuvent être faites à la lecture de ces données :

a) *Les résultats de la balance commerciale :*

Pour les pays considérés, les résultats, dans ce domaine, restent extrêmement sensibles, cette année, à l'évolution des prix du pétrole : c'est ainsi que, selon les analystes de l'O. C. D. E., une variation de 10 cents seulement par baril entraîne une modification de l'ordre de 0,75 milliard de dollars dans la balance commerciale de la zone de l'O. C. D. E. Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur un prix C. A. F. moyen de 10,50 dollars le baril pour 1974, soit pour ladite zone un accroissement de la facture des importations de pétrole de 55 milliards de dollars pour cette année ; parallèlement, les exportations vers les pays de l'O. P. E. P. doivent progresser d'environ 12 milliards de dollars.

Sur la base de ces hypothèses, la balance commerciale de la zone de l'O. C. D. E. pourrait enregistrer en 1974 une dégradation de plus de 40 milliards de dollars, accusant un déficit de 30 à 35 milliards.

b) *Les exportations :*

Les valeurs moyennes des ventes augmenteraient en 1974 de 20 % mais par rapport à 1973 les évolutions prévues pour 1974 sont très différentes selon les pays ; les accroissements seraient :

— de 45 % pour le Japon (malgré un relèvement notable des prix des ventes imputable, essentiellement, à la pression des coûts intérieurs et par conséquent des gains de clientèle à peu près nuls) et de 36,7 % pour les Etats-Unis ;

— de 30 % environ pour l'Allemagne fédérale (où, compte tenu de l'amélioration de la situation de l'offre dans de nombreux pays étrangers et du ralentissement de l'expansion des échanges mondiaux, les ventes pourraient s'accroître plus lentement qu'en 1973) et l'Italie (où l'affaiblissement de la demande intérieure et la dévalorisation de la lire sont susceptibles de permettre un élargissement sensible des parts de marché) ;

— de l'ordre de 25 % pour la France et le Royaume-Uni.

c) *Les importations :*

Les majorations, en ce qui concerne les achats, ne suivent pas une évolution parallèle à celles des ventes à l'étranger. Le Japon garde la première place avec une croissance d'une année sur l'autre de 68,4 %, malgré les efforts tentés par les autorités japonaises en vue de réduire le volume des importations de pétrole et de favoriser les investissements dans les autres sources d'énergie ; l'Italie suit avec + 48,7 %, puis la France (+ 42 %) et les Etats-Unis (+ 41,9 %) devançant le Royaume-Uni (+ 39,2 %) et assez nettement l'Allemagne fédérale (+ 29,9 %).

d) *Le taux de couverture :*

Les écarts sont également importants par rapport à l'an dernier ; il apparaît d'une étonnante stabilité en Allemagne fédérale soit de l'ordre de 130 %, l'excédent extérieur représentant pour 1974 plus de 20 milliards de dollars, mais en revanche la tendance se renverserait légèrement :

— aux Etats-Unis, où le taux de 97,3 % correspondrait à un déficit de 2 700 millions de dollars, dû essentiellement au relèvement des prix affichés du pétrole à la fin de 1973 et à une baisse des prix à l'exportation des produits agricoles ;

— et au Japon où celui de 95,9 % traduirait une réduction de 2 200 millions de dollars, qui devrait disparaître graduellement ; l'agence de planification économique prévoit même un excédent

de près de 4 milliards de dollars du commerce extérieur pour l'année fiscale 1974 qui se termine en avril prochain, et ce pronostic paraît déjà se vérifier puisque dès la fin du premier semestre 1974, le déficit a disparu faisant place à un excédent qui s'affirme de mois en mois.

Pour la France, le taux de couverture serait de 91,7 % ; il ne représenterait que 74,1 % pour l'Italie où les mesures d'austérité commenceraient cependant à produire leur effet : si au cours des six premiers mois de l'année, la différence entre le coût des importations et celui des exportations s'élevait à 24,1 %, cette différence aurait été ramenée à 8,3 % en août ; dans le Royaume-Uni, où le taux de couverture s'établit également à 74,1 %, les termes de l'échange étaient encore très déséquilibrés pendant le premier semestre, notamment avec les partenaires de la Communauté européenne, mais ils pourraient cependant marquer une certaine amélioration.

Quoi qu'il en soit, la hausse rapide des prix à l'exportation des produits manufacturés aura un effet favorable sur l'évolution des termes de l'échange, mais il faut bien voir qu'elle risque de porter préjudice à des positions concurrentielles : ainsi, selon les pronostics de l'O. C. D. E., celles-ci pourraient :

- continuer à se dégrader pour le Japon ;
- s'affaiblir légèrement en demeurant favorables pour le Royaume-Uni ;
- rester à peu près identiques pour l'Italie ;
- s'améliorer pour l'Allemagne fédérale ;
- s'affermir encore pour les Etats-Unis et progresser notablement pour la France.

2° LA FORTE POSITION COMMERCIALE OUEST-ALLEMANDE

Confirmant les prévisions de l'O. C. D. E., la balance commerciale de l'Allemagne fédérale a présenté, pour les sept premiers mois de 1974, un excédent substantiel de 29,7 milliards de deutsche marks contre 15,8 milliards pour la période correspondante de l'année précédente : par rapport à celle-ci, en effet, les importations ont augmenté de 22 % (102,5 milliards de deutsche marks) et les exportations de 32 % (132,2 milliards de deutsche marks).

Nous avons choisi de décrire plus amplement l'excédent commercial allemand parce qu'il nous paraît intéressant de répondre, ce faisant, à une question et de poser un problème.

a) *Une question :*

La question se pose de savoir comment l'Allemagne fédérale, qui a réévalué à plusieurs reprises sa monnaie, peut continuer à limiter ses importations et à développer ses exportations.

— *L'évolution « anormale » des importations :* grâce à la meilleure appréciation du deutsche mark, elles bénéficient d'un avantage de prix et leur valeur moyenne, en deutsche mark, n'a augmenté, en 1973, que de 5,3 %, soit moins que le taux d'inflation intérieure, 7,2 % enregistré au cours de la même année ; or, elles n'ont progressé en 1973 que de 7,7 %.

Si l'on excepte le fait que certains exportateurs étrangers n'ont pas accordé à leurs clients allemands le bénéfice de la prime de change résultant de la réévaluation du deutsche mark et que par suite les achats à l'étranger ont pu être moindres, deux éléments expliqueraient, selon nous, la faible élasticité des importations :

— un *élément structurel* : l'état démographique de l'Allemagne fédérale est caractérisé par la vieillesse de la population : d'où une propension marginale plus faible à importer ;

— un *élément conjoncturel* : la politique de lutte contre l'inflation menée avec vigueur en Allemagne fédérale a conduit à une stagnation du pouvoir d'achat peu propice à l'essor des achats à l'étranger : ainsi en 1973, soit avant que les effets de la crise du pétrole soient ressentis, le chiffre des immatriculations de véhicules automobiles a-t-il baissé de 3,6 % par rapport à 1970, alors que, dans le même temps, il a progressé en France de 34 %.

Ajoutons que la production agricole allemande s'est accrue, ce qui a diminué le recours aux marchés extérieurs.

-- *Le développement des exportations* s'explique essentiellement :

— par la *concentration* d'acheteurs à l'intérieur d'une communauté assez bien définie sur le plan monétaire (A. E. L. E.) où certaines monnaies ont connu, elles aussi, des réévaluations : d'où le maintien de l'intérêt porté aux produits allemands ;

— mais aussi par le fait que la *structure* particulière des ventes ouest-allemandes est caractérisée par l'importance (91,8 %) des exportations de produits industriels et notamment de biens d'investissements (55 %). Détenant, dans ce domaine, une sorte de quasi-monopole, les exportateurs allemands ont pu s'attacher une clientèle, mettre en place des réseaux importants assurant des services après-vente satisfaisants et répondre opportunément à la forte croissance des pays occidentaux en 1973.

Aussi la forte réévaluation du deutsche mark par rapport aux monnaies de pays comme la Grande-Bretagne, la France et l'Italie ou les Etats-Unis n'a pas affecté la croissance de leurs achats à l'Allemagne : on a même constaté, en Grande-Bretagne et en Italie où d'importants relèvements de salaires ont été accordés à la suite de troubles sociaux, une progression de la demande intérieure, alors que la production nationale avait été diminuée en raison de la paralysie des entreprises et par conséquent un recours accru aux importations allemandes. On comprend qu'ainsi se soit constitué un substantiel excédent commercial allemand qui pose un problème pour les partenaires européens et pour l'Allemagne elle-même.

b) *Un problème :*

L'Allemagne fédérale pose un problème à ses partenaires européens à cause de cet excédent commercial : prenons l'exemple de la France qui, au premier trimestre 1974, sur un déficit global F. O. B./C. A. F. de 7,2 milliards de francs avait, dans ses relations commerciales avec l'Allemagne fédérale, un déficit de 3,3 milliards de francs soit 45 % du total. Celui-ci s'explique par la politique déflationniste allemande (moins d'achats de véhicules automobiles et de produits agricoles) alors que pour les raisons susindiquées nos importations avaient, dans le même temps, fortement augmenté.

Mais le rythme élevé de croissance de ses exportations pose également un problème à l'Allemagne fédérale elle-même : si elle satisfaisait moins à la demande extérieure, l'économie allemande pourrait, en effet, répondre dans de meilleures conditions à la demande intérieure qui, comme nous l'avons déjà indiqué, devrait, compte tenu des hausses décidées au début de la présente année, être relativement importante : une activité trop forte sur les marchés extérieurs risquerait alors d'aboutir à une réduction de l'offre interne, et partant, d'attiser l'inflation. Ajoutons que le ralentissement des ventes à l'étranger diminuerait le déficit budgétaire provoqué notamment par l'importance des remboursements de la T. V. A. que l'Etat allemand effectue sur les produits exportés.

Pour ces raisons, la Bundesbank, dans son rapport mensuel de juin dernier, a considéré favorablement un tel ralentissement des exportations Ouest-allemandes. Au reste, cette analyse de l'Institut d'émission nous paraît intéressante, dans la mesure où elle permet de rappeler que si les revenus distribués dépassent les capacités de l'offre, la demande excédentaire ainsi créée se traduit, soit par une nouvelle hausse des prix intérieurs, soit par un surcroît de demande portant sur des produits étrangers, soit par les deux phénomènes à la fois. En appliquant ce raisonnement *a contrario* à la situation résultant de l'élévation des coûts pétroliers qui se traduit par une ponction sur les revenus des pays consommateurs, on constate que dans ceux-ci, du fait de ce prélèvement, le niveau de vie devrait, au bout d'un certain temps, monter moins vite, sans qu'il soit, pour autant, question d'un déséquilibre prolongé de la balance des paiements : faut-il, à cet égard, souligner que si le coût des importations augmente, il faut exporter davantage ou bien la conséquence sera que l'on importera moins.

Cependant, deux difficultés majeures, dans la situation présente, résident :

— d'une part, dans le fait que l'exportation à outrance, comme l'a montré M. Healey, Chancelier de l'Echiquier, est « susceptible de dégénérer en guerre mondiale internationale dans laquelle les plus faibles subiraient des souffrances économiques insupportables par leurs systèmes sociaux et politiques » ;

— d'autre part, dans le fait qu'une réduction du pouvoir d'achat, s'ajoutant à celle provoquée par le renchérissement du pétrole, pourrait « aboutir à une récession mondiale ».

La solution ne serait-elle pas dans le recours aux emprunts sur le marché international où les Etats arabes placeraient une partie de leurs disponibilités ?

B. — Le recyclage des pétro-dollars.

La facture pétrolière que les pays consommateurs auront désormais à payer aux Etats producteurs apparaît d'un montant, à proprement parler, phénoménal, si l'on veut bien considérer non plus ce qu'elle représenterait sur une année mais sur une période : ainsi la Banque mondiale estime aujourd'hui que les transferts monétaires

en direction des nations membres du cartel international du pétrole atteindraient d'ici à 1980 la somme de 650 milliards de dollars contre 26 milliards l'an dernier.

Par contre, les experts de l'O. C. D. E., distinguant parmi les adhérents de l'O. P. E. P. les pays à « forte » ou « faible » capacité d'absorption de biens importés, estiment que les premiers pourraient voir leurs besoins d'importations rattraper, et peut-être dépasser leurs recettes pétrolières vers 1980, tandis que les seconds doubleraient à la même époque le volume de leurs importations actuelles. Dans cette hypothèse, toujours selon l'O. C. D. E. « la balance courante des pays de l'O. P. E. P. pourrait tomber de quelque 60 milliards de dollars en 1974 à peut-être 10 à 15 milliards (dollars constants de 1974) en 1980 ; par conséquent, l'excédent courant cumulé du groupe de l'O. P. E. P., d'ici la fin de l'actuelle décennie, pourrait être de l'ordre de 250 à 300 milliards de dollars.

Quoi qu'il en soit, l'importance considérable de ces transferts doit être au centre de toutes les préoccupations des responsables politiques car, si toute possibilité de contrôler ces avoirs échappait à la communauté internationale, ce serait tout le système monétaire qui serait définitivement ruiné, ce serait l'inflation aggravée avec son cortège d'injustices sociales ; ce serait aussi le risque d'une profonde dépression économique.

Sans doute pourrait-on imaginer une diminution des prix actuels du pétrole mais les deux principaux pays exportateurs, l'Arabie saoudite et l'Iran demandent aux Etats importateurs d'accepter le niveau de ces prix comme un fait acquis et pour en assurer le maintien considèrent qu'il est nécessaire voire souhaitable que lesdits Etats réduisent leur consommation de pétrole. Ne faut-il pas craindre, si les choses restent en l'état, que le surenchérissement de l'or noir ne provoque, comme l'a montré M. Henri Lepage, dans un récent article de la revue *Entreprise*, « l'amorce d'une fantastique redistribution des cartes industrielles dans le monde, l'émergence d'un nouveau pouvoir financier et peut-être aussi l'assurance d'une nouvelle reconquête économique de l'Afrique » ? Nous ne le pensons pas, étant entendu que les « pétro-dollars » peuvent être recyclés comme les autres dollars : si, en effet, un organisme les répartissait d'une façon arbitraire, « les autres dollars se mettraient en branle jusqu'à ce que leur répartition corresponde aux possibilités d'investissement les plus favorables

ou, en d'autres termes, aboutisse au même résultat que celui qu'on observerait sans attribution arbitraire de pétro-dollars » (*The Wall Street Journal*, 3 octobre 1974).

Toutefois, le placement des fonds pétroliers constitue, en raison du volume de ceux-ci, un élément essentiel de la vie économique et politique du monde d'aujourd'hui. Que peut-on y constater ? « Les pays producteurs, pris globalement, sont hors d'état de compenser largement leurs ventes de pétrole par des achats de biens en Occident. Les pays industrialisés sont, dans leur ensemble, incapables de développer massivement leurs exportations, et probablement tout aussi incapables de s'ouvrir sur une grande échelle à des investissements directs des producteurs de pétrole. Il devient donc urgent d'introduire, dans cette impossible équation, un troisième terme : le reste du Monde.

« Mais une sorte de calamité veut que malgré une chance unique (à savoir que les pays occidentaux sont contraints d'abandonner une partie de leurs richesses sans que les producteurs de pétrole puissent en profiter), le Tiers-Monde demeure une fois de plus à l'écart de la prospérité. Au lieu d'accepter le partage, les nations nanties préfèrent risquer de perdre, dans leur égoïsme, les avantages précieux de la stabilité économique » (*Journal de Genève*, 4 octobre 1974).

1° LES CIRCUITS DES PÉTRO-DOLLARS

Empruntant à l'enquête parue dans *Entreprise* (1) la plupart des développements suivants, nous constatons que les capitaux arabes suivent trois circuits :

a) *Le premier circuit :*

Dans ce circuit, les fonds versés à des comptes ouverts dans les grandes banques américaines servent à financer des investissements mobiliers et immobiliers et essentiellement à alimenter la liquidité des Euro-banques. Cela ressort notamment de déclarations récentes faites par le Sous-Secrétaire au Trésor américain qui évalue à 8 milliards de dollars les sommes que les pays producteurs de pétrole ont investies aux Etats-Unis pendant les neufs premiers mois de cette année, dont 5 à 6 milliards ont été consacrés à des achats de bons du Trésor et autres titres garan-

(1) M. Henri Lepage : « Les circuits de l'or arabe », in *Entreprise* du 2 octobre 1974.

tis par le Trésor américain. Depuis quelque temps, une part importante des pétro-dollars se porte vers des placements moins liquides que les dépôts dans les banques ; il en est ainsi par exemple :

— de la prise en participation de 25 % dans les aciéries Krupp effectué par l'Iran (transaction de 100 millions de dollars) ;

— de l'achat de 44 % des parts d'un consortium anglais par Abu Dhabi (85 millions de dollars) ;

— de l'achat d'obligations des postes japonaises et du fonds américain « Fanny May » (financement des hypothèques) par l'Arabie saoudite.

b) *Le deuxième circuit :*

Dans ce second circuit, une partie des avoirs de l'Etat producteur est transférée dans le pays lui-même et sert à financer :

— les besoins du budget (dont plus de 90 % des recettes proviennent des revenus pétroliers) et notamment les programmes d'investissements et d'infrastructures, ce qui alimente une demande d'importations qui recycle des devises vers l'Occident (pour l'Iran il faut citer par exemple les contrats passés avec la France pour un montant de 20 à 22 milliards de francs et pour l'Irak celui d'une valeur de 1 milliard de francs récemment signé par la société Creusot-Loire ; pour l'Arabie saoudite il s'agirait de grands travaux routiers, portuaires ou agricoles effectuées notamment par des sociétés italiennes) ;

— l'aide économique et financière internationale (dons ou participation à des institutions de financement et d'investissement inter-gouvernementales, tels que la contribution de 1 825 millions de dollars représentant les engagements des pays exportateurs de pétrole au fonds d'urgence des Nations Unies créé pour venir en aide aux pays les plus gravement atteints par la crise économique) et régionale.

c) *Le troisième circuit :*

Dans ce troisième circuit, d'importantes ressources sont dirigées vers le marché financier arabe. Un économiste arabe, M. Abdul Aal Al-Saghbar, soulignait, dans une récente publication de la F. A. O., que les besoins des « pays frères » non producteurs de pétrole pourraient être ainsi couverts avec la part des ressources non absorbées par les Etats producteurs pour assurer leur propre développement (soit 40 % des revenus globaux).

Au total, selon une étude menée par la Banque de Bruxelles sur l'utilisation des revenus des producteurs de pétrole en 1974, il semblerait que sur les 110,2 milliards de recettes totales, 49,2 milliards, soit 45 % seraient dépensés dans les économies nationales et 61 milliards, soit 55 %, affectés au recyclage.

2° LES MODALITÉS DU RECYCLAGE

Pour que les sommes énormes versées par les consommateurs de pétrole reviennent dans leur pays d'origine et servent à alimenter les flux financiers du commerce international, diverses formules ont été étudiées et mises en œuvre.

- a) *La transformation de capitaux déposés à court terme en prêts à plus long terme.*

Jusqu'à présent, les banques américaines et européennes ont assuré le recyclage des pétro-dollars, via le marché des euro-dollars, dans des conditions très empiriques. Or, l'arrivée prochaine dans ces banques de sommes très importantes (près de 30 milliards de dollars cette année) suscite des craintes chez les financiers occidentaux : en effet, devant les incertitudes monétaires et l'inflation, les détenteurs de pétro-dollars préfèrent placer leurs capitaux à court terme auprès d'établissements bancaires qui, eux, acceptent le risque de les transformer en crédits à moyen terme pour financer l'industrie et le commerce. On aperçoit les dangers d'une telle entreprise : si les prêteurs arabes refusaient de reconduire leurs placements à court terme, le système actuel de financement s'effondrerait, provoquant des faillites en chaîne, d'autant plus que la confiance dans le dollar semble s'affaiblir.

Conscients de ces difficultés, les financiers considérés estiment que la responsabilité du recyclage des pétro-dollars devrait être désormais assumée par les banques centrales. Si une telle procédure était suivie, une atteinte serait portée à la libre circulation des capitaux qui est à l'origine de l'épanouissement du marché international financier et, par suite, de la prospérité économique des quinze dernières années.

b) *Le recyclage par le Fonds monétaire international.*

Comme le marché devient plus sélectif au détriment des pays emprunteurs les plus lourdement endettés, les Britanniques, directement intéressés, ont proposé que le Fonds monétaire international mette au point une version perfectionnée du plan des « D. T. S. spéciaux » actuellement appliqué en vue de mobiliser les excédents pétroliers pour venir en aide aux pays particulièrement gênés par la hausse des prix du pétrole : la différence essentielle consisterait en ceci que les pays producteurs pourraient compter voir rémunérer leurs capitaux au taux d'intérêt pratiqué sur le marché. Cette solution offrirait l'avantage d'inciter les producteurs de pétrole à recycler leurs revenus sous une forme acceptable pour le reste du Monde ; il conviendrait toutefois, selon M. Wilfried Guth, membre du directoire de la Deutsche Bank, de réviser les quotas et les droits de vote en fonction des pouvoirs financiers accrus des pays pétroliers, de façon à les impliquer plus directement dans les responsabilités de l'ordre monétaire international. Certains d'entre eux sont enclins à voir dans le Fonds monétaire international un instrument des pays industrialisés et dans les « D. T. S. spéciaux » dont la valeur est gagée sur celle d'un « panier de devises » des moyens de paiement susceptibles d'être aussi vite dévalorisés que ces devises elles-mêmes.

Rappelons qu'un premier emprunt de 3,4 milliards de dollars (à 7 % d'intérêt) a été déjà lancé en 1974 par le Fonds monétaire international et qu'à l'Assemblée annuelle de cette institution le Chancelier de l'Echiquier a proposé, pour l'année prochaine, une nouvelle opération d'emprunt, contracté aux conditions du marché, auprès des pays exportateurs de pétrole et destiné à financer des prêts aux pays industrialisés déficitaires (Royaume-Uni, Italie, France par exemple).

Sans doute, pour améliorer les liquidités du Fonds monétaire international, pourrait-on décider de revaloriser, à un prix voisin du marché, le stock d'or que cet établissement possède, c'est-à-dire de multiplier au moins par trois la valeur qui, sur la base du cours officiel fictif de 42,22 dollars l'once, est actuellement de l'ordre de 6 milliards de dollars.

Une autre hypothèse, qui mérite qu'on s'y attarde, a été émise à l'occasion de la dernière réunion annuelle du Fonds monétaire international : il s'agirait d'envisager un système

monétaire retrouvant le principe de parités fixes à partir d'une réévaluation générale et simultanée de l'ordre de 15 % de toutes les monnaies occidentales. Une telle solution, en valorisant les devises des pays industriels et en allégeant les balances des paiements en matière d'importation de pétrole, aurait un effet déflationniste sur les économies internes et devrait permettre le retour à un ordre monétaire international susceptible d'offrir aux nouveaux créanciers de l'Occident une assurance contre la dépréciation de leurs avoirs.

c) Les prêts aux Etats industriels.

La France avait suggéré aux pays membres de la C. E. E. de recourir à un emprunt communautaire en pétro-dollars afin de couvrir le déficit de leur balance des paiements, mais elle s'était d'abord heurtée au refus de l'Allemagne fédérale qui a finalement consenti à donner son accord au lancement, l'an prochain, d'un emprunt, d'un montant maximum de 3 milliards de dollars, d'une durée minimum de cinq ans et d'un taux d'intérêt à fixer, cas par cas, ce qui devrait permettre d'étendre à l'Europe le recyclage des pétro-dollars dont les places de New York et de Londres étaient jusqu'ici les principaux bénéficiaires. L'Italie a d'ores et déjà exprimé le désir de bénéficier de la moitié de l'emprunt communautaire qui ne devrait en aucun cas, ainsi que le déclarait récemment le Ministre des Finances Ouest-Allemand, servir à financer un déficit budgétaire.

Or, la République fédérale, qui depuis quelque temps doit faire face à une légère diminution de ses réserves, aurait placé en une quinzaine de jours pour 500 millions de deutsche marks de traites pour financer le déficit de ses finances publiques qui s'élèverait, en 1975, à 49 milliards de deutsche marks pour l'Etat fédéral, les *Laender* et les communes.

De son côté, le Japon a obtenu de l'Arabie saoudite un prêt de 1 milliard de dollars, dont 500 millions ont été répartis déjà par la Banque de Tokyo entre les établissements bancaires commerciaux.

d) *Les placements à long terme dans les pays industriels.*

Les placements à long terme dans les pays industriels qui constitueraient une des formes les plus adéquates du recyclage des pétro-dollars, ne semblent guère attrayants pour les Etats producteurs d'or noir. A cet égard, le docteur Abdel G. El Emary, ancien Ministre des Finances d'Egypte et conseiller en chef de l'O. P. A. E. P., a indiqué, lors de la récente réunion de Beyrouth (22 septembre 1974), que ces pays « savent fort bien que s'ils placent à long terme leurs capitaux dans les pays industrialisés, ils n'ont aucune possibilité, pour des raisons techniques ou politiques, d'avoir le contrôle ou la direction des opérations dans lesquelles ils ont investi. De ce fait, les pays arabes dotés d'excédents ne peuvent se montrer très enthousiastes à l'idée de placer leurs capitaux en actions ou en titres à long terme de sociétés des pays industriels, si ce n'est seulement à titre d'investissement de portefeuille ». Même si certains Etats, tel l'Iran, ont déjà accordé des crédits d'un montant total de 13 milliards de dollars à trois pays européens entre autres, il convient que de tels placements des revenus pétroliers ne continuent pas à être compromis par la chute spectaculaire et généralement injustifiée des cours des actions : comment, en effet, susciter alors la confiance des investisseurs arabes éventuels ? En outre, comme le font ressortir des propos tenus récemment par le Shah d'Iran au journal *Time*, les pays industrialisés sont invités à mettre de l'ordre dans leurs affaires et à maîtriser le processus inflationniste pour pouvoir espérer l'accroissement des investissements, dont la zone d'accueil prioritaire demeure les pays arabes non producteurs de pétrole et ceux du Tiers-Monde, à commencer par ceux d'Afrique.

Au colloque franco-arabe qui s'est tenu à Casablanca au début du mois de novembre 1974, les Etats arabes ont réaffirmé, d'autre part, qu'ils étaient intéressés par des participations industrielles en Europe, à condition que cela se traduise par l'installation d'industries dans leurs pays, par l'intermédiaire des sociétés auxquelles ils apporteraient leurs capitaux.

e) *Les investissements dans les pays producteurs de pétrole.*

Il s'agit pour les pays arabes de créer chez eux des activités nouvelles requérant l'aide des pays industrialisés. Le docteur El Emary au cours de la réunion de Beyrouth a évoqué, à titre

d'exemple, la possibilité de construire les raffineries nouvelles dorénavant auprès des gisements et de procéder dans le même esprit pour les industries pétrochimiques, pour la fabrication des engrais et pour les transports pétroliers.

Mentionnons, à ce propos, que l'Iran vient d'ailleurs d'adopter un plan quinquennal de 70 milliards de dollars, qui devrait lui permettre d'obtenir un taux annuel de croissance de 26 % en termes réels.

Indépendamment des opérations directement liées à l'extraction pétrolière, les surplus de ressources pourraient se placer dans des secteurs énergétiques autres que le pétrole (atome, énergie solaire), dans l'exploitation du sous-sol marin ou dans la recherche. Ainsi peut-on espérer, avec M. André de Lattre, Président du Crédit national, « que les pays producteurs pourront, avec le temps, les progrès de leur économie, la meilleure utilisation d'un potentiel humain mieux formé, développer leurs capacités d'importation ».

C. — Le recours à l'or.

Un des moyens de financer le déficit des balances des paiements pourrait être de recourir à l'or dont la valeur serait estimée au prix du marché : il apparaît en effet, comme l'a soutenu le Ministre français de l'Economie et des Finances, M. Fourcade, dans un memorandum récent adressé aux partenaires de la C. E. E., que les banques centrales devraient être autorisées à faire entre elles des transactions en or sur la base de la valeur marchande. L'exemple français est, sur ce point, particulièrement intéressant : la France qui aura emprunté, en 1974, plus de 6 milliards de dollars, possède des réserves de change comptabilisées pour 9 milliards de dollars mais dont le montant serait de 30 milliards si le stock d'or français était évalué sur la base d'un prix de 150 dollars l'once.

Les Etats-Unis redoutaient toutefois que la décision, dont le principe a été admis, de permettre à leurs ressortissants d'acheter de l'or ne se traduise par une montée des cours du métal jaune, mais ils viennent d'accepter, au cours de la récente assemblée générale du Fonds monétaire international, « qu'après une période de transition », les banques centrales puissent vendre et acheter le métal précieux « les unes aux autres et sur le marché libre ».

Déjà deux nations se sont engagées dans la voie indiquée par M. Fourcade : l'Italie et l'Allemagne ont, en effet, décidé le mois dernier de conclure un accord aux termes duquel un prêt de 2 milliards de dollars consenti par l'Allemagne fédérale à l'Italie est gagé sur l'or des réserves italiennes, évalué sur la base de 80 % du prix du marché libre enregistré au cours des huit semaines ayant précédé ledit accord, soit à un niveau de l'ordre de 120 dollars l'once. Il convient de noter que cette opération qui doit permettre à l'Allemagne d'assurer le développement de ses débouchés extérieurs ne paraît guère susceptible de faciliter la lutte anti-inflationniste.

Observons toutefois que sans nier le rôle important que l'or peut jouer dans une conjoncture internationale perturbée, l'Allemagne fédérale, partageant les vues américaines sur ce point, n'estime pas opportun de poser le problème d'une forte revalorisation des réserves officielles d'or en même temps que celui du prix du pétrole. Il semble d'ailleurs que, dans ce domaine, les Européens et les Américains considèrent que le recyclage « est une affaire qui après tout concerne le système bancaire occidental et qu'il ne doit pas entraîner les pays les plus puissants du Fonds monétaire international à donner des garanties réelles » (1).

Quoi qu'il en soit, tant qu'un plan à long terme n'aura pas apporté une solution satisfaisante au problème du recyclage des pétro-dollars, l'or, qui conserve une valeur intrinsèque et ne présente pas les graves désavantages affectant les monnaies occidentales aux yeux des pays producteurs de pétrole, devrait pouvoir assumer une fonction régulatrice. Encore conviendrait-il que ceux qui possèdent d'importantes réserves de métal jaune cessent d'évoquer sa démonétisation et évitent, à son propos, les spéculations massives observées, il y a peu de temps, sur le plan international.

*
* * *

Au total, constatant le ralentissement de leur activité dans un climat inflationniste insupportable, l'aggravation de leurs déficits commerciaux, le déséquilibre prolongé de leurs balances courantes au sein d'un système monétaire international lui-même désorganisé,

(1) P. Fabra : « Un Jeu dangereux », in *Le Monde* du 6-7 octobre 1974.

la plupart des pays occidentaux tentent de trouver les moyens d'amortir les effets du choc considérable qu'ils ont reçu à la suite du très fort relèvement du prix du pétrole.

Le dérèglement ainsi observé en rendant présentement plus difficile la mise en œuvre d'une politique européenne d'Union économique et monétaire, montre l'urgente nécessité pour les nations, membres du Marché commun, de procéder à des choix économiques, mais aussi politiques susceptibles de leur permettre de riposter efficacement au formidable défi pétrolier.

TITRE II

LA SITUATION PREOCCUPANTE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Dans la conjoncture internationale difficile que nous venons de décrire, caractérisée essentiellement par la poursuite de l'inflation, le ralentissement assez net de l'activité et le retournement des balances des paiements, comment se présente l'économie française en cet automne de 1974 ?

Pour tenter d'y répondre, nous serons amenés à examiner les moyens mis en œuvre par notre pays pour chercher à résoudre les problèmes posés par la hausse des cours des matières premières et de l'énergie et pour tenter de faire face au déficit commercial de l'ordre de 30 milliards de francs provoqué par la crise pétrolière.

Tenant compte de l'impact dépressif de ces prix sur la croissance et de leurs effets inflationnistes, les conjoncturistes — dont les prévisions sont, depuis de nombreuses années, sérieusement mises à l'épreuve — estimaient jusqu'au printemps dernier que, dans des délais relativement courts, on enregistrerait en France un net ralentissement de la production, une accélération très vive de la hausse des prix, un faible développement de nos ventes à l'étranger par suite d'une expansion jugée nettement moins forte de nos partenaires commerciaux et malgré une modération de la consommation intérieure.

Or, l'évolution conjoncturelle dans la plupart des pays industrialisés a marqué des variations assez sensibles par rapport à ce schéma et a rendu nécessaire dans notre pays la mise en place, au mois de juin 1974, d'une politique économique correctrice : ainsi, par une action sur la demande interne, il est en principe prévu de ramener, dès le milieu de 1975, la hausse des prix à un rythme comparable à celui présentement observé chez nos voisins allemands et de rétablir pour la fin de l'année prochaine, l'équilibre de notre commerce extérieur.

Sans vouloir, à ce point de notre étude, préjuger la réussite de cette politique, il nous faut constater que dès avant l'application de ces nouvelles dispositions, notre pays bénéficiait d'une situation industrielle et commerciale globalement plus favorable que celle de certains de nos partenaires et des voix américaines s'en sont récemment fait l'écho.

Sans doute des secteurs importants de la vie économique étaient-ils déjà atteints par les restrictions de vente, sans doute des goulots d'étranglement existaient-ils dans notre appareil de production et qui rendaient malaisés les efforts fournis en vue de répondre à la demande, sans doute aussi notre structure commerciale elle-même n'avait-elle pas été assez profondément adaptée aux nécessités de gestion et aux besoins du public et était-elle difficilement préparée à une action en profondeur contre l'inflation : inconvénients graves qui risquaient de transformer la position avantageuse de notre pays ; mais le rythme de croissance restait alors relativement élevé, le niveau de l'emploi paraissait acceptable et la progression du niveau de vie des Français semblait assurée de manière régulière. Où en sommes-nous actuellement ?

CHAPITRE I

LA DECELERATION DE LA CROISSANCE

Nous avons déjà indiqué que la crise pétrolière a révélé la fragilité des économies industrielles qui ont besoin de se procurer à l'étranger une part importante de leur consommation en produits énergétiques : dépendance encore accentuée, quand on considère également leur approvisionnement en matières premières. Dès lors, toute hausse brutale des prix des produits de base, toute réduction soit de leur production, soit de leur livraison pose à ces économies des problèmes d'ajustement et peut susciter au sein de celles-ci de profondes mutations.

En France, par exemple, la nécessité d'économiser les produits pétroliers devrait conduire à un meilleur contrôle du chauffage (d'où le développement de systèmes de régulation), de l'isolation (d'où demande de vitres doubles, de fibres isolantes). A cet égard, la conclusion des travaux menés, au cours du premier trimestre de 1974, par le Commissariat au Plan est nette : les secteurs nouveaux (nucléaire, récupération) ou ceux qui connaissent une sensible expansion (recherche pétrolière maritime avec ses aléas récents en mer du Nord, isolation, régulation électronique, biens d'équipements) apparaissent beaucoup plus nombreux que ceux qui sont défavorisés par le prix élevé du pétrole (non ferreux, transformation des plastiques, aéronautique civile et automobile essentiellement). Certes, l'écart positif qui devrait en résulter est encore peu perceptible parce que certains investissements ont dû être retardés, soit en fonction du marché (chimie), soit en raison d'augmentations importantes des coûts d'approvisionnement (automobile), soit par suite de problèmes de trésorerie, soit enfin parce qu'il s'agit pour les entreprises et les particuliers de faire un effort pour changer de comportement et de procéder en définitive à des choix importants.

Compte tenu de ces éléments, il n'est pas surprenant que la croissance de l'activité industrielle jusqu'ici relativement soutenue commence à se ralentir progressivement.

A. — La progression à un rythme plus lent de la production.

En dépit des circonstances résultant de la crise pétrolière, on peut observer que le niveau de l'activité est resté élevé en France (+ 5,0 % de juin 1973 à juin 1974 alors que durant la même période, d'après les principaux indicateurs économiques de l'O.C.D.E., il était de + 3,5 % en Allemagne fédérale et de 0 aux Etats-Unis).

La série corrigée des variations saisonnières, mise en trimestre mobile, permet de dégager la tendance de l'indice de la production (sans le bâtiment) ; son évolution a été, en effet, la suivante :

Janvier-février-mars 1974	124
Février-mars-avril 1974	124
Mars-avril-mai 1974	124
Avril-mai-juin 1974	125
Mai-juin-juillet 1974	126
Juin-juillet-août 1974	127

Sur la base des statistiques les plus récentes dont nous disposons, à savoir celles de juillet-août, l'indice de la production industrielle a progressé de 4,1 % en un an. Encore faut-il noter que ce taux :

— est calculé à partir de l'indice mensuel de la production industrielle qui ne couvre qu'une partie des biens d'équipement (ainsi la croissance d'ensemble est-elle sous-estimée, chaque fois que la production de ces biens s'accroît rapidement) ;

— et intègre la construction automobile dont la production est en baisse sensible.

Si les statistiques du mois de septembre ne sont pas encore connues, il semble toutefois qu'un ralentissement se soit produit, ramenant à 3 % par an le rythme de la croissance industrielle.

D'une année sur l'autre, on note une augmentation relativement nette pour le gaz (+ 24,0 %), la construction navale (+ 15,4 %), les papiers et cartons (+ 13,7 %), les industries chimiques et le caoutchouc (+ 9,2 %), la production d'électricité (+ 5,6 %), la construction électrique (+ 5,0 %) et, en revanche, un recul certain pour la construction automobile (— 10,6 %).

Au total, la production continue d'augmenter face à une demande globale rapide — sauf pour une partie du secteur de la consommation, la baisse des immatriculations des voitures neuves ayant été au cours du premier semestre de 1974 de 12,7 %.

1° LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DE LA DEMANDE

La demande qui avait progressé à un rythme rapide s'affaiblit peu à peu.

S'agissant des personnes on observe que, sensibles à l'accélération des prix, les ménages dont la croissance de l'épargne avait été élevée en 1973 (+ 17,9 % soit 68,1 milliards de francs) ont augmenté leurs acquisitions au début de l'année mais sont actuellement un peu moins portés à faire des achats de précaution. Cette évolution s'explique, pour l'essentiel, par la prévision que font les particuliers du mouvement des prix dans les mois à venir : le nombre de ceux qui estiment que la progression du coût de la vie sera moins rapide qu'actuellement est, en effet, supérieur à celui des invidus qui pensent que celle-ci va s'accélérer.

En ce qui concerne les entreprises, la demande :

— augmente sensiblement dans les *industries d'équipement*, particulièrement dans l'optique, dans la mécanique de précision et dans la construction électrique qui, comme l'équipement général industriel, bénéficie de commandes liées à l'édification de centrales nucléaires ;

— marque dans le groupe des *industries de consommation* une nette diminution dans l'automobile mais s'accroît pour les biens d'équipement ménager ;

— est restée très vive dans les *industries intermédiaires*, notamment dans la production des métaux, le papier-carton, les bois et meubles à l'exception du contre-plaqué ; elle connaît toutefois un certain ralentissement dans l'industrie du caoutchouc, la première transformation des métaux, les matériaux de construction et l'industrie pétrolière.

Notons que la *demande étrangère*, malgré le ralentissement de la conjoncture internationale, demeure soutenue : freinée dans le secteur des biens d'équipement, en baisse dans le groupe des industries de consommation, elle est forte pour les biens d'équipement ménager et les produits textiles.

Les carnets de commandes de l'étranger étaient jugés globalement fournis dans les industries d'équipement, mais selon la dernière enquête mensuelle effectuée par l'I. N. S. E. E., ils ont retrouvé un niveau très bas dans les biens de consommation et se sont nettement dégonflés dans les industries intermédiaires, malgré la bonne position concurrentielle des entreprises françaises qui, grâce peut-être à la détérioration antérieure du cours du franc, avaient jusque-là continué à recevoir un afflux important de commandes de l'étranger que ne rebutent pas des délais de livraison supérieurs à ceux pratiqués par la concurrence.

En définitive, la tendance à un retour progressif à la normale des carnets de commandes et à une reconstitution des stocks s'est accélérée au cours de l'été 1974, mais comme le soulignent les analystes de l'I. N. S. E. E., en raison des niveaux atteints auparavant, les carnets restent supérieurs à leur moyenne de longue période. Toutefois, les chefs d'entreprise interrogés estiment, sans doute sous l'influence du climat défavorable qui règne dans l'industrie et qui aboutit simultanément à un gonflement des stocks et à une baisse des carnets de commandes, que le ralentissement de la production pourrait se poursuivre au cours des prochains mois.

2° LE RALENTISSEMENT DU RYTHME DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La croissance de la production :

— dans les *industries d'équipement*, s'est un peu ralentie et le mouvement devrait se poursuivre, au cours des prochains mois, mais à un rythme plus modéré que celui récemment observé, sauf dans les secteurs de la construction électrique et électronique où elle est rapide — en raison notamment des commandes d'investissement des industriels et de celles liées à la réalisation des centrales nucléaires — à la condition que celles-ci ne soient pas freinées par des goulots d'étranglement dans la production ou pour des motifs psychologiques ;

— dans les *industries de consommation*, diminue après une légère reprise au printemps dernier. La reconstitution des stocks et la baisse des carnets de commandes amènent les industriels à prévoir, selon les branches, un plafonnement ou une réduction prochaine de leur production ;

— dans le secteur des *biens intermédiaires*, s'est sensiblement ralentie au cours des deux derniers mois. Selon les chefs d'entreprise une nouvelle décélération devrait intervenir, sauf pour la production des métaux et le papier-carton, secteurs où le développement se poursuivrait à un rythme soutenu.

Au total, dans l'ensemble de l'industrie, la production semble légèrement supérieure à la demande. Certes, les situations sont très différentes selon les industries mais la tendance générale, sauf dans le secteur automobile, est celle d'un niveau élevé de *tensions sur les capacités de production*.

Pour tenter de réduire le goulot-équipement et compte tenu de la reprise qui se dessine dans les pays partenaires, les chefs d'entreprise prévoient d'augmenter leurs dépenses en investissements productifs de 19 % en 1974, soit une croissance en volume de l'ordre de 7 %, ce qui — comme le remarquent les analystes de l'I.N.S.E.E. — ne correspond pas à une décélération sensible dans le rythme de la croissance du volume de la formation brute du capital fixe. Les industries de consommation présenteraient la progression de dépenses la plus importante, suivies des industries d'équipement, cependant que les secteurs de la production des métaux retrouveraient un niveau d'activité élevé. Encore faudrait-il que la structure même du prélèvement conjoncturel dont nous parlons plus loin, ne vienne pas entraver trop brutalement ce mouvement.

Cet effort d'investissement, est-il besoin de le souligner, nous apparaît indispensable car, dans les causes de la hausse des prix d'origine interne, nous pensons que l'insuffisance des équipements joue un rôle d'autant plus important que les mauvaises dispositions du marché financier ne permettent pas d'y remédier. Or, à l'inverse, semble-t-il, de cette analyse, mais rejoignant sur ce point les économistes communistes, MM. Herzog et Boccara, le Ministre de l'Economie et des Finances paraît attribuer les difficultés résultant de la montée des prix intérieurs à une suraccumulation de capital. Dans cette optique, la part spécifiquement endogène dans l'inflation actuelle en France serait imputable à un excès d'investissement, les dépenses d'équipement des entreprises et de construction de logements des particuliers ayant été trop importantes ; dès lors le « plan de refroidissement » du 12 juin 1974 devrait permettre de diminuer ces excès par l'application aux entreprises d'une majoration de 18 % de l'impôt sur les sociétés et par la restriction du crédit.

Nous nous interrogerons plus après sur les mesures ainsi adoptées et nous aurons à nous demander si le Gouvernement ne s'est pas exposé tout à la fois à freiner trop brutalement l'investissement et réduire l'incitation à épargner, qui constitue, cependant, un élément puissant de contrefeu de l'inflation.

3° LA PRODUCTION AGRICOLE

a) *Les conséquences économiques de la climatologie.*

Selon les experts du Ministère de l'Agriculture, la climatologie exceptionnelle de cette année a eu une incidence favorable sur la plupart des travaux et sur les conditions de récolte. Par contre, le développement végétatif des cultures a souvent été compromis par le manque de pluie et l'alimentation du bétail ainsi que son abreuvement ont souvent posé des problèmes.

L'état sanitaire des cultures a également été perturbé par la sécheresse qui entravait l'efficacité des traitements alors que la chaleur favorisait la prolifération des parasites ; les blés ont souffert d'échaudage, après avoir été l'objet d'une verse importante à la suite des orages du mois de juin.

Si le volume de la récolte de céréales et des vendanges a bénéficié de la chaleur, l'arrivée d'une période pluvieuse et le maintien de températures douces ont permis aux herbages de reprendre vigueur et aux animaux de prolonger la période de pâturage.

b) *La situation pour les principales productions.*

Si par rapport à 1973 la situation des productions céréalières paraît meilleure en 1974, il n'en est pas de même pour les autres productions végétales et pour les productions animales.

b 1) *Les productions végétales :*

— les *céréales* : la collecte de la campagne 1974/1975 serait, avec 300 millions de quintaux pour le blé tendre et l'orge, voisine de celle de la campagne précédente. Les quantités commercialisées dans l'année 1974 seraient légèrement supérieures à celles de 1973 (+ 1,8 %) ;

Les prix augmenteraient de 9 % en raison notamment de la situation du marché du maïs ; la Communauté étant déficitaire de quelque 10 millions de tonnes, le prix du marché communautaire est influencé par le prix international.

— les *fruits* : la production est inférieure en volume à celle de la campagne précédente ; par contre, les prix se sont sensiblement redressés ;

— les *vins* : l'abondance de la récolte 1973 a accru les stocks ; d'où, compte tenu des perspectives de la récolte 1974, une diminution des prix, qui reste limitée pour les vins de table mais apparaît considérable pour les A. O. C. (plus de 20 % en moyenne annuelle).

Les mesures récentes concernant la distillation apportent aux vins de table des possibilités d'écoulement avec garantie de prix et conduisent à prévoir une augmentation de 8 % des sorties de chais tandis que pour les A. O. C. la situation serait à peu près identique à celle de 1973. Au total, les quantités commercialisées augmenteraient de 3 % et les prix seraient réduits de 15 % par rapport à l'an dernier.

b 2) *Les productions animales* :

— les *gros bovins* : les apports sur les marchés sont très importants (+ 25 % sur 1973) en raison en particulier de la sécheresse obligeant à entamer les réserves d'hiver et, malgré le développement des exportations (130 000 tonnes au premier semestre sur une production de 700 000 tonnes), les tonnages mis à l'intervention sont élevés (75 000 tonnes pour le premier semestre).

Le prix moyen annuel connaîtrait une baisse de 4 % sur celui de 1973, ce qui porterait celle-ci à 15 % depuis le début de l'année dernière.

Ajoutons que les mesures décidées en juillet (prime de 200 F par vache) représentent pour les agriculteurs un apport supplémentaire en recettes de 1 700 millions de francs, qu'il convient de rapprocher de l'effort de 3 à 4 milliards de francs nécessaire pour leur permettre de retrouver le niveau de pouvoir d'achat de l'an dernier ;

— les *veaux* : l'augmentation des apports de veaux sur les marchés reste limitée : la production ne dépasserait que de 6 % celle de 1973 et les prix marqueraient une chute de 2 %. Pour ne

citer que l'exemple des ventes à destination de l'Italie, on enregistrerait sur les huit premiers mois de 1974 une baisse de près de 20 % par rapport à la période correspondante de 1973 ;

— les *porcins* : ce secteur de l'élevage est particulièrement touché par une perte de prix (de l'ordre de 10 % en moyenne annuelle sur 1973 et de 22 % depuis le 1^{er} janvier) qui ne trouve aucune compensation en volume, tandis que les importations nettes, qui avaient sensiblement diminué au cours de ces dernières années, dépasseraient 200 000 tonnes en 1974.

Les mesures prises en juillet (prime de 100 F par truie) représentent 90 millions de francs et les compensations accordées par les caisses de péréquation aux groupements de producteurs environ 75 millions de francs ;

— les *produits laitiers* : la production de lait, contrariée par les conditions climatiques, serait à peine équivalente à celle de 1973.

Les fabrications de beurre diminuent tandis que celles de fromages augmentent et, malgré cette situation défavorable, le relèvement des prix est à peine équivalent à celui décidé au plan communautaire (7,7 % contre 8 %) ;

— les *œufs* : les apports ont été très importants et les exportations se sont développées au cours du premier semestre 1974 (20 000 tonnes contre 10 000 en 1973) ; les prix ont connu une chute rapide (la baisse serait de 10 % en prix moyen annuel et serait d'environ 40 % depuis janvier).

*

* *

Dans ces conditions, il apparaît que le compte prévisionnel, arrêté à la fin du mois d'août dernier, confirme les perspectives plus que médiocres établies en début d'année. Si la production commercialisée a augmenté en volume de 4,4 %, taux sensiblement supérieur à celui des années antérieures (3 à 3,5 %), la stagnation des prix moyens à la production (+ 0,8 %), qui intervient dans un contexte d'érosion monétaire particulièrement vif, et une hausse des charges sans aucune commune mesure avec son évolution antérieure, conduisent à une baisse importante du pouvoir d'achat du revenu agricole qui, selon l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, atteindrait 16,3 % en 1974 par rapport à 1973.

B. — La situation préoccupante de l'emploi.

Au cours des derniers mois, l'évolution de l'emploi a été marquée :

- par la réduction contractuelle de la durée du travail ;
- par la progression des effectifs ;
- par l'augmentation continue des demandes d'emploi, la baisse des offres non satisfaites et le manque persistant d'adaptation de l'une à l'autre.

1° LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Cet indicateur reproduit assez fidèlement la tendance de l'activité économique ; mais il convient, pour en apprécier l'exacte portée, de tenir compte de la situation particulière du marché de l'emploi en France résultant essentiellement d'une pénurie quasi générale de main-d'œuvre qualifiée.

Durée hebdomadaire du travail (1973-1974).

Séries corrigées des variations saisonnières.

	OUVRIERS des industries de transformation.	ENSEMBLE des activités et des personnels.
1973 :		
Janvier	43,8	43,6
Avril	43,9	43,6
Juillet	43,6	43,4
Octobre	43,4	43,2
1974 :		
Janvier	43,1	43,1
Avril	43,3	43

Source : Ministère du travail.

La lecture de ces données permet d'observer qu'en ce qui concerne l'ensemble des entreprises et des personnels, la durée hebdomadaire du travail continue à diminuer à un rythme annuel de 1 % par an.

2° LES EFFECTIFS OCCUPÉS

Les enquêtes trimestrielles du Ministère du Travail concernant les effectifs occupés fournissent des indications statistiques intéressantes reportées dans le tableau ci-après :

Effectifs au travail (1973-1974).
Indices bruts (base 100 au 1^{er} janvier 1973).

	1973				1974		
Industries de transformation :							
— y compris le bâtiment	100,0	100,6	101,3	101,5	101,3	101,6	102,0
— non compris le bâtiment	100,0	100,5	101,2	101,4	101,7	101,6	102,1
Toutes activités.....	100,0	100,3	101,1	101,3	101,1	101,3	101,8

Source : Ministère du travail.

Sur la base de ces éléments, on note, pour l'ensemble des industries de transformation, à l'exception de celles du bâtiment et des travaux publics, que les effectifs ont été en hausse de 0,9 % entre le 1^{er} juillet 1973 et le 1^{er} juillet 1974 : cette augmentation des personnels salariés, due à la progression démographique, est sensible (+ 0,5 %) au cours du second trimestre de 1974, mais est légèrement plus faible que pour la même période de 1973.

Bien que les prévisions sur l'évolution de l'embauche s'avèrent souvent d'interprétation délicate, on peut penser, après examen des réponses des chefs d'entreprise aux enquêtes récentes de l'I.N.S.E.E., que la présente année marquera la plus faible croissance des effectifs industriels depuis 1967 ; on s'attend, en effet, à une baisse dans le domaine de l'automobile de l'ordre de 3 % et dans d'autres secteurs des *industries de consommation*. Toutefois la croissance des effectifs serait analogue à celle de 1973 pour les *industries intermédiaires* et en hausse relativement plus forte dans le *secteur de l'équipement*.

3° LE MARCHÉ DU TRAVAIL

On peut suivre l'évolution du marché du travail après la remise à jour de la correction des variations saisonnières ; nous avons repris dans le tableau ci-après les statistiques fournies par le Ministère du Travail, avec renvoi aux chiffres calculés selon la nouvelle série appliquée depuis juillet 1974. Les distorsions entre les méthodes ancienne et nouvelle sont importantes : ainsi pour le mois de juillet 1974 par comparaison respectivement au mois précédent et à la période correspondante de 1973, on observe :

— pour les demandes d'emploi, une croissance de 5,8 % et de 13,1 % (ancienne méthode) contre + 2,2 % et + 15,2 % (nouvelle méthode) ;

— pour les offres d'emploi, une diminution de 10,6 % et de 13,5 % (ancienne évaluation) contre — 6,9 % et — 13,3 % (nouvelle évaluation).

Sur les bases anciennes, l'évolution a été la suivante :

Emploi de la main-d'œuvre (1973-1974).

(En milliers.)

Indices corrigés des variations saisonnières.

(Situation en fin de mois.)

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Demandes d'emploi non satisfaites :												
1973	368,9	364,1	364,7	374,0	374,6	379,9	401,1	412,2	427,0	423,3	316,2	423,2
1974	430,4	429,8	425,9	425,0	420,8	450,1	460,1	464,4	498,5			
						(1)	(1)	(1)	(1)			
Offres d'emploi non satisfaites :												
1973	222,2	231,7	238,7	243,0	261,8	269,7	259,7	264,8	276,4	279,9	254,1	216,9
1974	213,4	220,1	229,9	232,8	251,4	236,0	219,8	207,6	179,5			
						(1)	(1)	(1)	(1)			

(1) Nouvelle série.

Source : Ministère du travail.

a) *Les demandes d'emploi non satisfaites.*

Après correction des variations saisonnières, on constate que le nombre des *demandes d'emploi non satisfaites* qui est demeuré élevé depuis le mois de septembre 1973, a atteint son plus haut niveau à la fin de septembre 1974, soit 498 500 personnes contre 464 400 le mois précédent. Cet accroissement s'explique essentiellement :

— par l'augmentation rapide des salaires, qui conduit un plus grand nombre de personnes à chercher un emploi ;

— par les coûts grandissants de la main-d'œuvre qui amènent les chefs d'entreprise à ralentir l'embauche ;

— par l'arrivée des jeunes à l'âge de l'emploi ;

— par une augmentation du nombre des licenciements dans les entreprises en déclin ou en voie de restructuration (construction aéronautique, industrie du verre...); à ce sujet, notons l'accord intervenu entre le C.N.P.F. et les centrales syndicales sur les indemnités en cas de licenciements collectifs pour raisons économiques.

b) *Les offres d'emploi non satisfaites.*

En revanche, le nombre des *offres d'emploi non satisfaites* qui avait atteint au mois d'octobre 1973 un haut niveau a été en légère baisse de novembre 1973 à janvier 1974 puis en reprise jusqu'au mois de juin dernier. Depuis lors, la chute enregistrée dans les offres d'emploi non satisfaites révèle la dégradation de la situation qui laisse présager une montée continue du chômage.

c) *La population disponible à la recherche d'un emploi.*

Comme nous l'avons déjà indiqué, la mise en place progressive des bureaux de l'Agence nationale pour l'emploi a permis un meilleur recensement des personnes sans activité mais a provoqué, dans les séries statistiques, des perturbations qui ne sont pas toutes imputables à l'évolution effective du chômage.

Pour connaître la population disponible à la recherche d'un emploi, il y a lieu de multiplier le nombre des demandes d'emploi non satisfaites par un coefficient de 1,3 afin de tenir compte de l'implantation de plus en plus ramifiée de l'Agence nationale.

Sur cette base, il apparaît que les effectifs à la recherche d'un emploi étaient, à la fin du mois de septembre dernier, de 695 000 personnes environ, nombre supérieur de 27,4 % à celui enregistré un an auparavant. S'agit-il là du nombre des chômeurs ? Evidemment non, puisque dans cette population, à côté des chômeurs, il faut comprendre toutes les personnes qui, lorsqu'on les interroge, déclarent rechercher un emploi alors même qu'elles ont ou non entrepris ces prospections et qu'elles sont pourvues déjà d'une situation qu'elles désirent abandonner pour des raisons de convenances personnelles.

Alors, comment connaître l'ampleur actuelle du chômage en France ? Si l'on s'en tient à la notion simple du nombre des bénéficiaires de l'aide publique, on observe que, fin septembre 1974, ce chiffre était de 159 900.

Quoi qu'il en soit, l'inadaptation des demandes et des offres d'emploi non satisfaites sur le marché du travail apparaît très préoccupante, dans la mesure où les mouvements ainsi enregistrés traduisent une montée du chômage, *qui n'apparaît pas comme la conséquence de la crise actuelle de l'énergie*. Comme l'a judicieusement démontré M. Raymond Courbis (1), c'est dans une tendance structurelle à long terme que s'inscrit l'augmentation du chômage régulièrement observée dans notre pays depuis 1964 et provoquée par un gonflement de la population active disponible face à l'insuffisance des créations d'emploi et à une productivité du travail plus intense. Réduire la durée du travail ne pourrait qu'accroître les coûts salariaux, partant le rythme d'inflation ; c'est donc une double action de lutte contre l'inflation et de soutien de l'investissement qui devrait être mise en œuvre.

(1) R. Courbis. La crise pétrolière est-elle à l'origine du chômage ? in *Le Monde* (12 novembre 1974).

CHAPITRE II

L'ACCELERATION DU RYTHME INFLATIONNISTE

Depuis le début de 1974, une fièvre des achats semble s'être emparée de nos compatriotes ; sans doute a-t-elle contribué à conforter la production, mais c'est la baisse de la valeur relative du franc qui a provoqué ces réflexes de fuite devant la monnaie (1) et a amené la prédominance de l'épargne disponible sur l'épargne à moyen ou long terme. Dans le même temps, les conditions du crédit — la politique restrictive des banques, des taux d'intérêt élevés, les raccourcissements des délais de paiement — ont eu des répercussions quasi-immédiates sur les prix.

Si le surenchérissement de l'énergie a provoqué, à lui seul, une progression de l'indice des prix à la consommation estimée à 3,2 %, il est presque impossible d'en évaluer correctement les conséquences indirectes et de savoir comment s'est effectué le passage de l'élément exogène aux facteurs endogènes de l'inflation qui se poursuit dans un climat nouveau de déflation, provoqué tant par des transferts massifs de pouvoir d'achat aux pays producteurs de pétrole incapables d'en utiliser la totalité que par le ralentissement de la croissance résultant de politiques budgétaire et monétaire restrictives.

Rapportée au nombre total des ménages, l'augmentation du prix du pétrole représente un prélèvement sur le pouvoir d'achat d'environ 2 000 F par famille, soit en termes globaux, un peu plus de 3 % de la P. I. B. : comme la croissance de celle-ci doit pour 1974 être légèrement inférieure à 5 %, le niveau réel du revenu des Français n'aurait pu être supérieur que de 1 à 2 % par rapport à celui de l'année précédente, c'est-à-dire que compte tenu de la progression enregistrée en 1973 et du niveau atteint dès le début de 1974, il n'aurait pas dû progresser en cours d'année ; or, excepté dans le secteur public et dans l'agriculture, la croissance des revenus réels s'est poursuivie jusqu'à atteindre 6 % environ par an.

(1) Les ventes des centres commerciaux se sont accrues de 22 à 29 % en septembre 1974 par rapport à la période correspondante de 1973.

Pour rétablir la santé économique de notre pays, il importe donc de ne pas se tromper de diagnostic ; la surinflation dont il souffre a essentiellement pour causes des facteurs endogènes qu'il faut dénoncer clairement : ce sont dans la conjoncture actuelle, d'une part des augmentations nominales de rémunérations et de profit trop importantes et, d'autre part, des dérapages irréalistes et injustifiés au niveau commercial.

A. — Les mouvements de prix.

Le mouvement des prix a subi une accélération au cours des derniers mois pour atteindre un rythme très élevé comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Evolution des indices de prix de gros et de détail (1973-1974).

	PRIX DE GROS		PRIX DE DETAIL	
	Indice base 100 en 1949.	Rythme annuel de hausse.	Indice base 100 en 1970.	Rythme annuel de hausse.
		Pourcentage.		Pourcentage.
Moyenne 1973.....	298,3	12,7	120,2	7,3
Janvier 1974.....	343,8	22,2	127,4	10,3
Février 1974.....	351,3	23,4	129,1	11,5
Mars 1974.....	362,4	25,1	130,6	12,2
Avril 1974.....	371,6	27,6	132,7	13,2
Mai 1974.....	375,2	26,8	134,3	13,5
Juin 1974.....	372,4	28	135,8	13,9
Juillet 1974.....	372,4	25,8	137,5	14,4
Août 1974.....	373,3	25,1	138,6	14,5
Septembre 1974 (1).....	374,6	24,2	140,1	14,7

(1) Provisoire.

Deux constatations s'imposent à la lecture des dernières données connues pour 1974, celles de septembre.

Pour les *prix de gros* : leur rythme annuel de progression, qui a marqué une évolution importante (+ 24,2 %, soit près du double de la moyenne enregistrée en 1973 + 12,7 %), est nettement supérieur à l'augmentation la plus forte enregistrée en 1969 (+ 8,6 %).

Pour les *prix de détail* : le rythme annuel de croissance (+ 14,7 %) est plus de deux fois plus élevé que celui observé sur la moyenne de l'année dernière (+ 7,3 %). Rappelons à cet égard quelle a été l'évolution récente de ces prix chez la plupart de nos partenaires commerciaux.

**L'évolution récente des prix de détail
chez nos principaux partenaires commerciaux (1973-1974).**

	POURCENTAGES DE VARIATION		
	Juillet 1974	Juillet 1974	Juillet 1974
	juillet 1973.	janvier 1974.	juin 1974.
Italie	19,3	12,2	2,4
Royaume-Uni	17,1	9,7	0,9
Belgique	13,7	8,6	1,4
Etats-Unis	11,8	6,2	0,8
Pays-Bas	9,5	5,2	0,4
Allemagne	6,9	3,1	0,2
Moyenne	11,8	6,5	0,8
France	14,4	7,9	1,3

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ainsi que l'indiqué le rapport économique et financier présenté en annexe du projet de loi de finances pour 1975, l'examen des augmentations intervenues à l'étranger, très variables d'un pays à l'autre, souligne l'importance des causes intérieures de ces hausses. Si celles enregistrées en France depuis un an sont nettement dépassées par celles que connaissent l'Italie et la Grande-Bretagne, elles sont supérieures à celles des Pays-Bas, des Etats-Unis et surtout de l'Allemagne, notre principal partenaire commercial, le décalage de près de 8 points d'écart entre les deux pays ne pouvant se prolonger sans danger.

Aussi, est-il impératif de faire cesser tant le déséquilibre entre l'offre et la demande que les comportements inadaptés en matière de revenus, phénomènes qui ont favorisé le développement de l'inflation en France.

1° LES PRIX A LA PRODUCTION

a) *Les prix agricoles.*

Les prix agricoles ont connu une baisse de juin 1973 à juin 1974 (— 4,4 %) qui est la résultante de deux mouvements conjugués et de même sens :

— la baisse (— 11,2 %) des prix des produits d'origine végétale ; si ceux des céréales ont progressé de 5 %, en revanche, celui du vin a baissé de 26,8 % ;

— et celle (— 1,4 %) des prix des produits d'origine animale, dont une diminution de 6,7 % pour le bétail sur pied.

On sait que plusieurs marchés agricoles — viande bovine, vin, fruits et légumes notamment — ont connu et connaissent encore de graves difficultés et d'importantes chutes de cours alors que les prix d'un nombre croissant de produits agricoles sur les marchés internationaux sont jusqu'à deux fois plus élevés que ceux pratiqués dans la Communauté. Or, dans le même temps, l'augmentation des coûts de production s'est accélérée et l'ensemble des charges pourrait être relevé de près de 20 % au cours de la présente année, selon la F. N. S. E. A.

Sans doute le Gouvernement, conscient de la gravité de ces problèmes, a-t-il décidé dès le mois de juillet dernier la mise en place de mesures (primes aux éleveurs, remboursement des intérêts annuels des prêts spéciaux consentis par le Crédit agricole) dont l'importance ne doit pas être sous-estimée ; toutefois ces décisions n'ont pas été jugées suffisantes par les organisations paysannes qui les ont considérées comme des mesures sectorielles d'une efficacité limitée et faisant passer l'agriculture française pour une « assistée » alors que des mesures plus cohérentes et plus planifiées seraient nécessaires. Tout au long de l'été ont été multipliées les manifestations en vue d'obtenir une revalorisation des prix agricoles communs de l'ordre de 8 % ; mais le Conseil des Ministres de l'Agriculture des Neuf n'a accepté qu'une augmentation de 5 % à compter du 1^{er} octobre 1974.

Dès lors, le pouvoir d'achat des agriculteurs français, pour être maintenu au niveau de 1973, exigerait un effort complémentaire national de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs : il s'est

en effet déprécié à peu près autant que la monnaie, soit de 15 % malgré les mesures nationales susindiquées et en dépit des dernières décisions communautaires.

Outre des mesures fiscales concernant l'application de la T. V. A., les organisations paysannes demandent des facilités de financement à court terme et des délais de remboursement des annuités de prêts contractés auprès du Crédit agricole, surtout pour les jeunes agriculteurs qui ont été encouragés à se tourner vers l'élevage, gros demandeur d'investissements. Ceci devrait conduire à une modification de la politique restrictive du crédit, modification pleinement souhaitable pour permettre à un secteur essentiel de l'activité nationale d'obtenir les moyens de faire face à une conjoncture particulièrement difficile.

b) *Les prix industriels.*

L'augmentation des prix industriels s'est poursuivie de juin 1973 à juin 1974 à un taux de 35,7 % contre 16,1 % au cours des douze mois précédents et 3,3 % entre juin 1971 et juin 1972.

Des trois composantes les plus importantes des prix : prix des produits de base, revenu d'exploitation, charges salariales, il semble que ce soit essentiellement la première qui soit la plus liée aux hausses récentes ; celles-ci reflètent en effet les relèvements de prix du pétrole tandis que la baisse des prix internationaux des matières premières importées en France se poursuit (l'indice d'ensemble de l'I. N. S. E. E. [base 100 en 1968] s'est situé, au mois de septembre 1974, au niveau de 192,9 contre 197,9 en septembre 1973, soit — 2,5 %). Si l'indice des matières premières industrielles a diminué dans tous les secteurs, en revanche celui des matières premières agricoles importées au cours de la période considérée a progressé.

Par ailleurs, l'augmentation nominale du salaire horaire, qui sur les douze derniers mois connus (du second semestre de 1973 à celui de 1974) a atteint 20,1 %, est loin d'avoir été compensée par celle de la productivité et c'est ce qui a incité en particulier le Gouvernement à proposer un prélèvement conjoncturel sur les marges.

En tout état de cause, les baisses sensibles qui affectent, depuis plusieurs mois, les cours des métaux non ferreux, du coton, du

caoutchouc naturel, de la laine, du bois, du cuir et de la viande auraient dû être répercutées sur les prix à la production des produits transformés. Bien que certaines baisses soient déjà intervenues (produits incorporant certains métaux non ferreux) et que d'autres soient prévues (tissus de laine et de coton), il apparaît que le dispositif de la programmation des prix industriels gagnerait à être plus resserré. Est-ce le moment d'agir en ce sens ?

Selon une récente enquête de l'I. N. S. E. E., les ventes des grossistes se ralentissent progressivement ; les crédits bancaires sont actuellement difficiles à obtenir et des problèmes de trésorerie se posent de plus en plus fréquemment, surtout dans le secteur des biens d'équipement. Aussi les perspectives générales d'activité des professionnels ont-elles fortement fléchi et sont-elles à présent aussi pessimistes qu'en début de janvier.

Toutefois, si l'on en juge d'après les prévisions des commerçants, le rythme de hausse des prix devrait se ralentir au cours des prochains mois, d'autant qu'une réglementation renforcée des prix industriels est entrée en vigueur au 1^{er} octobre et que les chefs d'entreprise prévoient des hausses moins fortes que celles observées depuis le début de l'année.

2° LES PRIX DE DÉTAIL

La hausse des prix de détail a été particulièrement rapide du mois de septembre 1973 à celui de septembre 1974, ce qui correspond à un taux annuel de l'ordre de 14,7 %.

Pendant cette période, les prix des produits manufacturés ont progressé de 18,7 %, ceux des produits alimentaires de 11,6 % et ceux des services de 12,2 %.

Il nous a paru intéressant de regrouper dans le tableau ci-après les hausses de prix pour les principaux produits et services au cours des derniers six mois et pour l'année écoulée du mois de septembre 1973 à celui de septembre 1974, afin de montrer sur quels articles les variations ont été les plus sensibles.

Variations des hausses des prix de détail.
(Septembre 1973 - septembre 1974.)

	EN 12 MOIS (sept. 1974 comparé à sept. 1973).	EN 6 MOIS (sept. 1974 comparé à mars 1974).
Ensemble	+ 14,7	+ 7,3
1° Alimentation (y compris boissons).....	+ 11,6	+ 5,8
Dont :		
Produits à base de céréales.....	+ 17,6	+ 10,5
Viandes de boucherie.....	+ 6,6	+ 2,3
Volaille, lapins, gibier, produits à base de viande.....	+ 8,5	— 1,9
Produits de la pêche.....	+ 15,3	+ 6,9
Lait, fromages.....	+ 12,7	+ 7,2
Œufs	+ 0,7	— 6,9
Corps gras et beurre.....	+ 30	+ 17,8
Légumes et fruits.....	+ 16,3	+ 9,2
Boissons non alcoolisées.....	+ 15,1	+ 11,4
2° Produits manufacturés.....	+ 18,7	+ 8,4
Dont :		
Habillement et textiles.....	+ 15,2	+ 7,6
Meubles et tapis.....	+ 17,8	+ 10
Appareils ménagers électriques et à gaz.....	+ 13,2	+ 9,2
Véhicules	+ 13,3	+ 9,9
Papeterie-librairie, journaux.....	+ 25,6	+ 14,5
Combustibles, énergie.....	+ 42,1	+ 7,3
3° Services	+ 12,2	+ 7
Dont :		
Services relatifs au logement.....	+ 9,8	+ 5,5
Services de santé.....	+ 9,5	+ 5,5
Transports publics.....	+ 12,5	+ 7,4
Hôtels, cafés, restaurants, cantines.....	+ 13,3	+ 6,5

Source : I. N. S. E. E.

On constate, à la lecture de ces données, que pour la *période annuelle* considérée :

— la forte hausse des *produits manufacturés* est notamment imputable à la croissance du prix des combustibles et de l'énergie (soit + 42,1 %), de la papeterie, librairie, journaux (+ 25,6 %), des meubles et tapis (+ 17,8 %) et des articles textiles (+ 15,2 %) ;

— pour l'*alimentation*, la hausse au stade du détail a été vive, essentiellement pour les corps gras et le beurre (+ 30 %), forte pour les produits à base de céréales (+ 17,6 %), les boissons non alcoolisées (+ 15,1 %), les produits de la pêche (+ 15,3 %), les légumes et les fruits (+ 16,3 %), les laits et fromages (+ 12,7 %) ;

— pour l'ensemble des *services*, on a observé une hausse sensible pour les hôtels, restaurants, cafés et cantines.

Sur les *derniers six mois* (septembre 1974 comparé à mars 1974) les hausses les plus importantes portent notamment sur les boissons non alcoolisées (+ 11,4 %), la papeterie, librairie, journaux (+ 14,5 %), les meubles et tapis (+ 10 %), les produits à base de céréales (+ 10,5 %) tandis que la baisse des œufs est de 6,9 %.

L'enquête de conjoncture dans le commerce de détail effectuée par l'I. N. S. E. E. en juillet dernier auprès de sept mille chefs d'entreprise (à l'exclusion des grands magasins et des commerces à succursales multiples) indique que les détaillants (produits non alimentaires) dont les ventes ont progressé, il est vrai, depuis le début de 1974, à un rythme rapide, s'attendent à un ralentissement de leurs activités pour les prochains mois et réduisent en conséquence leurs commandes.

Les prévisions des commerçants correspondaient, depuis un an, à une accélération progressive de la hausse des prix ; cette tendance s'est retournée en début juillet : en effet, si les professionnels déclarent avoir encore relevé fortement leurs prix au cours des derniers mois, ils estiment qu'on devrait enregistrer prochainement le retour à un rythme de hausse moins élevé, voisin de celui observé au cours du second semestre de 1973 à la condition que l'Etat ne donne pas lui-même l'exemple de nouveaux trains de hausse sur ses services.

Sans doute, en matière de prix, est-il difficile de tenir compte de pronostics ; ainsi que l'a reconnu dans un article récent Mme Josée Doyère, dans ce domaine « tout est flou, tout est faux : trop de produits réellement différents ou faussement divers, trop de circuits de commercialisation variés et parfois inutilement allongés s'opposent à cette transparence des prix que les Ministres de l'Economie et des Finances réclament en vain » (1).

(1) J. Doyère : « L'écart grandit entre les prix de gros et les prix de détail », in *Le Monde* du 13 août 1974.

B. — La politique de lutte anti-inflationniste.

Il ne saurait être question, dans le cadre de cette étude, de faire un recensement exhaustif des mesures adoptées par le Gouvernement français au cours des derniers mois pour tenter de ralentir la hausse des prix. Nous nous bornerons à rappeler comment, face à une aggravation très préoccupante de celle-ci, la lutte a été accrue.

Certes, la tâche est difficile puisqu'il s'agit de concilier un degré réaliste de désinflation avec la poursuite de l'expansion et le maintien de l'emploi, dans un système qui se veut libéral.

Les objectifs ont été clairement définis par le Ministre de l'**Economie et des Finances** ; il s'agit :

— en *matière de prix*, de retrouver un rythme de hausse inférieur à 1 % par mois à la fin du second semestre de 1974 et d'atteindre 0,5 % par mois avant le 1^{er} juillet 1975, donc de réduire des deux tiers l'élévation des prix en un an ;

— en *matière de salaires*, d'assurer une augmentation correspondant à une progression du pouvoir d'achat de 0,5 % par trimestre.

Pour atteindre ces objectifs, diverses mesures ont été appliquées en vue de réduire la demande intérieure et de modifier les attitudes des agents économiques dans le domaine des prix et des revenus.

1° LA MODÉRATION DES ACHATS ET DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour obtenir la modération des achats et des dépenses d'investissement, il a été prévu de mettre en œuvre à la fois la politique des finances publiques, celle du crédit et celle de l'épargne.

a) *Les décisions concernant les finances publiques.*

La politique des finances publiques a été utilisée dans ses divers aspects à la fois : l'aspect de la dépense comme celui de la recette.

a 1) La majoration de certains impôts.

— *L'impôt sur le revenu :*

Une majoration exceptionnelle partiellement remboursable a été mise à la charge des contribuables dont la cotisation est supérieure à 2 500 F par part de quotient familial.

Par ailleurs, le barème de taxation d'après les signes extérieurs de richesse a été renforcé et une contribution de 10 % du montant net de tous les profits immobiliers taxables a été instituée.

— *L'impôt sur les sociétés :*

Les entreprises ont dû verser une majoration de 18 % de leur impôt sur les bénéfices de 1973 avec un minimum de perception de 3 000 F.

En outre, pour réduire la demande intérieure de biens d'équipement et inciter les entreprises à exporter davantage, le barème de l'amortissement dégressif est provisoirement modifié pour les investissements réalisés entre le 30 juin 1974 et le 1^{er} juillet 1975.

a 2) Une politique budgétaire stabilisatrice.

Le Parlement, en votant le collectif budgétaire de juillet 1974 en équilibre, a voulu maintenir au budget de 1974 un caractère anti-inflationniste ; une partie des plus-values fiscales nées de l'inflation a été employée à acquitter la dette née de certaines avances de la Banque de France au Trésor (3,5 milliards de francs).

Par ailleurs, le remboursement des bons du Trésor en comptes courants a été poursuivi, atteignant 3,40 milliards de francs en six mois, tandis que les concours de la Banque de France ont été beaucoup moins utilisés en 1974 que l'année précédente.

b) *L'encadrement du crédit.*

Le second moyen utilisé pour freiner la demande a consisté à prolonger le ralentissement de la progression du crédit.

Rappelons que, depuis le début de l'année 1973, des normes de croissance des crédits par rapport aux niveaux atteints au cours des périodes correspondantes de l'année précédente ont été arrêtées, d'abord trimestriellement, puis mensuellement, les banques ou établissements financiers dont les encours dépassent ces normes devant constituer des réserves supplémentaires, à taux progressifs.

Parallèlement, un certain nombre d'ajustements ont été apportés au dispositif d'ensemble, afin de favoriser la réorientation des activités : ainsi, en mars 1974, les crédits destinés à financer certains investissements entraînant des économies d'énergie ont bénéficié d'une mise hors normes partielle tandis que ceux de préfinancement à l'exportation et ceux jouant le rôle de relais de crédit acheteur ont été exclus du calcul des réserves supplémentaires.

La norme générale de progression sur douze mois des encours fixée à 13 % de mai à octobre 1974 doit être maintenue à ce dernier taux en novembre et ramenée à 12 % en décembre, ce qui correspondrait à un durcissement de la position du Gouvernement d'autant plus net que la base de comparaison serait fournie par les résultats du dernier trimestre de 1973 mais sans tenir compte des dépassements importants enregistrés à l'époque. Aux dernières nouvelles, ce taux de 12 % semble devoir être atteint, à l'exception des dérogations dont il est fait état ci-dessous.

Deux légers assouplissements ont cependant été décidés :

— à partir du 31 juillet dernier, la norme pour la progression des crédits de mobilisation à court terme sur l'étranger a été fixée à 19 % pour août et septembre 1974 et portée à 22 % pour les échéances ultérieures jusqu'au 2 janvier 1975 ;

— en vue de favoriser le développement de l'épargne stable collectée par les banques, il a été décidé de réduire de 6 % à 4 %, à compter du 31 juillet 1974, le taux des réserves obligatoires applicables aux comptes sur livrets et autres dépôts à terme.

Que faut-il penser de ces mesures ?

Elles ont fait naître des inquiétudes essentiellement au sein des petites et moyennes entreprises et les chambres de commerce et d'industrie ont jeté un cri d'alarme : soulignant l'injustice d'un système d'encadrement du crédit « aussi peu nuancé que possible », le président de l'assemblée permanente de ces organisations consulaires a indiqué qu'un tel régime incitait les entreprises à se procurer des liquidités « par tous les moyens » et favorisait ainsi les plus fortes aux dépens des plus faibles.

Cet appel paraît avoir été entendu puisque M. Ansquer, Ministre du Commerce et de l'Artisanat, vient de confirmer qu'un projet de décret était actuellement à l'étude pour protéger les artisans sous-traitants contre les défaillances des donneurs d'ordres, de

même qu'un contrat type de sous-traitance était en cours d'élaboration. Par ailleurs, M. Fourcade, recevant les représentants des petites et moyennes entreprises, leur a annoncé pour la fin de l'année des mesures visant à favoriser leurs investissements et à apporter des solutions à leurs problèmes de trésorerie.

Les petites entreprises souffrent présentement, il est vrai, d'un grave assèchement de trésorerie : d'une enquête effectuée récemment par l'I. N. S. E. E., il ressort que celles employant moins de cent salariés sont plus proches que les grandes firmes de la situation critique observée au deuxième semestre de 1969, période d'encadrement sévère du crédit.

En fait, on découvre, dans cette conjoncture, que le point sensible des petites et moyennes entreprises en France est leur insuffisance de financement ; elles ont pris, en effet, l'habitude de vivre avec l'argent des autres et sont à peu près démunies de fonds propres. L'euphorie de l'inflation qui a permis de maintenir, de façon généralement satisfaisante, le niveau d'activité, a fait oublier la faiblesse structurelle des bilans. A un excès d'optimisme font place le dépit et la peur d'autant plus angoissants que parallèlement à l'encadrement du crédit, elles doivent subir la hausse du loyer de l'argent, fortement accentuée d'ailleurs par l'action de la Banque de France, dont le taux d'escompte est passé, le 20 juin 1974, de 11 à 13 % alors que nous enregistrons actuellement une détente aux U. S. A. par exemple.

Sans doute, toutes les firmes ne sont-elles pas frappées et est-il prévu d'accorder aide et assistance à celles qui, gênées par des difficultés passagères de trésorerie, sont bien gérées, étant entendu toutefois que rien ne serait fait pour sauver les « canards boîteux » mais ceux-ci sont générateurs d'emplois et il n'est que d'examiner le cas du *France* pour s'apercevoir que la solution n'est pas simple (il est vrai qu'il ne s'agit pas là d'une petite entreprise).

C'est ainsi que, dans chaque département, un comité *ad hoc* réunissant les administrateurs des organismes particulièrement informés de la situation financière des entreprises a été mis en place : chargé d'établir rapidement un diagnostic sur les causes et l'ampleur des obstacles rencontrés par certaines entreprises, il doit leur permettre de résoudre les problèmes de financement qui se posent à elles. Au 2 octobre 1974, les 94 comités départementaux avaient été saisis de 2 835 dossiers d'entreprises dans l'embarras, en avaient réglé 1 184 sur le plan local, soit par l'aménagement des

échéances fiscales et parafiscales, soit par des mesures visant à accélérer les paiements en provenance des administrations et des collectivités publiques, soit par des interventions auprès des banquiers et en avaient transmis 53 au comité national de liaison : des solutions positives ont pu, de la sorte, être apportées aux problèmes que connaissaient des entreprises petites et moyennes dont la situation de trésorerie était temporairement obérée.

Notons toutefois qu'une diminution du nombre de dossiers déposés auprès des comités départementaux d'aide aux petites et moyennes entreprises a été observée au cours de la première quinzaine d'octobre : entre le 3 et le 15 de ce mois, 405 dossiers ont été constitués, contre 712 au cours de la quinzaine précédente.

Certes, l'encadrement du crédit est sévère ; mais il faut souligner que le tiers environ des crédits distribués à l'économie y échappe (ceux à moyen et long terme pour l'exportation, ceux de préfinancement destinés à faciliter la vente à l'étranger de gros équipements) tandis que les créances nées à court terme sur l'étranger progresseront au rythme de 22 % par an. Au surplus, banques et entreprises empruntent largement à l'étranger : plus de 10 milliards de francs au premier semestre de 1974, ce qui explique d'ailleurs la forte augmentation des crédits à l'économie (+ 20 % en juillet dernier par rapport à la période correspondante de 1973).

Sans doute, la priorité accordée à la lutte anti-inflationniste exigerait que l'effort d'austérité soit encore plus grand : mais, outre les dangers de faillite en chaîne et de récession auxquels serait alors exposée l'économie française, le rétablissement de notre balance commerciale, autre objectif prioritaire, qui présentement requiert le développement du crédit aux exportations, serait compromis.

c) Les mesures propres à l'épargne.

La rémunération de l'épargne populaire a été légèrement améliorée : d'abord relevé à 6 % pour le premier semestre de 1974, le taux de base bénéficie également d'une majoration de 0,5 %, à laquelle s'ajoute une prime de fidélité de 1,5 % si le montant des dépôts du deuxième semestre de 1974 est égal à celui du premier. Dans les mêmes conditions, comptes sur livrets des banques, comptes bloqués, bons à deux et cinq ans présentent un avantage

similaire tandis que le taux des plans d'épargne-logement fixé à 7 % depuis 1972 a été porté à 8 % sans que les dépôts pour ce genre d'épargne semblent révéler le même engouement que les comptes sur livrets A ou B.

En faveur de l'épargne populaire, M. Fourcade envisage pour l'an prochain une augmentation sensible des taux de rémunération ; « nous mettrons en place, a-t-il précisé, une nouvelle hiérarchie des taux dès le 1^{er} janvier » de façon à tenir compte de l'immobilisation plus ou moins longue du dépôt. Il s'agirait :

— de relever d'environ 1 % les taux servis par tous les organes collecteurs d'épargne ;

— de faire bénéficier d'une rémunération supplémentaire, au bout d'un certain temps, la fraction d'épargne stable ;

— d'étudier des formules d'émission d'obligations à taux variables.

Sans doute, peut-on s'étonner, au regard de la faiblesse de ces taux d'intérêt (qui sont cependant parmi les plus élevés d'Europe) (1) que le volume total de l'épargne liquide ou à court terme gérée par le système bancaire, les caisses d'épargne et le Trésor public se soit accru de 6,4 % pendant le premier semestre de 1974 : interrogés en mai dernier par l'I. N. S. E. E., les ménages étaient en effet de plus en plus nombreux à estimer qu'il n'est « certainement pas » raisonnable d'épargner. Cette attitude est préoccupante et la question se pose de savoir si, compte tenu de la distorsion de plus en plus nette entre la hausse des prix et la rémunération de l'épargne, il n'y a pas lieu d'envisager une certaine indexation de cette dernière. Un nombre sans cesse croissant d'économistes la réclament : l'érosion monétaire aurait provoqué, depuis le début de 1974, un manque à gagner de 20 à 30 milliards de francs (2) pour les détenteurs français de livrets d'épargne tandis que la chute des actions sur le marché de la Bourse aurait entraîné une perte annuelle estimée à 70 milliards de francs.

Cependant, il convient dans ce domaine de savoir exactement où l'on va : l'indexation instituée sans précaution n'est pas sans danger dans la mesure où elle conduirait à une réduction drastique du montant des investissements financés par l'emprunt, dans la

(1) Taux d'intérêt annuel des dépôts d'épargne : Danemark et Irlande, 7 % ; Allemagne fédérale, 5,5 % ; Belgique et Pays-Bas, 4,75 % ; Grande-Bretagne, 4 % ; Italie, 4,5 % — 1,25 %.

(2) A comparer aux 46 milliards attendus pour la même année au titre de l'impôt sur le revenu.

mesure aussi où elle provoquerait une accélération de la hausse des prix, les entreprises cherchant à prélever davantage sur le consommateur pour trouver les ressources nécessaires à leur équipement. Au surplus, le plus grand risque est que l'indexation soit interprétée par le public comme une capitulation devant la dépréciation de la monnaie, ce qui rend plus difficile la lutte anti-inflationniste.

Le Gouvernement, d'ailleurs, paraît préférer à l'indexation, pour encourager l'épargne populaire, l'exonération fiscale.

En revanche, il faudrait partir de l'idée que les dépôts d'épargne et surtout de l'épargne populaire sont en quelque sorte « l'anti-chambre du marché financier » et tenir compte d'une certaine relation entre le taux de rémunération de ces dépôts et celui du coût de la vie quand ceux-ci font l'objet de placement à moyen terme. Bien évidemment, il s'agit non pas d'intégrer la hausse des prix comme une donnée de base et de faire jouer des automatismes, ainsi que le montre l'expérience brésilienne dite de « correction monétaire », mais, dans un but d'équité sociale et d'efficacité économique, d'encourager l'épargne populaire à s'investir à moyen terme. Telle a été la politique suivie en Allemagne fédérale avec la création des « certificats de croissance » (durée normale de cinq à six ans avec augmentation annuelle des taux d'intérêt, la progression étant actuellement de 7 % pendant la première année à 12 % pendant la sixième) ou des « obligations d'épargne » (à haut rendement et d'une durée de sept à neuf ans).

Cette formule souple d'« indexation » aurait l'avantage de faciliter le financement sélectif des investissements en offrant la garantie contre l'érosion du capital engagé mais aussi découragerait les sociétés qui, profitant des bas taux actuels, se livrent à des gaspillages dans la production. Elle serait également un outil anti-inflationniste, car, se traduisant par l'introduction d'instruments financiers à l'abri de l'inflation, elle aurait des répercussions psychologiques particulièrement efficaces.

2° L'ACTION SUR LES PRIX ET LES REVENUS

Pour que l'ensemble des décisions qui viennent d'être rappelées puissent atteindre leur objet, une décélération réelle des prix et des revenus s'avère indispensable.

a) *Le maintien et le renforcement de la politique des prix.*

Le régime des prix applicable à compter du 1^{er} avril 1974 a répondu à deux objectifs :

— traduire en la contrôlant minutieusement, mais sans chercher à la retarder, la répercussion des hausses des matières premières et de l'énergie ;

— plafonner strictement l'augmentation des prix correspondant aux autres facteurs de hausse, c'est-à-dire aux facteurs internes.

En ce qui concerne *les prix industriels à la production*, une programmation annuelle se référant, comme en 1972 et en 1973, à un indicateur moyen national, ne paraît plus adaptée à la situation exceptionnelle présente, dans laquelle les prix d'achat des matières utilisées par les entreprises connaissent des fluctuations importantes, souvent imprévisibles, et d'une ampleur très variable selon les secteurs. Dès lors, un nouveau dispositif a été retenu, plus sévère semble-t-il que celui mis en place à compter du 1^{er} avril 1974 pour une période de six mois et qui reposait essentiellement sur des accords de programme passés avec les différentes branches professionnelles.

La nouvelle réglementation des prix est basée « sur un contrôle des prix industriels plus simple, et par conséquent plus efficace, fondé sur la fixation des forfaits ». Jusqu'à présent les industriels pouvaient répercuter à peu près librement les variations des cours de matières premières dans leurs prix de vente. Comme la plupart des produits sont fabriqués à partir de plusieurs matières premières et que, de plus, une grande partie d'entre elles ne font pas l'objet de « mercuriales » (cours officiels), il était quasiment impossible aux Pouvoirs publics de vérifier le bien-fondé des modifications de prix.

Aussi à partir du 1^{er} octobre 1974 et jusqu'au 30 septembre 1975, les chefs d'entreprise ne sont autorisés à faire varier les tarifs qu'à l'intérieur de pourcentages strictement déterminés par les Pouvoirs publics, profession par profession, et selon un échancier précis également imposé par l'administration. Certains « forfaits » pourront être fixés en baisse et de toute façon ils couvriront tous les chefs de variation de prix de revient, c'est-à-dire non seulement le mouvement des matières premières mais aussi ceux des salaires,

des charges diverses, etc., ce qui rend quelque peu vain le recours à des procédés plus automatiques mais plus compliqués, tels que le prélèvement conjoncturel.

Pour empêcher les industriels de tourner la nouvelle réglementation en mettant sur le marché des produits soi-disant nouveaux et dont les tarifs sont toujours en hausse, il est fait obligation aux professionnels d'avertir l'administration de toutes innovations : le Ministère de l'Economie et des Finances aura alors un mois pour répondre, c'est-à-dire pour accepter ou refuser le nouveau prix proposé.

b) *La modération nécessaire de l'évolution des revenus :*

Les actions menées dans ce domaine exceptent toutefois des prestations comme le minimum vieillesse.

b 1) En ce qui concerne les *revenus non salariaux*, le Gouvernement avait invité les sociétés à limiter à 5 % l'augmentation des dividendes distribués en 1974 par rapport aux répartitions effectuées au cours de l'un des trois derniers exercices, sauf pour les sociétés ayant alloué des actions gratuites par incorporation de réserves.

Toutefois, l'effondrement de la Bourse, injustifié au regard de la situation de notre économie, aurait dû appeler un correctif de ces mesures : on ne saurait en effet trop souligner que, parmi les quatre millions de salariés disposant de sommes placées au titre de la participation, une bonne moitié a opté pour le placement en S. I. C. A. V. ; on ne saurait négliger non plus le fait que des caisses de retraite et des compagnies d'assurances sont également frappées par cet effondrement, par suite du placement de leurs réserves en actions. Le Ministre de l'Economie et des Finances se préoccupe de cette situation et envisage une relance du marché financier grâce notamment à l'adaptation du système d'obligations à taux variables.

Par ailleurs, si l'on analyse les différentes composantes du revenu agricole, on est amené à constater que celui-ci sera par exploitation, en 1974, de l'ordre de 96,6 % de celui de 1973 en francs courants et de 85,1 % en termes réels. Encore faut-il avoir à l'esprit que le résultat brut ne représente pas le revenu agricole disponible, car celui-ci doit financer les charges de modernisation (amortissement du matériel, augmentation du capital d'exploitation, investissements fonciers) qui peuvent en représenter, en ordre de grandeur, de 40 à 50 %.

b 2) S'agissant des *revenus salariaux*, le Gouvernement a confirmé son attachement à la politique contractuelle et invité les partenaires sociaux, patronat et syndicats, dans les négociations qu'ils mènent ensemble à prendre conscience, pour le maintien des prix et de l'emploi, de la nécessité d'aboutir à des décisions raisonnables. Or l'emballement des salaires est devenu un phénomène dominant de la conjoncture : la hausse des taux horaires s'est établie à 6,1 % au deuxième trimestre et sur le premier semestre de 1974 la progression atteint 11,5 % : à partir de ce taux qui concerne près d'un travailleur sur deux du secteur privé, il est possible de constater que le gain en pouvoir d'achat reste considérable : 2,9 % au premier semestre de 1974, soit plus de 5 % pour l'année.

*

* *

Face à cette fuite en avant, la question se pose de savoir comment les Pouvoirs publics peuvent intervenir pour mettre un terme au déchaînement de la spirale inflationniste salaire-prix. Le Gouvernement a forgé un outil nouveau, le prélèvement conjoncturel, qu'il considère comme une arme dissuasive de portée efficace. Nous avons tenu à apporter notre contribution au texte qui nous avait été soumis, dans une collaboration, que nous avons voulu loyale et utile, lors du récent débat qui s'est déroulé devant notre Assemblée ; mais nous croyons que la politique des revenus, dont semble procéder ce prélèvement, ne peut aboutir à des résultats tangibles que sur une période de temps limitée et à condition d'être étendue à toutes les formes de rémunération, sans aucune exception.

Au demeurant, nous nous demandons encore si le diagnostic de l'inflation tel qu'il a été formulé en France est le bon : le recours à des remèdes employés outre-Rhin à des doses, il est vrai, plus fortes, ne nous paraît guère satisfaisant jusqu'ici puisqu'un écart de près de huit points existe entre la hausse des prix enregistrée ici et là. L'action à mener doit-elle être essentiellement économique dans un pays comme le nôtre, où les diverses catégories sociales, en tentant de se décharger sur d'autres du fardeau de l'inflation, contribuent à en multiplier les excès ?

CHAPITRE III

LES DESEQUILIBRES EXTERNES

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que l'importance du commerce extérieur de la France pouvait se résumer dans le simple rapport suivant : dans l'industrie, un salarié sur quatre travaille pour l'exportation. C'est dire que tout ralentissement de nos ventes à l'étranger menace l'emploi, tout déficit du commerce extérieur compromet l'équilibre de la balance des paiements et porte atteinte à nos réserves de devises étrangères qui garantissent le paiement de nos achats indispensables, notamment d'énergie et de matières premières, à la condition évidemment que le paiement de nos exportations s'effectue en devises acceptées par les pays producteurs de pétrole.

Le Ministre de l'Economie et des Finances constatant un déficit mensuel de 2 milliards de francs s'est fixé comme objectif de le réduire de moitié avant la fin du premier semestre de 1975, pour le faire disparaître à la fin de l'année 1975, sans recours à aucune mesure artificielle pour rééquilibrer notre balance commerciale mais par une croissance mieux orientée.

A. — Le lourd déficit de nos échanges extérieurs.

1° L'EXAMEN DES DONNÉES STATISTIQUES

En termes F. O. B. (free on board) (1), les résultats du commerce extérieur pour les neuf premiers mois de la présente année laissent apparaître un déficit important, puisque sur la base de séries corrigées des variations saisonnières jusqu'au mois de septembre 1974, le taux de couverture a été de 91,8 %, se traduisant par un déficit global de 14,9 milliards de francs.

(1) F. O. B. (franco à bord) : terme qui signifie habituellement que le prix s'entend marchandises livrées à bord du navire, tous frais, droits, taxes et risques à la charge du vendeur jusqu'au moment où la marchandise est à bord.

Balance commerciale (janvier-septembre 1973-1974).

Série corrigée des variations saisonnières.

(En millions de francs.)

	IMPORTATIONS F. O. B			EXPORTATIONS F. O. B.			BALANCE		TAUX de couverture.	
	1973	1974	Pourcentage.	1973	1974	Pourcentage.	1973	1974	1973	1974
Janvier	12 068	17 909	+ 48,4	12 632	17 393	+ 37,7	+ 564	— 512	104,7	97,1
Février	11 921	18 411	+ 54,4	12 467	16 954	+ 36,0	+ 546	— 1 457	104,6	92,1
Mars	11 866	19 028	+ 60,3	12 490	17 670	+ 41,5	+ 624	— 1 358	105,3	92,9
Avril	11 459	20 283	+ 77,0	12 801	18 343	+ 43,3	+ 1 342	— 1 940	111,7	90,4
Mai	13 806	21 793	+ 57,8	13 545	18 684	+ 37,9	— 261	— 3 109	98,1	85,7
Juin	12 805	20 274	+ 58,3	13 913	19 882	+ 42,9	+ 1 108	— 392	108,7	98,1
Juillet	13 105	22 122	+ 68,8	13 789	19 108	+ 38,6	+ 684	— 3 014	105,2	86,4
Août	13 565	21 448	+ 58,1	13 844	19 323	+ 39,6	+ 279	— 2 125	102,1	90,1
Septembre	13 543	20 259	+ 49,6	14 167	19 233	+ 35,7	+ 624	— 1 026	104,6	94,9
Neuf premiers mois	114 138	181 527	+ 59,0	119 648	166 594	+ 39,2	+ 5 510	— 14 933	104,8	91,8

Source : I. N. S. E. E.

Il ressort de l'examen de ces résultats :

— que sur les neuf premiers mois de 1974 par rapport à la même période de l'année précédente, notre commerce, qui a été d'ailleurs régulièrement déficitaire depuis le début de l'année (— 14,9 milliards de francs), a été caractérisé par une forte progression de nos exportations (+ 39,2 %) mais encore insuffisante par rapport à celle de nos importations (+ 59 %) ;

— que les derniers chiffres connus, soit ceux du mois de septembre 1974, font ressortir un déficit de 1 026 millions de francs avec une couverture de 94,9 % et laissent apparaître par rapport au mois correspondant de 1973 un accroissement de 49,6 % des importations, essentiellement en raison de la hausse des prix du pétrole et des matières premières et, dans le même temps, une progression de 39,2 % des exportations.

Le déficit du mois de septembre semble donc avoir plafonné à 1 milliard mais par réduction de nos importations. Il s'agit là d'un phénomène conjoncturel dont il serait vain de rechercher un effet durable qui pourrait, à la limite, se traduire par un ralentissement de la production.

2° L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES PAR SECTEUR
AU PREMIER SEMESTRE DE 1974 (F. O. B./C. A. F.)

Le tableau ci-après retrace la composition de nos échanges F. O. B./C. A. F. au premier semestre 1974 par rapport à la période correspondante de l'année précédente :

Evolution des échanges par produits (premier semestre 1973 - premier semestre 1974).
(En millions de francs.)

	EXPOR- TATIONS F. O. B. — Premier semestre 1973.	IMPOR- TATIONS C. A. F. — Premier semestre 1973.	BALANCE	EXPOR- TATIONS F. O. B. — Premier semestre 1974.	IMPOR- TATIONS C. A. F. — Premier semestre 1974.	BALANCE
Alimentation, boissons, tabacs....	13 736	9 848	+ 3 888	18 796	11 083	+ 7 713
Energie, lubrifiants.....	1 673	9 268	— 7 595	3 024	25 293	— 22 269
Produits bruts.....	4 326	8 152	— 3 826	6 845	13 022	— 6 177
Produits finis d'équipement.....	16 397	17 082	— 685	22 523	23 100	— 577
Produits finis de consommation..	21 556	14 550	+ 7 006	25 947	20 233	+ 5 714
Produits finis manufacturés.....	55 875	50 675	+ 5 200	77 577	74 073	+ 3 504
Demi-produits	17 839	19 043	— 1 204	29 027	30 735	— 1 708
Total	131 402	128 618	+ 2 784	183 739	197 538	— 13 799

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Le premier semestre a été caractérisé par la vive progression des échanges des *Produits agricoles*, plus à l'exportation (+ 36,8 % par rapport au premier semestre 1973) qu'à l'importation (+ 12,5 %). L'augmentation de nos ventes est imputable aux produits laitiers, aux viandes, poissons et volailles et surtout aux céréales qui ont pourtant été parfois cédées à des prix inférieurs aux prix du marché.

L'ensemble du secteur laisse un solde positif de 7 713 millions de francs et un taux de couverture de 169,6 % contre 139,5 % pour la période correspondante de l'année précédente.

En ce qui concerne *l'énergie*, notre déficit pour l'ensemble des six premiers mois de 1974 a atteint 22,3 milliards de francs contre 7,6 au cours du premier semestre de 1973 : il s'explique par l'évolution des prix du pétrole brut.

Tant à l'importation (+ 59,7 %) qu'à l'exportation (+ 58,2 %), les échanges de *produits bruts* ont fortement progressé en valeur, en raison surtout de la hausse importante des cours mondiaux : un solde négatif de 6 177 millions de francs apparaît pour la période considérée.

Par comparaison avec les performances enregistrées en 1973, nos exportations de *biens d'équipement* ont bénéficié au cours du premier semestre d'une augmentation sensible (+ 37,4 %), en liaison avec le raffermissement de la demande étrangère. Grâce à ces efforts, la balance de nos échanges s'est légèrement redressée (— 577 millions pour le premier semestre de 1974 contre — 685 millions de francs pour la période correspondante de 1973) : le taux de couverture dans ce secteur a été de 97,5 % contre 96 % pour les six premiers mois de 1973.

Ainsi, l'évolution de la structure de nos échanges pour le premier semestre de 1974 par rapport à l'année précédente a-t-elle été caractérisée essentiellement :

— pour nos *ventes* notamment, par la part égale prise par les produits agricoles (10,2 % de nos exportations totales contre 10,4 % en 1973), les produits bruts, l'énergie et les produits finis, par celle croissante des demi-produits (15,8 % contre 13,6 % en 1973) et celle en recul des biens de consommation (14,1 % contre 16,4 % en 1973) ;

— pour nos *importations*, par un amoindrissement de l'importance relative de la part des produits agricoles et des produits finis d'équipement et de consommation, plus sensible pour les produits manufacturés (37,5 % contre 39,4 % en 1973) et par une progression importante pour l'énergie (12,8 % contre 7,2 % en 1973).

3° LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE DE 1974

Le premier semestre de l'année en cours a été marqué par la continuation de l'effort méritoire de diversification géographique de nos échanges, puisque nos partenaires de la Communauté économique européenne n'assurent plus que 46,7 % de nos importations (contre 51,8 % au premier semestre de 1973) et que 46,7 % de nos exportations leur sont destinés (contre 47,8 % au premier semestre de 1973).

Commerce extérieur (premier semestre 1973-1974).

(En millions de francs.)

Répartition géographique.

	IMPOR- TATIONS premier semestre 1973.	EXPOR- TATIONS premier semestre 1973.	BALANCE	IMPOR- TATIONS premier semestre 1974.	EXPOR- TATIONS premier semestre 1974.	BALANCE
Allemagne	17 895,70	15 780,35	— 2 115,35	25 159,85	19 297,98	— 5 861,87
Grande-Bretagne	3 892,42	4 976,15	+ 1 083,73	5 617,66	7 243,17	+ 1 625,51
Italie	7 259,01	9 079,13	+ 1 750,12	9 819,04	13 867,35	+ 4 048,31
Etats-Unis	7 207,38	3 696,13	— 3 511,25	10 158,26	5 027,63	— 5 130,63
C. E. E.	39 359,65	37 981,49	— 1 378,16	56 250,20	51 736,23	— 4 513,97
Total	75 947	79 506	+ 3 559	120 657	110 642	— 10 015

Source : I. N. S. E. E.

a) *L'amélioration du solde de nos échanges :*

On constate, à cet égard, une situation plus favorable dans deux cas :

— nos échanges avec l'Italie ont fait apparaître un substantiel excédent de 4 048 millions (contre 1 750 le premier semestre de 1973) ; mais comment sommes-nous payés ?

— la vive progression de nos ventes à destination de la Grande-Bretagne (+ 45,5 % par rapport au premier semestre 1973) traduit bien une amélioration de notre position commerciale sur ce marché.

b) *Une détérioration importante de nos échanges avec deux pays : Etats-Unis et Allemagne fédérale :*

On doit toutefois faire les observations suivantes :

— nos ventes vers les Etats-Unis se sont accrues de 36 % par rapport au premier semestre de 1973, tandis que nos importations augmentaient de 41,1 % ; le déficit de nos échanges avec ce pays a atteint 5,1 milliards de francs (contre 3,5 pour le premier semestre de 1973) et le taux de couverture est tombé à 49,5 % (contre 51,3) ;

— plus difficile à expliquer, et aussi plus préoccupante, la détérioration de nos échanges avec l'Allemagne fédérale a entraîné un déficit de 5,8 milliards (contre 2,1 pour le premier semestre de 1973) ; nos exportations ont progressé de 22,3 % seulement tandis que nos achats s'accroissaient de 40,6 % par rapport aux six premiers mois de l'année précédente.

Mais c'est le changement intervenu dans la structure de nos échanges avec ce pays qui est le plus inquiétant. Les phénomènes les plus marquants sont :

— la chute spectaculaire de nos exportations de biens de consommation (26,6 % de nos ventes contre 31,9 % au premier semestre 1973) ;

— l'écart très sensible entre la progression de nos importations de biens d'équipement (+ 34,5 %) et celle de nos exportations (+ 14,6 %) aggravant ainsi un solde négatif dans ce secteur qui s'élève pour ce premier semestre 1974 à 5 839 millions de francs.

Dès lors, la question se pose de savoir comment nous serons capables dans une compétition internationale qui va devenir plus âpre et plus difficile de rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur.

B. — L'effort de rétablissement de l'équilibre commercial.

Nous avons constaté que sur les huit premiers mois de 1974, le déficit commercial était de près de 14 milliards de francs alors que l'année 1973 avait présenté un bilan positif de 6,7 milliards. Or, ce qui est intéressant de souligner, c'est le plafonnement depuis quatre mois — hors produits énergétiques — de nos importations alors que nos ventes à l'étranger continuent de progresser. Si cette tendance se maintenait, le déficit global pour la présente année serait compris entre 20 et 25 milliards de francs.

Sans doute convient-il de ne pas négliger le fait que nos exportations, notamment celles de biens d'équipement, risquent de subir les effets d'une conjoncture internationale maussade et d'observer que, sur le plan structurel, notre balance s'est dégradée pendant le premier semestre de 1974, sauf pour les produits agricoles et les demi-produits. Sans doute aussi faut-il préciser que les investissements français à l'étranger ne représentent que la

moitié de ce qu'ils devraient être, si l'on se réfère à la norme internationale (0,3 % du produit national contre 0,6 - 0,7 % pour l'Allemagne, la Suède, la Belgique et les Etats-Unis et 1,4 % pour les Pays-Bas et le Royaume-Uni).

Or, pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement, à savoir la réduction du déficit commercial, il faudrait, d'une part, que jusqu'à sa disparition envisagée pour décembre 1975, les ventes à l'étranger croissent plus rapidement que les importations, l'écart étant, *grosso modo*, de l'ordre de 8 % et, d'autre part, que les prix à l'exportation augmentent plus vite que ceux à l'importation. Comme l'écrit M. Philippe Simonnot avec beaucoup de perspicacité : « Ceci implique non seulement au moins la stabilisation du franc à son niveau actuel, mais encore une décélération dans la progression des cours des matières premières couplée avec une politique d'exportation « à l'allemande » voyant les vendeurs français pratiquer des prix élevés à l'étranger, parce qu'ils opèrent sur des créneaux où ils seraient imbattables » (1).

Ces conditions s'avèrent difficiles à réaliser. Prenons, à titre d'exemple, l'augmentation des prix à l'exportation : à la faveur de l'inflation mondiale, ceux-ci ont atteint, depuis le début de 1974, un taux sans précédent sous l'influence de certains facteurs, tels que l'alourdissement des coûts de production et la volonté des exportateurs de bénéficier au maximum des écarts de prix entre le marché intérieur et les marchés étrangers (en avril 1974, l'indice des valeurs moyennes était supérieur de 26,3 % à son niveau d'avril 1973). Cependant, dans le même temps, la hausse des prix à l'importation a été encore beaucoup plus forte (+ 56,8 % en avril 1974 comparée à avril 1975) à la suite du renchérissement brutal du prix du pétrole et de la hausse des cours des autres matières premières.

Sans doute les pouvoirs publics, conscients de ces difficultés, ont-ils entrepris une réorientation de nos échanges consécutive à la nouvelle situation énergétique, notamment par des mesures d'aide à l'exportation qui se regroupent autour de quatre axes principaux.

(1) Ph. Simonnot : « L'équilibre commercial ne sera pas rétabli à la fin de 1975 », in *Le Monde* du 27 août 1974.

1° LA RÉORGANISATION GÉOGRAPHIQUE DE NOS ACTIONS DE PROMOTION

Le Gouvernement entend concentrer les efforts de prospection commerciale sur quatre catégories de pays :

— les pays pétroliers du Tiers Monde et, parmi eux, ceux disposant des ressources humaines les plus abondantes tels que l'Iran, l'Indonésie, le Nigeria, le Venezuela et l'Irak (les contrats déjà conclus avec l'Iran montrent l'existence d'une demande potentielle considérable) ;

— les grands producteurs de matières premières autres que le pétrole, comme la Malaisie et le Zaïre ;

— les pays développés ayant d'importantes ressources minérales ;

— les pays de l'Est.

2° L'AMÉLIORATION DES PROCÉDURES FINANCIÈRES D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATIONS

Les mesures prises à cet effet concernent :

— la libéralisation de la garantie des risques commerciaux liés à certains crédits à court terme dans les pays (Zaïre, Nigeria, Mexique, Brésil, Malaisie, Indonésie) où les informations financières sur des acheteurs potentiels sont difficiles à obtenir par les voies classiques ;

— l'assouplissement de la politique du crédit à l'égard d'un certain nombre de pays dont la situation a été modifiée par l'évolution de la conjoncture en vue de permettre à nos exportateurs de profiter plus largement des possibilités d'affaires existant dans ces pays.

3° L'ENCOURAGEMENT A L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Il est prévu, à cet effet, d'accroître le nombre des entreprises appelées à bénéficier des prêts bonifiés pour les équipements commerciaux et d'améliorer le système de garantie des investissements privés. C'est ainsi que le plafond du chiffre d'affaires des entreprises susceptibles d'obtenir la bonification de 3 % supplémentaire du Trésor pour les prêts d'Ufinex en vue des investissements commerciaux a été relevé à 100 millions de francs.

4° L'OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ÉLARGISSEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Il s'agit du déblocage de crédits à moyen et long terme, d'un montant total de 4 milliards de francs, dont le financement sera assuré pour moitié à des conditions privilégiées par le Crédit national, le Crédit hôtelier ou les Sociétés de développement régional selon les cas et, pour moitié, sous forme de crédits bancaires aux taux habituels non soumis à la réglementation du crédit.

Sur ces 4 milliards de francs, 530 millions de francs ont déjà été accordés et soixante-treize dossiers, couvrant près du tiers de l'enveloppe prévue, sont en cours d'instruction par les banques.

Enfin, le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé que le collectif ferait passer de 33 à 50 % la partie déductible des sommes destinées à l'exportation et la liste des pays devrait être élargie.

En ce qui concerne plus spécialement nos échanges avec l'Allemagne fédérale, il est apparu indispensable de poursuivre diverses actions déjà engagées en vue d'améliorer le solde de notre balance commerciale avec notre principal partenaire. Certes, il nous appartient d'abord de renforcer sur le plan de la production intérieure française le secteur des biens d'équipement afin de diminuer nos achats de matériel allemand qui pèsent lourdement sur le déficit des échanges franco-allemands. Mais encore convient-il de favoriser la formation de groupements d'exportateurs de façon que ne se présentent plus en ordre dispersé les petites et moyennes entreprises françaises ; il faut aussi adapter notre production aux exigences de ce marché difficile en décelant les motifs susceptibles d'entraver nos ventes dans certains secteurs ; de trop longs délais de livraison, le défaut de service après-vente, l'ignorance fréquente de la langue allemande constituent de sérieux handicaps que nous devons pouvoir surmonter.

Cependant, il faut admettre que si l'on parvient à plus ou moins long terme à vaincre ces difficultés sectorielles et techniques, pour l'instant l'essentiel de notre déficit commercial est lié aux problèmes conjoncturels d'ordre général et il est à craindre, malgré les efforts que nous venons d'analyser, qu'il se maintienne au-delà de la date prévue pour le retour à l'équilibre : on enregistrerait une évolution en dents de scie, avec une tendance, il est vrai, à l'allègement progressif du déficit ; dans ces conditions, la balance des paiements devrait rester assez fortement déséquilibrée.

C. — La détérioration des paiements extérieurs.

Sans doute, avec la crise pétrolière et le déséquilibre de la balance commerciale fallait-il s'attendre à un déficit important de la balance des paiements et, par conséquent, à une diminution sensible de nos réserves de change : mais force est de constater que celle-ci ne s'est pas produite.

1° LES AVOIRS OFFICIELS DE CHANGE

Sur la base des parités et taux centraux en vigueur, les réserves publiques qui étaient au 31 décembre 1972 de 45 453 millions de francs, se sont élevées :

- au 31 décembre 1973 : à 36 769 millions de francs ;
- au 30 septembre 1974 : à 36 071 millions de francs.

En outre, le secteur public disposait au 30 septembre 1974 des avoirs suivants :

- droits de tirage sur le Fonds monétaire international (tranche-or et super tranche-or, droits de tirage spéciaux) : 3 538 millions de francs.

L'évolution des avoirs officiels de change depuis le début de la présente année est retracée dans le tableau ci-après :

Evolution des avoirs officiels de change depuis le début de janvier 1974.
(En millions de francs.)

MOIS	RESERVES publiques (or+devises)	F. E. C. O. M.	F. M. I.		TOTAL avoirs officiels de change.	VARIATION des avoirs officiels de change par rapport au mois précédent.
			Droits de tirage.	D. T. S.		
Décembre 1973.....	36 769	+ 1 676 (1)	+ 2 094	+ 404	40 943	
Janvier 1974.....	35 108	— 589 (2)	+ 2 357	+ 667	37 543	— 3 400
Février 1974.....	34 657		+ 2 107	+ 564	37 328	— 215
Mars 1974.....	34 738		+ 2 108	+ 565	37 411	+ 83
Avril 1974.....	34 738		+ 2 108	+ 565	37 411	
Mai 1974.....	34 778		+ 2 124	+ 590	37 492	+ 81
Juin 1974.....	34 792		+ 2 123	+ 690	37 605	+ 113
Juillet 1974.....	35 374		+ 2 129	+ 779	38 282	+ 677
Août 1974.....	36 005		+ 2 350	+ 823	39 178	+ 896
Septembre 1974.....	36 071		+ 3 538		39 609	+ 431

(1) Un signe (+) correspond à une position créditrice.

(2) Un signe (—) correspond à une position débitrice.

2° LE RECOURS AUX CAPITAUX EXTÉRIEURS

Il reste à savoir comment pourra être effectué le rééquilibrage de nos comptes extérieurs : nous avons indiqué combien le réajustement de notre balance commerciale nous paraissait difficile à réaliser même pour la fin de l'année 1975. Par ailleurs, la solution à court terme qui consiste à trouver des moyens de financement par l'emprunt ou des prêts à l'étranger a, elle-même, des limites, la France ayant déjà emprunté 5 milliards de dollars depuis le début de l'année dont un tiers par le canal du Trésor et une moitié par les sociétés nationales ou les instituts financiers ainsi qu'il apparaît dans la ventilation suivante :

	Millions de dollars.
Emprunts du Trésor.....	1 500
Entreprises privées.....	1 088
Entreprises publiques.....	2 424
	<hr/>
	5 012

D'autres emprunts sont actuellement en cours de négociation ; c'est ainsi que l'Agefi a pu faire état récemment de l'émission par le Crédit national d'obligations placées auprès d'investisseurs étrangers par l'intermédiaire de la Banque nationale de Paris et de la Banque arabe internationale d'investissement qui devraient rapporter quelque 200 millions de dollars destinés au plan français d'aide à l'exportation.

Il est à noter que ces chiffres s'entendent sans les emprunts « automatiques » qui échappent au recensement mais incluent les avances de trésorerie à court terme en devises consenties par les banques (qui représentent environ 100 à 150 millions de dollars).

Il n'est pas encore possible de connaître, de manière précise, la charge exacte que feront peser sur la balance des paiements le remboursement de la dette contractée par les entreprises jusqu'à présent et le service des intérêts qui en résulte.

Trois incertitudes demeurent :

— la date à laquelle les tirages seront effectués, notamment en ce qui concerne les crédits dits « stand-by » (1) ;

— l'impact des clauses de remboursement anticipé qui sont inscrites dans les contrats bien que leur mise en œuvre soit soumise à l'approbation de la direction du Trésor ;

— le montant des intérêts dont les emprunteurs français seront redevables,

beaucoup d'emprunts ayant été conclus sur une base revisable en fonction des taux pratiqués sur le marché inter-bancaire de Londres — dont on ne peut connaître l'évolution à moyen et long terme.

(1) Littéralement : crédit permanent accordé par le F. M. I. à un pays membre : celui-ci reçoit du Fonds l'assurance qu'il peut obtenir des crédits en effectuant des tirages jusqu'à concurrence d'un montant spécifié et pendant une période déterminée. Ce crédit n'est pas nécessairement utilisé : il constitue une précaution pour un pays exposé à devenir débiteur.

CONCLUSION

Le rétablissement de nos équilibres fondamentaux nécessite un certain ralentissement de l'expansion qui ne doit pas conduire à la stagnation ou à la récession ; la réorientation d'une partie de notre production vers l'extérieur suppose, quant à elle, une décélération de la demande intérieure plus sensible que celle de l'activité économique, sans pour autant activer les éléments déflationnistes : c'est dire que le réglage de l'économie française sera, dans les prochains mois, de plus en plus délicat.

Les responsables politiques doivent en avoir nettement conscience et, se gardant d'un optimisme incongru ou d'un catastrophisme stupide, **informer l'opinion publique de l'importance de l'enjeu** : au-delà d'options quelque peu simplistes (croissance - récession, inflation - déflation), il s'agit d'un choix fondamental ; **comment, en effet, dans la difficile conjoncture actuelle, espérer rétablir la santé économique de notre pays sans d'abord remédier à de trop criantes inégalités ? Saurons-nous faire d'une grave crise économique l'accoucheuse d'une société plus juste ?**

DEUXIÈME PARTIE

La loi de finances pour 1975

TITRE I

L'ANALYSE DU BUDGET

Le dernier article de la première partie du projet de loi de finances — il porte cette année le numéro 20 — traditionnellement appelé « article d'équilibre », constitue le résumé des charges, des ressources et des soldes de chacune des grandes catégories juridiques qui constituent, d'une part, les opérations à caractère définitif (le « dessus de la ligne » selon la terminologie britannique) et, d'autre part, les opérations à caractère temporaire (le « dessous de la ligne » qui retrace les comptes du Trésor banquier).

Pour 1975, le budget a été établi, dans l'hypothèse d'une croissance de la production intérieure brute de 4,2 % en volume (+ 5,5 % l'année précédente) et de 14,3 % en valeur (+ 12,6 % il y a un an), ce qui laisse supposer un « taux d'inflation » de 9,7 % matérialisé par un glissement en cours d'année de l'indice annuel des prix de détail de 8 %.

Par grandes masses et comparés à ceux de 1974 non modifiés par le collectif du 16 juillet 1974, les chiffres retenus pour 1975 sont les suivants :

Equilibre général du budget.

(En millions de francs.)

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances 1974.	PROJET de loi de finances 1975.	DIFFERENCE en valeur absolue.	DIFFERENCE en pourcentage.
<i>Opérations à caractère définitif.</i>				
I. — Budget général.				
1. Charges :				
— dépenses ordinaires civiles.....	169 093	207 558	+ 38 465	+ 22,7
à déduire : remboursement et dégrèvement d'impôts.....	— 13 530	— 21 700	— 8 170	+ 60,4
— dépenses civiles en capital.....	26 186	29 364	+ 3 178	+ 12,1
— dépenses militaires.....	38 222	43 787	+ 5 565	+ 14,5
Total 1.....	219 971	259 009	+ 39 038	+ 17,7

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances 1974.	PROJET de loi de finances 1975.	DIFFERENCE en valeur absolue.	DIFFERENCE en pourcentage.
2. Ressources	234 699	281 107	+ 46 408	+ 19,8
à déduire: remboursement et dégrè- vement d'impôts.....	— 13 530	— 21 700	— 8 170	+ 60,4
Total 2.....	221 169	259 407	+ 38 238	+ 17,3
3. Solde	+ 1 198	+ 398	— 800	— 66,8
 II. — Comptes d'affectation spéciale.				
1. Charges	4 690	7 118	+ 2 428	+ 51,8
2. Ressources	4 762	7 265	+ 2 503	+ 52,6
 III. — Budgets annexes.				
1. Charges	44 740	56 565	+ 11 825	+ 26,4
2. Ressources	44 814	56 565	+ 11 751	+ 26,2
Solde des opérations à caractère définitif	+ 1 344	+ 545	— 799	— 59,4
 <i>Opérations à caractère temporaire.</i>				
I. — Prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale.				
1. Charges	114	149	+ 35	+ 30,7
2. Ressources	49	54	+ 5	+ 10,2
 II. — Comptes de prêts.				
1. Charges	2 924	3 801	+ 877	+ 30
dont F. D. E. S.....	(2 045)	(2 800)	(+ 755)	(+ 36,9)
2. Ressources	2 672	2 928	+ 256	+ 9,6
 III. — Comptes d'avances.				
1. Charges	25 972	31 005	+ 5 033	+ 19,4
2. Ressources	25 128	31 465	+ 6 337	+ 25,2
IV. — Comptes de commerce (charge nette).	+ 60	+ 99	+ 39	+ 65
V. — Comptes d'opérations monétaires (res- sources nettes).....	— 547	— 696	+ 149	+ 27,2
VI. — Comptes de règlement avec les gou- vernements étrangers (charge nette)....	+ 324	+ 314	— 10	— 3,1
Solde des opérations à caractère temporaire	— 998	— 225	+ 773	+ 77,4
Solde général de la loi de finances....	+ 346	+ 320	— 26	— 7,5

Quelle est la progression des dépenses publiques d'une année sur l'autre ? La réponse n'est pas simple, d'autant qu'il existe plusieurs systèmes de computation dont aucun n'est entièrement satisfaisant.

Nous avons accoutumé d'additionner toutes les rubriques « charges » du tableau précédent. Pour 1975, nous trouverions un total de 356 milliards de francs contre 298 milliards un an auparavant, ce qui représenterait une croissance de 19,8 %, supérieure de 6 points au taux de 13,8 % annoncé par le Gouvernement. Un tel écart demande explication.

Nous reconnaissons que notre démarche comporte deux graves défauts :

— en additionnant toutes les charges, nous commettons un certain nombre de doubles emplois importants : c'est ainsi que le budget annexe des prestations sociales agricoles est financé pour 3 295 millions par deux subventions du budget général qui seront donc portées deux fois en dépenses ;

— par ailleurs, notre addition comporte des masses (dépenses du budget général, des budgets annexes, charges des comptes d'affectation spéciale de prêts ou d'avances) et des soldes (charge *nette* ou ressources *nettes* des comptes de commerce, d'opérations monétaires et de règlement avec les gouvernements étrangers) : de ce fait, elle accuse un certain manque d'homogénéité.

Le Ministère des Finances, de son côté, nous propose depuis quelques années une version « décontractée » qui présente l'avantage depuis quelques années de neutraliser, en recettes et en dépenses (budget des charges communes), les impositions qui sont remboursées : nous avons toujours estimé logique cette manière de procéder et il serait de bonne gestion, dans ce domaine, de mettre le droit en accord avec le fait.

Par contre, il est possible d'objecter que si, en matière de dépenses et de recettes définitives du budget général et en ce qui concerne le Fonds de développement économique et social, il n'est pas fait de contraction (hormis le cas signalé ci-dessus), seuls sont comptabilisés les soldes des autres rubriques : étant donné que les budgets annexes sont obligatoirement équilibrés (solde = zéro), ceux-ci disparaissent de la nomenclature, ce qui nous semble plutôt fâcheux s'agissant de budgets aussi importants que celui des P. T. T. ou celui du B. A. P. S. A.

D'autre part, le Gouvernement ne retient que les crédits figurant au-dessus de la ligne — mais la différence en pourcentage ne peut guère excéder quelques décimales.

L'innovation majeure intervenue cette année, c'est d'avoir choisi comme référence, pour procéder à des comparaisons chiffrées, les dotations de 1974 votées par le Parlement en décembre dernier et modifiées par le collectif du 16 juillet : d'où la minoration considérable des dépenses et des recettes d'une année sur l'autre ainsi qu'il ressort du tableau suivant emprunté à la collection de fiches de synthèse communiquées par la rue de Rivoli.

Budget de 1975 : opérations à caractère définitif.

Opérations à caractère définitif.

(Présentation décontractée.)

	LOI DE FINANCES 1974	LOI DE FINANCES 1975	EVOLUTION
	rectifiée (a).		1974/1975
		(En millions de francs.)	
<i>Charges.</i>		(En pourcentage.)	
Dépenses ordinaires civiles.			
Budget général :			
Dette publique	6 561	7 469	
Fonctionnement	90 457	105 395	
Interventions	65 554	72 995	
Total Budget général.....	162 572	185 859	
Comptes d'affectation spéciale.....	807	861 (b)	
Total	163 379	186 720	+ 14,3
Moins excédents budgets annexes....	— 74		
Dépenses civiles en capital.			
Budget général	26 586	29 364	
Comptes d'affectation spéciale.....	3 813	4 014	
Total	30 399	33 378	+ 9,6
Dépenses militaires.			
Budget général	38 472	43 786	
Comptes d'affectation spéciale	70	120	
Total	38 542	43 906	+ 13,9
Total des dépenses.....	232 246	264 004	+ 13,7
Ressources.			
Budget général	232 978	259 407	
Comptes d'affectation spéciale.....	4 762	(b) 5 142	
Total des ressources.....	237 740	264 549	+ 11,27
Solde des opérations à caractère définitif	+ 5 494	+ 545	

(a) Loi de finances rectificative du 16 juillet 1974.

(b) Après déduction du compte d'affectation spéciale nouvellement créé pour décrire l'emploi de la redevance de la radiodiffusion-télévision française : plus 2 123 millions de francs.

Une telle procédure, outre qu'elle n'avait pas été utilisée dans le passé — il y avait pourtant eu deux lois de finances rectificatives au cours de la session de printemps de 1968 —, outre qu'elle n'a pas été retenue dans les exposés des motifs des articles « de totalisation » de la loi de finances, ne se justifierait que si l'on était assuré qu'aucune modification du budget primitif n'interviendra en 1975, ce qui est pratiquement impossible compte tenu d'engagements pris récemment.

Chacun portera l'appréciation qu'il jugera la plus appropriée sur les mérites et les défauts des systèmes de récapitulation que nous avons tenu à présenter, mais en se rappelant qu'il convient d'être très prudent en matière d'utilisation des données chiffrées car il est possible de faire dire aux chiffres ce que l'on veut.

CHAPITRE PREMIER

LES OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF

Grosso modo, le *budget général* représente les trois quarts des sommes contenues dans la loi de finances et les *budgets annexes* un sixième. Quant à la rubrique *comptes d'affectation spéciale*, elle ne retrace, au-dessus de la ligne, que les dépenses effectuées sous forme de subventions, c'est-à-dire des dépenses définitives qui pourraient aussi bien figurer au titre du budget général dont elles constituent une sorte de démantèlement pas toujours justifié.

A. — Le budget général.

Le budget général est présenté en suréquilibre pour un montant de 398 millions de francs (1 198 millions en 1974). D'une année sur l'autre les charges ont progressé de 17,7 % pour atteindre 259 009 millions et les ressources de 17,3 % pour atteindre 259 407 millions.

I. — LES CHARGES DU BUDGET GÉNÉRAL

1° LES DEPENSES CIVILES ORDINAIRES

Le montant des dépenses civiles ordinaires passera de 169 093 millions de francs en 1974 (a) à 207 558 millions en 1975, ce qui représente une progression de 22,7 % en valeur relative et de 38 465 millions en valeur absolue.

(a) Dans les développements qui suivent, nous nous référons uniquement à la loi de finances initiale pour 1974.

Cette différence se partage entre services votés, à raison des trois quarts, et mesures nouvelles, pour un quart seulement, elle se répartit entre les divers titres de la manière suivante :

Dépenses civiles ordinaires.

NATURE DES DEPENSES	1974	1975	DIFFERENCES		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total.
(En millions de francs.)					
Dette publique	20 091	29 168	+ 9 077	»	+ 9 077
Pouvoirs publics	569	655	+ 49	+ 37	+ 86
Moyens des services.....	84 943	104 740	+ 12 804	+ 6 993	+ 19 797
Interventions publiques	63 490	72 995	+ 6 776	+ 2 729	+ 9 505
Total	169 093	207 558	+ 28 706	+ 9 759	+ 38 465

Les remboursements et dégrèvements d'impôts qui figurent au titre de la dette et qui sont considérables — 13 530 millions ouverts en 1974 et 21 700 millions prévus pour 1975 — perturbent ces données, mais, si on élimine leur effet, la croissance d'un exercice à l'autre est encore de 30 295 millions (ou de 19,5 %).

a) Dette publique.

Les dotations du titre I^{er}, en passant de 20 091 à 29 168 millions de francs, progressent de 45,2 %. Si l'on fait abstraction des remboursements et dégrèvements d'impôts, il faut retenir les chiffres suivants : 6 561 et 7 468 millions, ainsi que + 13,8 %.

La décrue qui avait heureusement affecté la *dette proprement dite* de l'Etat, du fait de l'équilibre financier retrouvé, aussi bien en matière budgétaire qu'en matière de comptes extérieurs, a cessé depuis deux ans.

La *dette amortissable* a repris sa croissance dès le budget de l'an passé qui portait les premières conséquences de l'emprunt 7 % 1973. Pour 1975, un nouveau chef de hausse apparaît du fait de la conversion de la rente 3,50 % 1952-1958 (dite rente Pinay) en obligations 4,50 % 1973 (+ 29 millions).

Il en va de même avec la *dette extérieure*, l'incidence de l'emprunt de 1,5 milliard de dollars contracté au printemps se chiffrant à 758 millions.

Par contre l'inflation, par ses effets sur les rentrées fiscales — donc sur les besoins du Trésor — aboutit à un allègement non négligeable de la *dette flottante* : diminution de 588 millions des charges d'intérêts des bons du Trésor dont les adjudications reprennent cependant, et de 206 millions des frais de trésorerie (et notamment des agios d'escompte des obligations cautionnées), sommes dont le total fait plus que compenser les charges afférentes à la rémunération des dépôts des chèques postaux au Trésor (682 millions).

Les dotations pour *garanties* sont en augmentation nette de 263 millions, augmentation justifiée par la croissance du volume du commerce extérieur et aussi de ses risques (+ 270 millions) alors que le montant des garanties accordées aux collectivités territoriales et aux entreprises diminue (— 7 millions).

Pour les deux chapitres de *dépenses en atténuation de recettes*, la progression des crédits est très forte :

	1974	1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		
15-01 Dégrèvement sur contributions directes.	3 350	6 210	+ 85,4 %
15-02 Remboursement sur produits indirects.	9 403	14 571	+ 55 %

Le premier chapitre permet de payer les dégrèvements accordés aux contribuables et, en tant que de besoin, de restituer l'avoir fiscal ou le crédit d'impôt prélevé à la source. Ainsi que, pour 1975, les 5 % compris dans la majoration exceptionnelle votée dans le collectif de juillet dernier.

S'agissant du second, on comprend fort bien que la progression des exportations, dont la T. V. A. est remboursée, et la levée par étapes de la règle du butoir, provoquent des besoins croissants.

Enfin, le crédit sur lequel il est procédé au *remboursement forfaitaire* dont bénéficient les agriculteurs non assujettis à la T. V. A. passe de 780 à 930 millions de francs (+ 19,2 %).

b) *Pouvoirs publics.*

La majoration des crédits relatifs aux pouvoirs publics, lesquels passent de 569 à 655 millions de francs, résulte :

- pour 49 millions, du relèvement des traitements de la fonction publique, en mesures acquises ;
- pour 37 millions, de mesures nouvelles.

A noter que la suppression du Secrétariat général à la Présidence de la République pour les Affaires africaines et malgache se traduit par une économie de 5 millions.

c) *Moyens des services.*

Les dépenses afférentes aux moyens des services progressent de 19 797 millions en valeur absolue et de 23,3 en pourcentage (14,5 % en 1974).

A concurrence de 12 804 millions de francs — soit bien près des deux tiers de leur montant global (1) — les crédits supplémentaires correspondent à des *mesures acquises* : extension en année pleine des améliorations de rémunérations accordées aux fonctionnaires aux cours de l'année 1974 (8 823 millions) et répercussions de ces augmentations sur les crédits de pensions (1 989 millions) ; extension en année pleine des créations d'emplois prévues dans la loi de finances 1974 (587 millions, dont 553 pour l'Education nationale et 16 pour la Jeunesse) ; ajustement de crédits évaluatifs ou provisionnels aux besoins constatés (1 772 millions) ; réforme de la catégorie B (254 millions), etc...

Les *mesures nouvelles* s'élèvent à 6 993 millions de francs. Une priorité a été accordée aux actions suivantes :

	Millions de francs.
— revalorisation des rémunérations publiques	+ 4 734
— renforcement des moyens des services de l'éducation et des universités (dont prise en charge des 2 100 emplois créés pour la rentrée de 1974, création de 8 286 emplois pour la rentrée de 1975 et nationalisa- tion de 520 établissements provoquant la prise en charge de 4 226 emplois) ; des services de la Jeunesse, des sports et des loisirs (création de 500 emplois) ; des services du Ministère de la Culture (création de 281 emplois)	+ 548
— renforcement des moyens de la police (1 600 emplois) et de l'administration territoriale (500 emplois) au Ministère de l'Intérieur	+ 178
— renforcement des moyens des services financiers (créa- tion de 1 708 emplois et développement de l'infor- matique)	+ 125

(1) L'an passé, avec 5 280 millions, elles ne représentaient que 49 % du complément.

Millions
de francs.

— renforcement des moyens de la justice (création de 1 312 emplois)	+	112
— renforcement des moyens de la recherche scientifique	+	198
— renforcement des moyens de l'aviation civile (création de 325 emplois des services de la navigation aérienne et de la météorologie)	+	42

A ces rubriques de budgets civils qui sont privilégiés depuis les cinq exercices précédents, viennent s'ajouter cette année le budget du Travail et de la Santé publique avec 338 emplois ainsi que celui de l'Agriculture avec 395 emplois.

Au total, les créations de postes ont été réduites aux maximum tolérable pour le bon fonctionnement de l'administration soit 21 337 unités (36 167 en 1972 ; 38 666 en 1973 ; 36 682 en 1974). De ce fait, l'effectif des personnels civils rémunérés sur le budget général atteindra 1 356 775 unités (1). Mais ce sont là des chiffres qui seront obligatoirement revus en cours d'année.

d) *Interventions publiques.*

La croissance des dotations affectées aux interventions publiques atteint, pour 1975, le taux de 15 % contre 10,8 % il y a un an ; mais les mesures nouvelles ne représentent que 29 % du complément demandé.

	CREDITS 1974	MODIFICATIONS 1975		TOTAL
		Mesures acquises.	nouvelles. Mesures	
(En millions de francs.)				
1° Actions en faveur de la recherche scientifique		»	+ 51	+ 51
2° Actions en faveur de la formation professionnelle		»	+ 372	+ 372
3° Interventions politiques, internationales et éducatives.....		+ 613	— 2 804	— 2 191
4° Interventions économiques		+ 2 031	+ 1 598	+ 3 629
5° Interventions sociales		+ 4 132	+ 3 512	+ 7 644
Total	63 490	+ 6 776	+ 2 729	+ 9 505

(1) Si l'on ajoute les 358 885 agents rémunérés sur les budgets annexes civils, les 130 284 fonctionnaires et ouvriers payés sur les budgets militaires ainsi que les 310 688 militaires de carrière, on aboutit à un effectif global de 2 154 633 unités rémunérées par l'Etat.

Les *services votés* progressent de 6 776 millions de francs : croissance automatique résultant, à législation inchangée, de l'évolution de divers paramètres, tels que les effectifs concernés, le « rapport constant » des anciens combattants, le nombre des primes à la construction déjà accordées, etc.

A ce titre, les principaux suppléments de dotation sont les suivants :

	Millions de francs.
— aide médicale et sociale.....	+ 1 977
— prophylaxie et lutte contre les fléaux sociaux.....	+ 166
— application du « rapport constant » aux pensions des anciens combattants et ajustements aux besoins.....	+ 939
— participation de l'Etat aux régimes spéciaux de sécurité sociale et de retraite ; garanties de retraite aux agents des entreprises publiques rapatriés ; sécurité sociale des anciens combattants	+ 129
— fonds national de solidarité	+ 497
— aide aux travailleurs privés d'emploi	+ 393
— primes à la construction	+ 1 147
— services des bons et emprunts de la caisse nationale de crédit agricole	+ 520
— participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique	+ 362
— subventions obligatoires aux communes	+ 314
— bourses et secours d'études	+ 55
— aide à l'enseignement privé	+ 180

En ce qui concerne les *mesures nouvelles*, l'accroissement de la dotation est masqué par deux modifications qui provoquent un allègement de 3 800 millions et qui concernent les *interventions de caractère international* :

— une mesure d'ordre, le transfert au titre VI (*Subventions d'investissement*) des crédits afférents à la participation de la France aux dépenses du Fonds européen de développement, soit 350 millions ; le même reclassement avait été adopté il y a un an pour retracer nos quotes-parts à la Banque européenne d'investissement, à l'Association internationale de développement et à la Banque asiatique ;

— la disparition de la contribution financière de la France au budget des communautés européennes en vertu des dispositions de la décision du 21 avril 1970 du Conseil des communautés ratifiée par la loi du 8 juillet 1970, soit — 3 450 millions.

Jusqu'alors, les *ressources* de la C. E. E. provenaient de contributions budgétaires des Etats membres, calculées selon des clés de répartition propres à chaque nature de dépense, ainsi que d'une fraction égale à 90 % des prélèvements sur l'importation de denrées agricoles.

Lorsque le règlement financier sera définitivement appliqué, la Communauté bénéficiera du produit des droits de douane du tarif extérieur commun, de la totalité des prélèvements agricoles et de taxes agricoles déjà perçues ou à percevoir. Le solde sera fourni par un impôt communautaire, en l'occurrence une part de la T. V. A. perçue dans les Etats dans la limite supérieure d'un point. Pour éviter tout bouleversement, une *période transitoire de cinq ans* a été organisée et l'on procède par tranches : en 1975, nous arrivons au terme. En contrepartie, la Communauté sera le débiteur direct de *dépenses* jusqu'alors réglées pour son compte — grâce aux versements effectués par le F. E. O. G. A. et le Fonds social européen — par des budgets nationaux ou ceux d'établissements publics tels que le F. O. R. M. A.

Les *interventions économiques* nécessitent un financement supplémentaire s'élevant à 1 598 millions de francs en 1975.

Les concours budgétaires apportés aux comptes d'exploitation des entreprises nationales seront les suivants :

	DOTATION 1975.	DIFFERENCE avec 1974.
	(En millions de francs.)	
Houillères	1 627	— 702
S. N. C. F.....	6 747	+ 1 358
R. A. T. P.....	1 121	+ 326
Compagnie de navigation maritime.....	104	+ 42

La hausse des prix des produits énergétiques se traduit par des mouvements de sens opposé et de grande ampleur : une réduction sensible de la subvention accordée aux Charbonnages de France (— 30 %) grâce à l'augmentation du prix du charbon et une majoration des concours alloués aux gros consommateurs de fuel et d'électricité que sont la S. N. C. F. (+ 25,2 %), la R. A. T. P. (+ 41 %) et les compagnies maritimes (+ 67,7 %) dès l'instant où l'on ne veut pas répercuter la totalité des coûts supplémentaires dans les tarifs.

Les autres chefs de hausse les plus importants concernent l'agriculture et figurent :

- soit au budget du Ministère : aides à la montagne (+ 117 millions), aide à l'élevage (+ 41 millions), aide à la forêt (+ 26 millions), aides à la modernisation des exploitations (+ 40 millions) ;
- soit au budget des charges communes : subventions au F. O. R. M. A. (+ 113 millions) et subventions économiques (+ 195 millions).

Les dotations pour *interventions sociales* sont majorées de 3 512 millions, malgré d'importantes économies résultant d'une réforme de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, réforme déjà tentée dans le projet de l'article 11 de la loi de finances pour 1974 mais dont l'expérience avait été limitée à un seul exercice par le Parlement. Cette réforme fera l'objet de deux textes séparés mais son impact sur les finances figure déjà au présent budget ; aussi devons-nous en faire état, même si nous débordons un peu le cadre du titre IV.

Elle s'analyse en une double compensation :

— une compensation entre tous les régimes de salariés qui s'apparente à une intégration de tous les assurés au régime général sauf en matière de vieillesse où la prestation de référence sera celle des salariés agricoles ;

— une compensation démographique entre le régime des salariés et les régimes des non-salariés, opération qui consiste à répartir la dépense totale de l'ensemble des régimes, calculée sur la base de la prestation la plus faible, en fonction du nombre d'assurés de chaque régime.

Pour 1975, le résultat de cette double compensation, quant aux obligations financières des partenaires, sera la suivante :

	REGIME général.	ETAT	AUTRES régimes.
	(En millions de francs.)		
Maladie	+ 950	— 831	— 119
Prestations familiales	+ 330	— 330	•
Vieillesse	+ 2 722	— 2 793	+ 71
Total	+ 4 002	— 3 954	— 48

De plus, la compensation devant être une opération blanche pour le régime général, il a été décidé d'allouer à ce dernier le produit escompté du droit de consommation sur les alcools majoré de 16 %, soit 4 002 millions de francs : opération discutable et même fortement contestable, car il s'agit de l'affectation d'une ressource sans lien logique dans l'opération.

Au titre III des charges communes, le versement de l'Etat employeur au titre de la compensation est fixé à 243 millions ; au titre III du budget des armées, la dépense est allégée par la compensation des 256 millions de déficit probable de la Caisse militaire de sécurité sociale.

Au titre IV, malgré les 3 954 millions d'économies, le budget devra encore verser un supplément de subvention de :

- 1 466 millions au B. A. P. S. A. ;
- 495 millions au régime d'assurance vieillesse des artisans et commerçants ;
- 23 millions à l'Etablissement national des invalides de la Marine ;
- 169 millions au régime minier ;
- 14 millions au régime des employés des chemins de fer secondaires.

Notons en outre, dans le domaine social, quelques substantielles majorations au bénéfice :

	Millions de francs.
— des agriculteurs. — F. A. S. A. S. A.	+ 147
— des anciens combattants	+ 304
— des personnes âgées et des handicapés :	
— au titre de la participation de l'Etat au financement du F. N. S.	+ 698
— au titre de la revalorisation des rentes viagères.	+ 80
— pour le financement des exonérations des redevances radio et télé	+ 95
— des rapatriés pour l'indemnisation de leurs pertes	+ 396
— des locataires : contribution de l'Etat au Fonds national d'aide au logement	+ 247

Au carrefour de l'économique et du social, on peut placer les actions en faveur de la *formation professionnelle* qui sont majorées de 372 millions de francs :

	Millions de francs.
— au titre de la formation professionnelle des adultes. (dotation 1975 : 724 millions).	+ 142
— au titre du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale	+ 52
(dotation 1975 : 480 millions).	
— et de la rémunération des stagiaires en formation	+ 178
(dotation 1975 : 1 045 millions).	

En ce qui concerne les *subventions d'éducation*, la rue de Grenelle absorbera, en mesures nouvelles, 653 millions de francs : 474 millions pour l'enseignement privé, 2 millions pour l'allocation de scolarité, 113 millions pour les transports scolaires et 63 millions pour les bourses.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire recevront 6 millions en plus, les associations sportives 7 millions affectés à la promotion du sport de haute compétition.

L'enseignement agricole bénéficiera d'un supplément de bourses de 18 millions et, à la Santé publique, 42 millions seront consacrés à la prise en charge partielle de la formation des infirmières et des assistantes sociales.

Les actions du Secrétariat à la Culture seront renforcées par l'octroi d'un complément de 43 millions.

2° LES DEPENSES CIVILES EN CAPITAL

Le budget civil d'équipement (Titre V. — Investissements exécutés directement par l'Etat ; Titre VI. — Subventions d'équipement) voté pour 1974 comportait pour 28 955 millions de francs d'autorisations de programme et 26 186 millions de francs de crédits de paiement. Un fonds d'action conjoncturelle avait été constitué et doté de 1 600 millions d'autorisations à l'exclusion de tout crédit de paiement : il ne sera pas utilisé.

Pour 1975, les dotations sont les suivantes :

- autorisations de programme : 32 923 millions de francs (+ 13,7 %) ;
- crédits de paiement : 29 364 millions de francs (+ 12,1 %).

Aucun fonds d'action conjoncturelle n'a été constitué.

Pour apprécier l'évolution de la consistance physique des programmes à lancer, il faut se souvenir que le budget économique pour 1975 a été établi en ce qui concerne la formation brute de capital fixe des administrations, compte tenu d'une hausse des prix évaluée à 7,9 % : en volume, si cette dernière hypothèse se vérifiait, la croissance des équipements devrait être de 5,8 %.

Dans le tableau qui suit, on trouvera la liste des départements ministériels et de leurs dotations : il sera possible de se faire une première idée de la hiérarchie des priorités entre administrations, étant entendu par ailleurs que toute majoration supérieure à 7,9 % marque un progrès, toute augmentation inférieure à ce taux (et *a fortiori* toute régression) marque un recul.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1974 loi de finances.	1975 projet loi de finances.	Varation en pour- centage.	1974 loi de finances.	1975 projet loi de finances.	Variations en pour- centage.
	(En millions de francs.)					
Affaires étrangères	99,0	82,5	— 16,7	83,5	86,5	+ 3,6
Agriculture	2 069,8	2 078,5	+ 0,4	1 692,4	1 821,0	+ 7,6
Commerce et artisanat.....	12,0	6,5	— 45,8	7,0	7,0	»
Coopération	528,7	614,5	+ 16,2	513,2	564,5	+ 10
Culture	556,7	514,5	— 7,6	572,3	533,3	— 6,8
Départements d'Outre-Mer	208,2	228,4	+ 9,7	192,9	194,1	+ 0,6
Economie et finances :						
I. Charges communes	2 742,1	4 044,7	+ 47,5	2 491,8	3 835,7	+ 53,9
II. Services financiers	162,7	179,1	+ 10,1	187,2	180,5	— 3,6
Education :						
I. Education	3 121,1	2 979,5	— 4,5	3 005,0	2 550,0	— 15,1
II. Universités	1 068,5	999,0	— 6,5	995,0	1 000,0	+ 0,5
Equipement	8 177,1	9 869,9	+ 20,7	7 141,6	8 293,7	+ 16,1
Industrie et recherche.....	3 623,4	4 094,4	+ 13	3 478,0	4 139,4	+ 19
Intérieur	831,7	948,6	+ 14	619,3	675,7	+ 9,1
Intérieur (rapatriés)	»	»	»	»	»	»
Justice	184,2	201,7	+ 9,5	88,2	162,5	+ 84,2
Qualité de la vie :						
I. Environnement	200,8	224,8	+ 12	113,0	113,0	»
II. Jeunesse et sports.....	494,8	492,0	— 0,6	450,8	438,0	— 2,8
III. Tourisme	19,5	21,5	+ 10,2	13,7	18,8	+ 37,2
Services du Premier ministre :						
I. Services généraux	441,4	455,3	+ 3,1	418,4	400,8	— 4,2
II. Journaux officiels	1,9	2,3	+ 21	2,0	2,2	+ 10
III. Secrétariat général de la défense nationale	1,6	2,0	+ 25	1,4	1,7	+ 21,4
Territoires d'outre-mer	127,2	131,9	+ 3,7	125,0	142,0	+ 13,6
Transports :						
I. Section commune	24,1	24,6	+ 2,1	19,5	20,0	+ 2,6
II. Transports terrestres ...	488,3	677,3	+ 38,7	337,3	391,0	+ 15,9
III. Aviation civile	1 549,9	1 475,8	— 4,8	1 557,9	1 483,0	— 4,8
IV. Marine marchande	826,7	939,6	+ 13,6	881,9	978,2	+ 10,9
Travail et santé :						
I. Section commune	11,5	16,4	+ 42,6	16,5	15,0	— 9,1
II. Travail	209,7	182,7	— 12,9	195,0	190,0	— 2,6
III. Santé	1 172,6	1 434,7	+ 22,3	986,0	1 126,0	+ 14,2
Totaux	28 955,2	32 922,7	+ 13,7	26 185,8	29 363,6	+ 12,1

En procédant à un examen plus détaillé, il est possible en outre de faire ressortir quelles actions ont subi l'austérité et lesquelles ont été privilégiées.

Dans la catégorie des investissements plus ou moins sacrifiés, on trouve :

	1974	1975
	(En millions de francs.)	
— les programmes de prestige :		
— constructions aéronautiques.....	1 081	980
— plan calcul.....	298	300
— espace (1)	595,9	627,6
— Centre Beaubourg.....	126	85
— les équipements culturels :		
— constructions scolaires.....	2 946	2 878
— constructions universitaires.....	497,5	448,5
— jeunesse et sports.....	494,8	492
— équipements du Secrétariat d'Etat à la Culture	556,7	514,5
— deux activités économiques :		
— agriculture	2 069,8	2 078,5
— artisanat (primes de conversion).....	12	6,5
— les primes à la construction.....	2 181,8	2 267,7

Dans la catégorie des investissements privilégiés figurent :

	1974	1975
	(En millions de francs.)	
— la coopération.....	528,7	614,5
— les équipements urbains :		
— transports collectifs urbains.....	469,8	638,2
— études d'aménagements fonciers....	106	126,8
— voirie des villes nouvelles.....	90	110
— équipement de base des grands ensem- bles	80	108
— aide aux villes nouvelles.....	110	130
— réseaux urbains.....	399	461,8

(1) Avec des réserves pour le projet de lanceur Ariane.

	1974	1975
	(En millions de francs.)	
— les équipements sanitaires.....	788,1	1 022,8
— les équipements pénitentiaires et l'éducation surveillée.....	97,5	127,7
c'est-à-dire des investissements susceptibles d'améliorer la qualité de la vie des hommes ;		
— certaines infrastructures : ports maritimes	474,6	548,4
— les équipements énergétiques : apport au capital d'E. D. F. - G. D. F.....	350	1 250
atome	1 948	2 250
— les équipements générateurs d'exportation : aide à la construction navale.....	700,2	800
— la recherche appliquée :		
— recherche développement.....	240	275
— fonds de la recherche.....	213	248,6
c'est-à-dire toutes actions susceptibles d'entraîner un redéploiement de nos activités face à la crise pétrolière.		

A travers ce catalogue, la politique du Gouvernement apparaît donc d'une manière très lisible avec de nouveaux choix résultant de compromis entre la volonté d'innover et des contraintes extérieures.

Les titres V et VI n'englobent pas tous les équipements civils. D'autres, non négligeables, figurent à certains comptes spéciaux (le Fonds spécial d'investissement routier) ou à certains budgets annexes (P. T. T.) et nous les retrouverons sous ces deux rubriques. Au total, seront financés sur fonds publics en 1975 pour 49 313 millions d'investissements contre 42 003 millions en 1974 (soit + 17,4 %). Si l'on ajoute les ressources d'emprunts affectées aux autoroutes, au téléphone et aux hôpitaux, on trouve un total de 53 388 millions contre 47 616 millions un an auparavant (+ 12,1 %).

L'exercice 1975 constitue enfin la dernière étape du sixième plan dont l'exécution aura été cahotée au fil des ans du fait d'un environnement international imprévu et d'une gestion d'un caractère plutôt laxiste. Quoi qu'il en soit, si l'on en croit les documents officiels et compte tenu des suppléments d'emprunts, les crédits

consacrés aux équipements programmés durant la période 1971-1975, évalués en francs constants, auraient permis d'atteindre les résultats suivants :

	Hypothèse « haute » du Plan.	Hypothèse « basse » du Plan.
	(En millions de francs 1970.)	
— dotations prévues par le VI ^e Plan, pour la période 1971-1975	129 410	121 590
— dotations ouvertes de 1971 à 1975	117 040	117 040
— taux d'exécution par rapport aux prévisions du Plan	90,4 %	96,3 %

3° LES DEPENSES MILITAIRES

Le budget de la Défense nationale pour 1975 s'élève à 43 787 millions de francs. La progression d'une année sur l'autre s'établit à 5 566 millions en valeur absolue et 14,6 % en valeur relative ; ce dernier taux de croissance est sensiblement plus élevé que celui de l'année dernière (10,1 %) : résultat des contraintes imposées par les dépenses des personnels et de carburant au niveau des dépenses ordinaires.

a) Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires atteindront 24 485 millions contre 20 397 millions en 1974 (+ 20 %).

Sur 1 292 millions de mesures acquises, 1 226 millions concernent des dépenses de personnel (94,9 %) et sur les 2 796 millions de mesures nouvelles, les dépenses de l'espèce s'élèvent à 1 814 millions (64,9 %).

Parmi les innovations, citons :

- 71 millions pour l'amélioration du service national :
 - relèvement de 2 F à 2,40 F du prêt des appelés au 1^{er} juillet 1975 (+ 24 millions) ;
 - indexation des suppléments à la prime d'alimentation (+ 27 millions) ;
 - allocations aux masses d'entretien (+ 20 millions).

- 300 millions pour l'amélioration de la situation des personnels, notamment en ce qui concerne :
 - l'aide au logement (127 millions) ;
 - l'indemnité de service en campagne de l'armée de terre (30 millions) ;
 - la réforme des corps du service de santé (28 millions).

Les hausses des prix de l'énergie retentissent bien évidemment sur un budget gros consommateur. Aussi trouvons-nous, parmi les dotations supplémentaires pour fournitures :

- 396 millions pour le carburant ;
- 97 millions pour le chauffage et l'éclairage.

b) *Les dépenses en capital.*

Les *crédits de paiement* passent de 17 824 millions de francs en 1974 à 19 302 millions (+ 8,3 %) ;

Les *autorisations de programme* s'élèvent de 21 930 millions en 1974 à 24 052 millions (+ 9,7 %).

Ces dotations correspondent à la cinquième tranche du programme quinquennal (1971-1975) qui coûtera 3 703 millions de plus qu'il n'était prévu pour en préserver — mais partiellement — le contenu physique en éliminant l'effet des hausses de prix.

Comparées à celles de 1974, les dotations des rubriques majeures de ce budget sont les suivantes :

	1974	1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Atome	2 048	2 195	+ 7,2
Engins	2 348	2 283	— 2,8
Centres d'expérimentations nucléaires (explosions en puits)	431	541	+ 25,5
Armement atomique tactique (pro- gramme Pluton)	612	754	+ 23,2
Matériels aériens	2 900	2 988	+ 3
Fabrications d'armement (terre).....	3 368	3 472	+ 3,1
Constructions neuves de la flotte.....	2 307	2 384	+ 3,3

Sur les cinq années de la loi de programme, le total des engagements s'élèvera à 100 092 millions de francs courants pour une prévision de 93 500 millions de francs 1970.

Le plan d'équipements militaires aura donc été beaucoup moins affecté que le plan d'équipements civils par la détérioration de la monnaie.

II. — LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Le montant des recettes du budget général est évalué, pour 1975, à 281 107 millions de francs, dont :

- 261 117 millions au titre des recettes fiscales ;
- 19 990 millions au titre des recettes non fiscales, ces montant tenant compte :
 - d'un reversement de 18 918 millions au profit des budgets des *collectivités locales* : versement représentatif de la taxe sur les salaires (18 410 millions, soit 16 % de plus qu'en 1974) ; compensation de la taxe sur les spectacles appliquée aux cinémas et aux théâtres (427 millions) ; prélèvement au profit du Fonds d'action locale des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière (81 millions) ;
 - d'un reversement de 6 890 millions de francs au profit du budget des *communautés européennes* (contre 2 900 millions en 1974) (1) ;
 - d'un reversement de 4 002 millions représentant le produit des droits de consommation sur les alcools, au profit du *régime général de sécurité sociale* (art. 4 du projet).

Les **recettes non fiscales** augmenteront de 4 140 millions de francs (+ 26,1 %).

(1) Rappelons que ce versement est la conséquence de la décision du 21 avril 1970 du Conseil des communautés européennes ratifiée par la loi du 8 juillet 1970.

A la vérité, la plupart des lignes de recettes accusent des plus-values dont certaines sont d'ailleurs d'importance ; ainsi,

Millions de francs.

— lignes 101 à 117. — Bénéfices reversés à l'Etat par les entreprises nationales et les établissements financiers du secteur public	+ 1 574	(+ 51,9 %)
— ligne 316. — Pari mutuel	+ 230	(+ 23 %)
— lignes 401 à 408. — Intérêts des avances, prêts et dotations en capital.....	+ 559	(+ 14,7 %)
— lignes 501 à 511. — Retenues pour retraites	+ 874	(+ 18,4 %)
— ligne 606. — Remboursement par la C. E. E. des frais d'assiette et de perception des impôts perçus à son profit.	+ 64	(+ 22,1 %)

Mais ces plus-values sont contrebalancées par quelques moins-values parmi lesquelles nous signalerons :

— ligne 313. — Amendes forfaitaires de la police de la circulation	— 24	(— 21,4 %)
— ligne 604. — Versement du F. E. O. G. A. (extinction)	— 50	(— 100 %)

Les **recettes fiscales** accuseront une augmentation de 46 408 millions de francs (+ 19,8 %) sur les évaluations de la loi de finances initiale pour 1974, de 37 459 millions sur ces évaluations modifiées par le collectif (+ 14,8 %) et de 25 917 millions par rapport aux évaluations révisées pour tenir compte des derniers résultats connus (+ 9,8 %).

Ceux-ci font apparaître : une forte plus-value en ce qui concerne le produit de l'impôt sur le revenu (+ 3,5 milliards ou + 8,6 %), un excellent rendement de l'impôt sur les sociétés qui tient à la conjoncture économique (+ 4,8 milliards ou + 18,3 %), une plus-value anormalement faible du côté de la T. V. A. (+ 1,7 milliard ou + 1,5 %) qui aurait dû enregistrer, en plus des progrès de l'activité, la conséquence de hausses de prix plus fortes que prévues. Mais la situation risque de s'être dégradée depuis ces réévaluations.

Selon le rapport économique et financier établi par le Gouvernement, l'évolution des ressources fiscales de 1974 à 1975 devrait se présenter ainsi qu'il suit :

	1974			1975			EVALUA- TION nette.
	Loi de finances initiale.	Loi de finances rectifiée.	Évaluations révisées.	Mouvement spontané.	Aménagements des droits.	Autres facteurs de variation.	
	(En milliards de francs.)						
Impôts directs perçus par voie de rôles	41,41	43,91	47,46	+ 13,11	— 4,92	— 2,50	53,15
Autres impôts directs.....	37,13	42,28	48,59	+ 5,95	— 0,06	— 5	49,48
Taxes sur le chiffre d'affaires....	113,19	121,69	123,42	+ 18,01	+ 0,08		141,51
Enregistrement, timbre, bourses..	15,32	15,32	15	+ 1,33	+ 0,20	— 0,10	16,43
Produit des douanes.....	20	19,27	19,38	— 0,61	— 0,46	— 0,57	17,74
Autres impôts indirects.....	11	11	11,16	+ 0,78	+ 0,68		12,62
Total	238,05	253,47	265,01	+ 38,57	— 4,48	— 8,17	290,93

Les prévisions de recettes ont été faites en fonction d'hypothèses économiques qui sont résumées en tête du fascicule budgétaire consacré à « l'évaluation des voies et moyens » et qui sont les suivantes :

- progression moyenne de l'ordre de 17,9 % des revenus individuels imposables de 1973 à 1974 et de 17 % des bénéfices imposables des sociétés pour la même période ;
- accroissement de 14,3 % de la production intérieure brute en valeur de 1974 à 1975.

Sur les résultats obtenus en partant de ces hypothèses, à savoir une plus-value de 38 572 millions de francs du simple fait de l'expansion économique à législation inchangée, le Gouvernement a procédé à deux séries de modifications

a) Les unes figurent dans la colonne « autres facteurs de variations » pour un total de 8 170 millions se décomposant ainsi :

- | | | |
|--|------------------------|---------|
| | Millions
de francs. | |
| — non reconduction de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu (collectif du 16 juillet 1974). . . | | — 2 500 |
| — non reconduction de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés (collectif du 16 juillet 1974). . | | — 5 000 |

	Millions de francs.
— réduction du taux de la taxe de publicité foncière pour l'acquisition de certains biens agricoles (décret du 14 septembre 1974).....	— 100
— relèvement de 19 à 22,5 % du taux de prélèvement au profit du fonds routier (art. 14 du projet de loi de finances)	— 570

b) Les autres, peu nombreuses d'ailleurs, enregistrent la politique fiscale du Gouvernement pour l'année 1975 et se traduisent par allègement global de 4 485 millions.

1° LA TAXATION DES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES

Les modifications proposées avec leurs conséquences chiffrées son récapitulées ci-dessous :

I. — <i>Impôts sur le revenu :</i>	Millions de francs.
— relèvement de 12 % des limites des tranches du barème et échelonnement de cinq en cinq points des taux des différentes tranches (art. 2, § I).....	— 4 300
— relèvement de 10 000 à 14 000 F de la limite d'exonération des salariés (art. 2, § II).....	— 185
— suppression du quotient familial pour les enfants majeurs et allocation d'une déduction forfaitaire de 5 000 F pour les majeurs de 18 à 25 ans qui poursuivent des études ou accomplissent leur service militaire (art. 3)	»
— relèvement de 2 000 à 2 900 F de l'abattement que les personnes âgées peuvent pratiquer quand leur revenu est inférieur à 14 000 F et de 1 000 à 1 150 F quand leur revenu est compris entre 14 000 et 23 000 (art. 6).....	— 90
— relèvement de 5 000 à 7 000 F du plafond de la déduction de base accordée aux propriétaires au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de leur habitation principale ; relèvement de 500 à 1 000 F de la majoration supplémentaire (art. 8, § I).....	— 100
— institution dans les mêmes limites d'un régime de déduction des dépenses effectuées dans le but d'améliorer l'isolation thermique (art. 8, § II)	— 100

	Millions de francs.
— relèvement des déductions des primes afférentes aux contrats d'assurance vie (art. 8, § III)	— 85
— relèvement de 3,5 à 5 F de la limite d'exonération des titres restaurant (art. 10)	— 15
	— 4 875

II. — *Taxe d'habitation :*

— dégrèvement total de la taxe d'habitation pour les personnes âgées de plus de 75 ans non assujetties à l'impôt sur le revenu	— 40
--	------

N. B. — Il s'agit d'un impôt local mais l'Etat prendra à sa charge le remboursement du manque à gagner aux départements et aux communes.

En ce qui concerne *l'impôt sur le revenu proprement dit*, le montant des émissions de rôles aurait dû passer de 43 484 à 55 305 millions de francs, ce qui aurait correspondu à une croissance de 27,2 %. La majoration des limites supérieures du barème apporte une atténuation non négligeable de 9,9 points mais encore insuffisante pour éponger l'effet de la hausse du coût de la vie. Les mesures d'allègement supplémentaires, pour nombreuses qu'elles soient, ne représentent que 1,4 point. L'impôt sur le revenu représentera 19,7 % des recettes fiscales.

D'autre part, nous observons la résurgence du projet de création de centres de gestion agréés, déjà refusée par le Parlement, mais assorti cette fois d'un appât : ces centres créés à l'initiative de membres de l'ordre des experts comptables et comptables agréés, de compagnies consulaires ou d'organisations professionnelles, seraient habilités à tenir la comptabilité de leurs adhérents, des petits entrepreneurs essentiellement — artisans et commerçants — pour les inciter à substituer le régime de la déclaration simplifiée à celle du forfait. Moyennant quoi les intéressés bénéficieraient d'une réfaction de 10 % sur leur bénéfice imposable.

2° LA TAXATION DES REVENUS DES ENTREPRISES

L'impôt sur les sociétés progressera de 33,8 % pour atteindre 35 644 millions, soit 12,2 % des rentrées d'impôts et taxes.

Le projet ne présente que deux modifications législatives :

	Millions de francs.
Article 9 : la reconduction pour un an du régime qui permet aux entreprises de presse de réinvestir, en franchise d'impôt, une partie de leur bénéfice :	
80 % pour les quotidiens et assimilés ;	
60 % pour les autres publications.	
Coût pour le Trésor	56
Article 5 : le relèvement des taux de la taxe annuelle qui frappe les voitures particulières immatriculées au nom des sociétés :	
— de 1 000 à 1 600 F pour les véhicules de moins de 7 CV ;	
— de 1 400 à 2 300 F pour les autres.	
Produit pour le Trésor	145

3° LES IMPOTS SUR LA CONSOMMATION

Deux mesures d'allègement concernent la T. V. A., deux mesures d'aggravation ; les droits indirects et un droit de timbre :

	En plus	En moins
— application du taux réduit de 7 % au lieu du taux intermédiaire de 17,6 % aux locations d'emplacements sur les terrains de camping agréés (art. 11)		30
— prorogation pour deux ans de la réfaction de 50 % de la base d'imposition à la T. V. A. des ventes d'animaux vivants de boucherie et de charcuterie faites à des personnes non assujetties (art. 2)		15
— relèvement des droits sur les alcools de 16 % (art 4) :		
— droit de consommation (le produit total, soit 4 002 millions est reversé au régime général de sécurité sociale	460	
— droit de fabrication	210	
— incidence de la T. V. A. sur ces deux relèvements	121	
— fixation à 100 F (au lieu de 60) du droit de timbre sur les passeports (art. 5, § D).....	50	
	841	45

Le produit de la *taxe à la valeur ajoutée* devrait passer de 112 585 millions à 140 713 millions, c'est-à-dire croître de 25 % si l'on prend comme référence les évaluations adoptées pour 1974 ; sensiblement moins (+ 14,7 %) si on se réfère aux évaluations corrigées en hausse dans le collectif par l'incidence de la T. V. A. sur la majoration de la taxe intérieure sur l'essence et le gas-oil.

Dans l'ensemble des ressources fiscales, le produit de la T. V. A. comptera pour 48,4 % contre 48,7 % en 1974 et 48,8 % en 1972 : pratiquement, son poids — très élevé — demeurera inchangé, les impératifs monétaires n'ayant pas permis au Gouvernement de proposer de nouveaux allègements de taux qui auraient permis à notre fiscalité indirecte de se rapprocher de celle de nos partenaires du Marché Commun.

Avec 17 740 millions, les produits des *douanes* seront en recul de 11,3 % principalement du fait d'une baisse de 10 % de la consommation globale des produits pétroliers — or la taxe intérieure est un droit spécifique et non *ad valorem* — et accessoirement, du fait de la réduction de 20 % du tarif des droits avec l'Association européenne de libre-échange.

4° LES IMPOTS SUR LA FORTUNE

Aucune modification n'est proposée dans le projet.

Les évaluations des produits de l'enregistrement ont été fixées à 11 927 millions, en progression de 10,4 % sur l'exercice précédent : ils représentent 4,1 % du prélèvement fiscal.

B. — Les comptes d'affectation spéciale.

Les dépenses sur compte d'affectation spéciale (autres que les prêts qui figurent parmi les opérations à caractère temporaire) augmentent de 51,8 %, passant de 4 690 millions de francs en 1974 à 7 118 millions en 1975. Quant aux ressources, elles s'élèveront à 7 265 millions contre 4 762 millions un an auparavant (+ 52,6 %).

Cette différence très importante est la résultante de la création à l'article 30 du projet de loi d'un nouveau compte, le *compte d'emploi de la redevance de la Radiodiffusion française*, ouvert en application de la loi du 7 août 1974 qui a consacré l'éclatement de la R. T. F.

Le compte est crédité du produit de la redevance et des remboursements de l'Etat au titre des exonérations et tarifs spéciaux prévus à l'article 21 de la loi du 7 août 1974.

Il est débité des versements effectués à l'établissement public de diffusion et aux sociétés nationales de programme créés par ladite loi, des frais de gestion du service de la redevance, des restitutions de sommes indûment perçues au titre de la redevance, des charges de liquidation autres que de personnel dont l'office de radiodiffusion-télévision est redevable notamment, le cas échéant, du service des emprunts contractés par cet établissement et des dépenses diverses ou accidentelles.

Pour 1975, il est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 2 123 millions se décomposant ainsi :

<i>Recettes :</i>	Millions de francs.
1. Produit de la redevance.....	2 028
2. Remboursements de l'Etat.....	95
 <i>Dépenses :</i>	
1. Versement à l'établissement public et aux sociétés nationales de programme.....	1 614
2. Frais de gestion du service de la redevance.....	149
3. Versement au compte de commerce « Liquidation d'établissements publics » des sommes nécessaires à la couverture des charges de liquidation de l'O. R. T. F. et notamment du service des emprunts.....	360

Les ressources du *Fonds spécial d'investissement routier* devraient passer de 3 490 à 3 670 millions de francs, ce qui ne représente qu'une modeste augmentation de 5,2 %. La réduction quasi autoritaire de 10 % de la consommation des produits pétroliers — donc du produit de la taxe intérieure qui alimente le F. S. I. R. — a nécessité une importante modification du taux du prélèvement pour maintenir la dotation à un montant raisonnable : 22,5 % au lieu de 19 %.

Les crédits de paiement ont été fixés au niveau des recettes. Par contre, les autorisations de programme se chiffreront à 3 769,65 millions, donc à un montant inférieur de 3,3 % à celles de 1974, ce qui, en volume de travaux, doit représenter un recul d'au moins 11 %.

La répartition des principales dotations du Fonds entre les tranches est la suivante :

	1974	1975	VARIATION
	(En millions)	de francs.)	(En pourcentage.)
Autoroutes de liaison.....	765,7	850	+ 11,1
Réseau national en rase campagne.....	1 135	1 037	— 8,6
Voirie en milieu urbain.....	1 492,5	1 331	— 10,8
Plan de décongestion de la circulation dans les centres urbains.....	223	219	— 1,8
Tranche départementale	88,5	91	+ 1
Tranche communale	55	56,5	+ 2,7

La crise pétrolière a subitement fait perdre la priorité aux grands travaux routiers : ce budget porte par exemple la trace de la disparition des programmes de la voie express de la rive gauche de la Seine à Paris. Mais les modestes projets communaux et départementaux subissent le même sort que les projets de prestige.

Ce que le F. S. I. R. n'apporte pas parce que ses recettes sont étales, il faut le demander au budget général et à l'emprunt. Le budget « consolidé » du réseau routier se présentera ainsi en 1975 comparé à celui de 1974 :

	1974 rectifié.	1975	VARIATION
	(En millions)	de francs.)	(En pourcentage.)
Titres V et VI.....	1 221	1 722	+ 41
F. S. I. R.	3 820	3 770	— 1,3
Autoroutes (emprunts)	2 540	(a) 2 000	— 21,3
Total	7 581	7 492	— 1,2

(a) Chiffre provisoire.

Un coup d'arrêt brutal est ainsi donné à une politique.

Notons que le passage à l'industrie privée de la création de nouvelles sections d'autoroutes pose de redoutables problèmes, la

réduction de la circulation routière entraînant la réduction de péages et créant par conséquent des difficultés aux sociétés intéressées pour le service de leurs emprunts.

Les principaux autres comptes se présentent de la manière suivante, étant entendu qu'en dépenses ne sont retracées que les subventions, c'est-à-dire des dépenses à caractère définitif.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1974	1975	Variation.	1974	1975	Variation.
	(En millions de francs).	(En millions de francs).	(Pourcentage.)	(En millions de francs).	(En millions de francs).	(Pourcentage.)
Adductions d'eau (subventions en capital)..	195	250	+ 28,2	245	249,5	+ 1,8
Fonds forestier national (subventions et primes)	32	38	+ 18,7	25,9	35,6	+ 37,4
Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	»	»	»	»	»	»
Service financier de la Loterie nationale..	»	»	»	610	640	+ 4,9
Expansion économique de la Corse.....	16,8	20	+ 19	15	17	+ 13,3
Modernisation des débits de tabacs.....	»	»	»	6,7	6,7	
Soutien financier de l'industrie cinématographique	»	»	»	153	162	+ 5,9
Financement des diverses dépenses d'intérêt militaire	»	»	»	70	(a) 120	+ 71,4

(a) L'augmentation porte sur la liquidation des forces américaines et canadiennes du Shape.

C. — Les budgets annexes.

La comparaison entre les budgets annexes de 1974 et de 1975 est donnée par le tableau ci-après :

Budgets annexes (crédits de paiement).

DESIGNATION des budgets annexes.	EXPLOITATION Dépenses ordinaires.			INVESTISSEMENT Dépenses en capital.			DIFFÉ- RENCES totales.
	1974	1975	Diffé- rences.	1974	1975	Diffé- rences.	
(En millions de francs.)							
I. — Budgets annexes civils.							
Imprimerie nationale	380	403	+ 23	15	16	+ 1	+ 24
Légion d'honneur	29	32	+ 3	3	4	+ 1	+ 4
Ordre de la Libération.....	1	2	+ 1	»	»	»	+ 1
Monnaies et médailles.....	163	259	+ 96	9	8	- 1	+ 95
Postes et télécommunications.....	21 518	27 132	+ 5 614	8 199	10 174	+ 1 975	+ 7 589
Prestations sociales agricoles.....	13 285	17 291	+ 4 006	»	»	»	+ 4 006
Totaux pour les budgets annexes civils	35 376	45 119	+ 9 743	8 226	10 202	+ 1 976	+ 11 719
II. — Budgets annexes militaires.							
Essences	718	1 136	+ 418	40	39	- 1	+ 417
Poudres	275	69	- 206	105	»	- 105	- 311
Totaux pour les budgets annexes militaires	993	1 205	+ 212	145	39	- 106	+ 106
Totaux pour les budgets annexes...	36 369	46 324	+ 9 955	8 371	10 241	+ 1 870	+ 11 825

Il ressort de ce tableau que deux de ces budgets, les plus importants d'ailleurs, marquent une progression très sensible :

- celui des prestations sociales agricoles..... + 30,1 %
- celui des postes et télécommunications..... + 25,5 %

Aux **Postes et Télécommunications**, et sous réserve des conséquences des grèves qui sévissent depuis le mois d'octobre, les créations nettes d'emplois s'élèvent à 3 999 unités. Les crédits de paiement des dépenses en capital croissent de 24,1 % (1 975 millions de francs du fait de l'importance des autorisations de programme inscrites lors des budgets précédents (8 345 millions), de l'importance des annuités de remboursement d'emprunts (676 millions) et des paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications (300 millions).

Les autorisations de programme nouvelles progressent de 29,5 % (11 990 millions de francs, dont 10 809 millions consacrés aux Télécommunications proprement dites). Par ailleurs, une *tranche complémentaire* de travaux d'un montant de 1 840 millions (2 840 millions il y a un an) sera financée par *l'appel aux fonds privés*, ce qui aura pour effet de porter à 24 % le taux de croissance des installations téléphoniques : une priorité leur est donc maintenue malgré les contraintes monétaires.

En ce qui concerne les *recettes* de la poste et des services financiers, l'augmentation pour les produits d'exploitation sera de 32,7 % grâce à l'effet en année pleine des augmentations tarifaires récemment intervenues et malgré une chute du trafic des mandats imputable à leur renchérissement. Les fonds placés au Trésor rapporteront 589 millions de plus, soit 58,6 % grâce à la disposition selon laquelle au-delà de 30,8 milliards de dépôts, la rémunération est calculée au taux de l'argent au jour le jour. Pour les produits d'exploitation des télécommunications, la progression de 12,3 % est attendue de la seule évolution du trafic à l'exclusion, si l'on en croit le « bleu », de toute modification des tarifs.

Le déficit d'exploitation de la Poste et des Services financiers passera de 1 463 à 2 916 millions, l'excédent des Télécommunications de 4 504 à 3 508 millions. Le solde général — positif de 2 045 millions — représentera 19 % des recettes en capital. L'emprunt, avec un montant de 4 750 millions (4 556 millions en 1974) constituera 44,1 % du total des recettes en capital contre 49,9 % un an auparavant : c'est dire un progrès du taux d'auto-financement.

La croissance des dépenses du *budget annexe des prestations sociales agricoles*, très forte malgré la diminution du nombre des bénéficiaires, est notamment imputable à un important relèvement des prestations vieillesse en application de la politique dite de « compensation » ; elles passeront de 6 691 à 9 538 millions (+ 42,5 %).

Les 17 291 millions de recettes nécessaires pour équilibrer les dépenses seront couvertes à concurrence de 16 % par les cotisations des intéressés (2 764 millions) ; de 19 % par deux subventions du budget de l'agriculture (3 295 millions), de 20,4 % par la « compensation », c'est-à-dire par les concours du régime général (3 527 millions) et pour le restant par diverses taxes additionnelles à certains produits et à la T. V. A., cette dernière fournissant à elle seule 4 150 millions (24 % du total).

CHAPITRE II

LES OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE

Ce second budget de l'Etat, en quelque sorte, figure au fascicule consacré aux comptes spéciaux du Trésor : le « dessous de la ligne » est le budget du « *Trésor-banquier* » qui consent des prêts, des avances ou des découverts alors que le « dessus de la ligne » retrace les opérations traditionnelles depuis qu'existent des personnes morales de droit public, où les dépenses sont faites à fonds perdus et sont couvertes par l'impôt.

A. — Les prêts.

Le montant et la répartition des prêts qui seront consentis par le Trésor, ainsi que le montant et la répartition des remboursements à encaisser se présentent ainsi :

	CHARGES		RESSOURCES	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs.)			
Prêts des comptes d'affectation spéciale	114	149	49	54
F. D. E. S.	2 045	2 800	1 560	1 672
Titre VIII	8	»		
H. L. M.	»	»		
Divers	871	1 001	377	528
Total	3 038	3 950	2 721	2 982
Charge nette	317	968	»	»

Signalons dès l'abord que le compte H. L. M. ne subsiste que pour retracer les remboursements d'emprunts qu'il a consentis avant la débudgétisation de 1965 qui a confié à une Caisse des prêts aux H. L. M. les opérations de l'espèce. Quoi qu'il en soit, les recettes inscrites à ce compte représentent un quart de l'ensemble des remboursements annuels.

La pièce essentielle du dispositif restant est constituée par le Fonds de développement économique et social.

I. — LES PRÊTS CONSENTIS PAR LE F.D.E.S.

Les dotations du Fonds de développement économique et social passent de 2 045 millions de francs en 1974 à 2 800 millions en 1975, ce qui représente une augmentation de 36,9 %.

Sur la dotation révisée de 1974, la progression n'est que de 3,9 %, ce qui prouve l'importance des collectifs.

Les prêts devraient se répartir de la manière suivante :

Répartition des prêts du F. D. E. S.

NATURE DES PRETS	DOTATION 1974 initiale.	DOTATION 1974 révisée.	1975
(En millions de francs.)			
<i>I. — Entreprises nationales.</i>			
Compagnie nationale du Rhône.....	40	40	40
R. A. T. P.	280	280	280
Aéroport de Paris.....	120	120	120
Gaz de France.....	>	>	260
Total I.....	440	440	700
<i>II. — Autres prêts.</i>			
Navigation	105	105	100
Tourisme	285	285	300
Industrie	875	1 510	1 300
Divers	190	205	250
Hors métropole.....	150	150	150
Total II.....	1 605	2 255	2 100
Total général.....	2 045	2 695	2 800

Outre une certaine renaissance du F. D. E. S., en apparence contradictoire avec la politique de restriction du crédit, on constate, pour 1975, les nouvelles orientations qui ont dû être prises sous la pression des événements économiques récents : c'est ainsi que la politique tarifaire imposée aux entreprises publiques et les nouvelles données de la politique de l'énergie ont nécessité un accroissement des concours de l'Etat sous forme de prêts — comme d'ailleurs, nous l'avons vu, sous forme de dotations en capital — pour

le financement des investissements des sociétés nationales. Par contre, l'opération de Fos mise à part, le financement des entreprises du secteur privé demeure étale à un faible niveau.

1° Les dotations de prêts ouvertes au profit des *entreprises nationales* s'élèvent à 700 millions de francs, contre 440 millions dans le budget précédent, et nous trouvons dans la liste quatre parties prenantes au lieu de trois.

Selon le rapport du Conseil de direction du F. D. E. S., les dépenses d'équipement des entreprises nationales, toutes sources de financement confondues, s'élèveront à 19 192 millions, contre 16 205 millions (chiffre provisoire) en 1974, ce qui représente une progression de 22,1 % s'expliquant par l'effort exceptionnel consenti en faveur du secteur énergétique.

	1974	1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
<i>Energie.</i>			
E. D. F.	7 410	10 482	+ 41,5
G. D. F.	1 655	1 920	+ 14,8
Charbonnages	310	357	+ 15,2
Rhône	450	495	+ 10
<i>Transports.</i>			
S. N. C. F.	3 206	3 597	+ 12,2
R. A. T. P.	1 561	1 622	+ 3,9
Aéroport de Paris.....	337	400	+ 17,6
Air France	1 249	918	— 26,5

De la liste des sociétés a disparu Aéropar (aérotrain de la région parisienne) qui avait été inscrite pour la première fois il y a un an et auquel la S. N. C. F. substitue une ligne de type classique.

Les ressources d'autofinancement permettront de couvrir 30 % du total de la dépense contre 42,1 % un an auparavant — d'où le délicat problème des tarifs publics. Les dotations en capital et les subventions d'équipement représenteront 9,5 %. L'emprunt entrera pour 62 % au lieu de 46,7 % en 1974.

2° Les dotations ouvertes aux autres bénéficiaires s'établissent à 2 100 millions de francs.

— *Navigation* : le prêt accordé aux ports autonomes demeure fixé à son niveau de l'exercice précédent soit 100 millions ; pour parfaire leur financement, les établissements s'adresseront à la C. A. E. C. L. pour 110 millions et au marché pour 390 millions.

— *Tourisme* : 300 millions sont affectés à l'équipement hôtelier contre 275 millions en 1974 (+ 9,1 %). Le financement des équipements touristiques est renvoyé sur la C. A. E. C. L. et le Crédit agricole.

— *Industrie* : le crédit inscrit à la ligne « Conversion, décentralisation, adaptation des structures industrielles » s'élève à 1 300 millions dans la dotation révisée).

La réalisation du complexe sidérurgique du golfe de Fos et la poursuite du plan-calcul en consommeront l'essentiel, le reliquat étant affecté à la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement du territoire.

Mais il n'est pas exclu de voir apparaître, parmi les emprunteurs, de grosses entreprises utilisatrices d'une main-d'œuvre importante et touchées à leur tour par la crise économique.

L'artisanat individuel bénéficiera, de son côté, de prêts pour un montant de 175 millions (+ 35 millions ou + 25 %), cette aide venant se jumeler avec les concours consentis par le Crédit populaire sur ses propres ressources pour assurer l'application de certaines dispositions de la loi d'orientation, 10 millions sont inscrits, comme l'an dernier, pour faciliter le financement de *regroupements de commerçants* au sein de centres commerciaux.

La pêche artisanale et la *conchyliculture* bénéficieront d'une dotation de 60 millions contre 45 millions en 1974.

II. — LES AUTRES COMPTES DE PRÊTS

1° Le volume des *prêts sur comptes d'affectation spéciale* (Fonds forestier national, Fonds de modernisation des débits de tabacs et Fonds de soutien à l'industrie cinématographique), celui-ci risquant d'être affecté par les mesures récentes concernant l'aide à des films pornographiques ou de violence) augmente sensiblement d'une année sur l'autre puisqu'il passe de 114 à 149 millions (crédits de paiement).

C'est l'effort consenti au bénéfice de la forêt qui est responsable de la majoration : en autorisations de programme, la dotation du Fonds forestier national passera de 115 à 147 millions (+ 27,8 %).

2° Le compte « *Prêts d'équipement du Titre VIII* » n'est pas doté. Depuis quelques années il allait s'amenuisant ; en effet, la nouvelle politique en matière d'investissements agricoles, les seuls concernés, a consisté à substituer des subventions aux prêts. Quant aux remboursements présents et à venir, ils seront imputés au F. D. E. S.

3° Les *prêts divers* du Trésor, avec 1 001 millions de francs, augmentent de 130 millions. Cette majoration provient de l'octroi d'un montant de prêts de 300 millions (au lieu de 170 millions en 1974) à la S. N. I. A. S. et à la S. N. E. C. M. A. pour le financement de « Concorde » — et ce n'est peut-être pas fini. Par ailleurs, l'article 33 du projet de loi de finances relève de 1 100 à 1 400 millions le plafond des prêts autorisés. Ben évidemment, aucune somme n'est encore inscrite en recettes.

B. — Les avances.

Les avances sont consenties dans la limite des crédits ouverts à cet effet par le Ministre des Finances pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Au-delà de quatre années, l'avance est consolidée en prêt.

Pour 1975 le montant des crédits de dépenses applicables aux comptes d'avances a été fixé à 31 005 millions de francs, celui des recettes à 31 467 millions. La gestion se traduira donc par un excédent de recettes sur les dépenses de 462 millions.

Pour les trois comptes d'avances principaux, les crédits de dépenses et la charge nette (si elle est précédée du signe « moins », il s'agira d'une recette nette) devront évoluer ainsi d'une année sur l'autre :

	1974	1973
	(En millions de francs.)	
Avances de trésorerie aux collectivités locales :		
Crédits de dépenses.....	98	98
Charge nette	90,8	86,5
Avances sur le montant des impositions revenant aux collectivités locales :		
Crédits de dépenses.....	25 750	30 770
Charge nette	750	— 550
Avances aux T. O. M. :		
Crédits de dépenses.....	100	100
Charge nette	— 1,2	— 6

Aucune avance ne sera nécessaire aux organismes de sécurité sociale. Une consolidation interviendra pour 2 millions concernant une avance de trésorerie aux collectivités locales.

C. — Les découverts.

I. — LES COMPTES DE COMMERCE

Le découvert autorisé en 1975 pour ces comptes, qui retracent des opérations de caractère industriel ou commercial effectuées à titre accessoire par les services publics de l'Etat, a été fixé à 1 007 millions de francs.

Les recettes et les dépenses sont évaluées respectivement à 12 898 et 12 997 millions : l'exécution de ces opérations devrait laisser un excédent de charges de 99 millions (contre 60 millions en 1974).

En recettes et en dépenses, le compte de liquidation d'établissements publics de l'Etat, doté respectivement de 5 et 3 millions en 1974, se voit imputer 360 millions supplémentaires résultant de la prise en charge d'un nouvel organisme, l'O. R. T. F.

II. — LES COMPTES DE RÈGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Comme pour les comptes de commerce, les soldes existant au 31 décembre 1974 seront repris en balance d'entrée en 1975 et les découverts apparaissant à ces comptes en 1975 comprendront à la fois le solde des opérations antérieures au 1^{er} janvier et l'excédent ultérieur des dépenses sur les recettes. Seul cet excédent constituera une charge nouvelle pour la trésorerie en 1975.

Le montant global des découverts autorisés est fixé à 1 997 millions. La charge nette que le fonctionnement de ces comptes entraînera est évaluée à 313 millions de francs. Elle est imputable au compte « Consolidation des dettes commerciales de pays étrangers » (186 millions de francs) et au compte « Assistance finan-

cière à la Turquie dans le cadre de l'Accord d'association entre la Communauté économique européenne et ce pays » (110 millions de francs), les variations de charge des autres comptes se soldant par un excédent de dépenses de 17,4 millions de francs.

III. — LES COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

Aucun découvert n'est à prévoir pour ces comptes en 1975.

Les opérations envisagées font ressortir un excédent de recettes de 696 millions de francs provenant du bénéfice de frappe des monnaies métalliques.

CHAPITRE III

L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget de 1975, tel qu'il a été arrêté au départ par le Gouvernement et soumis aux Assemblées, présente un excédent de ressources de 320 millions de francs, c'est-à-dire une somme sensiblement comparable au solde du budget de 1974 (+ 346 millions).

Cependant, la structure de cet excédent est moins satisfaisante qu'elle ne l'était un an auparavant :

— au titre des opérations à caractère définitif, le supplément de ressources n'est que de 398 millions ; il est donc trois fois moins élevé que celui qui figurait au budget de 1974 (1 198 millions).

— ce faisant, il a fallu, faute d'un volant suffisant de disponibilités définitivement acquises, contenir le découvert des opérations à caractère temporaire à 225 millions alors qu'il avait été possible, en 1974, de le laisser gonfler jusqu'au milliard.

Il ne faut toutefois pas trop tirer de conclusions définitives tant l'avenir, même limité à l'échelle d'une année, demeure incertain : un point d'inflation en plus ou en moins et tous les calculs seront à refaire !

TITRE II

BUDGET ET POLITIQUE GENERALE

Le budget dont nous venons de faire l'inventaire — et sur lequel il convient maintenant de porter un jugement de valeur — est le premier d'un nouveau septennat qualifié d'ère nouvelle par le Président de la République lui-même le jour de sa prise de fonction.

La loi de finances pour 1975 apporte-t-elle des innovations d'importance qui pourraient témoigner d'une profonde transformation de la politique française, de l'abandon de certaines options et de l'exploration de voies nouvelles ? Ou bien le souci de la continuité, pour ne pas dire la routine, l'emporte-t-il sur l'esprit de réforme ?

S'agit-il d'un budget *agressif et responsable* comme l'a déclaré le Premier Ministre ou d'un budget *neutre et sans imagination* ainsi que l'a jugé le leader de l'opposition.

C'est à cet ensemble de questions qu'il faut apporter notre réponse.

A la vérité, tout budget porte en lui le poids du passé et pour ce qui concerne celui de l'Etat, ce poids n'est pas mince puisque les services votés constituent près de 90 % du total des crédits : projection des dépenses en cours d'exécution sur l'année à venir, ils sont difficilement modulables étant donné que pour les trois quarts, ils comportent des dépenses de personnel ; aussi, les commissions de la « hache », de la « guillotine », que nous avons connues dans un passé déjà lointain, le comité « administration » qui siège actuellement au sein du Commissariat général du Plan, n'ont pu produire de miracles dans la remise en cause des services votés, pas plus que n'en produira la Cour des Comptes dans les investigations qui lui ont été confiées par le nouveau Ministre des Finances : tout au plus aboutira-t-on à un échenillage.

Du côté des recettes, par ailleurs, la prudence conseille à tout grand argentier, soucieux (peut-être un peu trop) de classicisme, de ne pas procéder d'un coup à une profonde refonte de la fiscalité

dont le premier résultat serait d'occasionner des pertes insupportables au Trésor public, mais d'aménager progressivement ce qui existe, si possible en programmant les réformes sur plusieurs exercices.

Dans ces conditions, il est inévitable qu'un budget ressemble à celui qui l'a précédé et le budget de 1975 n'échappe pas à la règle : il est présenté en léger suréquilibre ; globalement, les dépenses, nous dit-on, ne progressent pas plus vite que la production intérieure brute en valeur et leur hiérarchie n'est, dans l'ensemble, pas sensiblement remise en cause pas plus que ne sera bouleversée la répartition des recettes entre les diverses catégories d'impôt et les différentes catégories de contribuables. Ce qui a fait dire à un commentateur avisé que ce budget de 1975 était encore très « giscardien ».

La marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement est donc étroite, quelque 10 % de l'enveloppe globale des crédits, et ce n'est que dans cette plage restreinte qu'il est possible d'inscrire une volonté politique. Pour 1975, selon M. Fourcade, devant votre commission, celle-ci peut se résumer dans la formule suivante : lutter contre l'inflation et préserver l'emploi des Français, cette dernière préoccupation devant l'emporter sur toutes les autres.

Ce budget est-il l'instrument d'une cure de désinflation ? Peut-il participer à la politique d'accompagnement et de redéploiement de l'activité économique ? Telles sont les deux questions qu'il convient d'examiner, tout en ne perdant pas de vue que la loi de finances est également — et tout d'abord — faite pour améliorer la vie quotidienne des citoyens.

CHAPITRE PREMIER

LE BUDGET, INSTRUMENT D'UNE CURE DE DESINFLATION ?

« L'inflation, vous le savez, n'est acceptable ni pour la France, ni pour les Français, ni pour les consommateurs, ni pour les entreprises, et puisqu'elle n'est pas acceptable, il faut donc l'éliminer, du moins éliminer la partie de l'inflation qui tient à nous-mêmes. »

Cet extrait de l'allocution prononcée le 27 août dernier par le Président de la République, qui n'y souscrirait pas ? L'inflation est devenue, selon le mot d'un autre Président, M. Ford, l' « ennemi public n° 1 » sur toute la planète. Et la France, quant à elle, est entrée dans l'ère de l'inflation à deux chiffres, c'est-à-dire de l'hyper-inflation.

On a trop souvent cherché ailleurs la cause d'une surchauffe qui dure chez nous depuis déjà cinq ans : d'abord dans l'écroulement du système monétaire, bâti à Bretton Woods il y a trente ans, sous l'effet d'une gestion laxiste de la monnaie américaine ; et, depuis un an, dans le quadruplement du prix de revient du pétrole et une hausse sans précédent des cours internationaux des grandes matières premières. Certes, ces deux événements ont secrété de l'inflation et l'économie la plus saine, la mieux gérée du monde occidental — celle de l'Allemagne fédérale — accuse elle-même des glissements annuels de prix de l'ordre de 7 % dont elle n'est pour rien, glissements qui tendent il est vrai à s'atténuer mais avec la contrepartie d'un million de chômeurs.

Mais nos prix croissent à un rythme double, preuve que nous ne savons résister à nos démons familiers, mithridatisés que nous sommes par un demi-siècle d'inflation et habitués à faire le meilleur usage du mal plutôt que de le combattre. Cette partie « qui tient à nous-mêmes », l'ancien responsable de la rue de Rivoli s'est essayé à la faire disparaître et l'on a encore en mémoire « la nouvelle dimension de la lutte contre l'inflation » : les résultats ont été maigres et les espoirs régulièrement déçus ; puisque nous traitons du budget, confrontons dans un tableau les hypothèses rete-

nues dans les rapports économiques et financiers annexés à la loi de finances en ce qui concerne l'évolution des prix et la réalité au cours des années dernières (1) :

BUDGET DE	1971	1972	1973	1974
Prévisions	+ 3,1 %	+ 3,9 %	+ 5,2 %	+ 6,7 %
Réalisations	+ 5,3 %	+ 5,6 %	+ 7,7 %	+ 9,3 % (provisoire).

Et signalons en incidente que la hausse envisagée par les autorités budgétaires pour l'année à venir a été chiffrée à 9,7 % alors que les experts de l'O. C. D. E. pronostiquent 14 % pour le cas de la France.

Ce peu de succès des remèdes proposés au cours des exercices passés pour freiner la surchauffe, et notamment des remèdes « budgétaires », doit nous amener à douter de la valeur des diagnostics traditionnels. Que les causes du mal doivent être localisées ailleurs que dans les déséquilibres globaux, des économistes de plus en plus nombreux en sont aujourd'hui persuadés.

A. — Les réponses classiques.

L'inflation par les coûts ou l'inflation par la demande, telles étaient les explications, il n'y a guère de temps, du dérapage des prix. Contenir les hausses inconsidérées des prix des matières premières et des salaires, d'une part, éponger l'excès de pouvoir d'achat entre les mains des consommateurs, d'autre part, telles étaient les actions classiques à mettre en œuvre, notamment par l'intermédiaire du budget de l'Etat, de sa colonne « Dépenses » aussi bien que de sa colonne « Recettes ».

Notons que s'ils sont insuffisants à tout expliquer et à tout régler, le diagnostic et le remède n'ont rien perdu de leur valeur, surtout dans l'incertitude où l'on est en matière économique, de détenir la vérité, et l'on est tenté à ce propos de ressortir l'adage populaire : « Si cela ne fait pas de bien, cela ne peut faire de mal ».

(1) L'indice retenu est celui de la comptabilité nationale calculé pour évaluer le prix de la production intérieure brute.

L'inflation par les coûts, un budget peut y participer. Il est bien évident que lorsque le prix du timbre-poste passe de 50 à 80 centimes, le retentissement sur les prix de revient des entreprises est loin d'être négligeable et toute augmentation d'impôt indirect, ne serait-ce que celle des droits sur les alcools qui figure dans le projet de loi de finances, se retrouvera dans les prix de vente.

Mais le budget de 1975, bien au contraire, jouera le rôle d'un frein en subventionnant encore davantage qu'il ne l'a fait jusqu'ici, la consommation d'énergie à travers les producteurs publics (E. D. F., G. D. F., Elf-Erap) ou à travers les gros consommateurs publics que sont la S. N. C. F. et la R. A. T. P. Le surpris ne figurera pas dans les tarifs — donc dans les indices — et passera inaperçu dans les avertissements que recevront les contribuables.

Les modalités de subventions sont multiples : directes quand il s'agit de combler le déficit d'exploitation ; indirectes sous la forme de dotations ou de subventions en capital pour parfaire les fonds d'autofinancement ou d'emprunts. Leur objet, d'autre part, ne vise pas uniquement à minorer certains tarifs mais aussi, nous le verrons plus loin, à promouvoir certaines activités vitales.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des concours que le budget de 1975 apportera aux entreprises nationales s'élèvera à 13 970 millions de francs, en progression moyenne de 10,2 % sur les comptes de l'exercice précédent modifiés par le collectif.

Les prix des services publics croîtront certes encore, mais moins qu'ils ne l'auraient fait dans le cadre d'une politique de « vérité ».

Il convient de nuancer la notion d'*inflation par la demande* en distinguant la demande potentielle de la demande effective.

La demande potentielle : elle est contenue dans la masse monétaire, les billets en circulation ou les dépôts qui peuvent à tout moment se porter sur le marché en demandeurs de biens ou de services. On sait que cette masse monétaire s'alimente à trois robinets :

- 1° Le déficit budgétaire ;
- 2° L'excédent de la balance des paiements ;
- 3° Les crédits bancaires à l'économie,

et qu'elle se contracte quand les courants s'inversent dans ces trois robinets.

Un budget équilibré est neutre en ce qui concerne la création monétaire, inflationniste quand il présente un découvert et déflationniste quand il laisse un excédent. Telle est la théorie classique qui demande à être complétée par la notion de seuil de réponse : comme en physique quantique, ce n'est qu'à partir d'un certain montant (d'excédent ou de déficit) que l'on est assuré de pouvoir enregistrer une réaction du corps économique à l'impact budgétaire. Quelques centaines de millions répartis tout au long de l'année ne peuvent modifier sensiblement le cours des choses et c'est la raison pour laquelle une gestion parfaitement orthodoxe des finances publiques, comme celle que l'on a pu constater lors des dernières années, n'a pas réussi à endiguer la montée des prix.

ANNEES	SOLDES PREVISIONNELS		RESULTATS d'exécution (1).
	Découverts.	Excédents.	
1970	»	5	+ 460
1971	»	2	— 1 867
1972	»	1	+ 1 767
1973	»	3 (3)	+ 4 840 (2)
1974	»	3 846 (4)	

(1) Non compris les opérations avec le F. M. I.

(2) Compte général de l'administration des finances.

(3) Compte non tenu des abattements de crédit liés à la réduction des taux de T. V. A.

(4) 3 500 millions de francs ont fait l'objet d'un remboursement à la Banque de France le 25 juin 1974 à l'occasion de la loi de finances rectificative pour 1974.

Toutefois, un notable excédent — en majeure partie dû à l'inflation, il est vrai — est apparu fin 1973 et M. Fourcade, dès son arrivée aux responsabilités financières, a stérilisé d'un coup 3,5 milliards de francs d'excédents de ressources constatés au milieu de l'année, suivant en cela une recommandation de la Commission de Bruxelles à notre pays ; laquelle a été d'ailleurs entendue une seconde fois puisqu'elle ajoutait que si les tensions inflationnistes ne se relâchaient pas dans une mesure suffisante, il conviendrait de pratiquer « un accroissement additionnel des recettes du côté de la fiscalité directe ».

La règle de l'équilibre est l'une des deux règles d'or d'une saine gestion budgétaire inventées dans les années 60 par les autorités de Bruxelles, la seconde résidant dans la nécessité de ne pas faire croître la dépense publique plus vite que la production intérieure.

On s'est, en effet, aperçu qu'un budget parfaitement équilibré pouvait pourtant sécréter de l'inflation dans deux cas :

— quand le surcroît de demande de la part des administrations se porte vers des secteurs dont l'offre est faiblement élastique, provoquant localement ou par secteur des goulets d'étranglement et une tension susceptible de se propager ailleurs comme une véritable gangrène ;

— quand le surplus de recettes qui doit financer le surplus de dépenses atteint un niveau tel que le contribuable aura une propension à se défausser sur son voisin de la charge supplémentaire que l'Etat exigera de lui, en majorant ce qu'il vend, des biens, des services ou du travail.

Le budget de 1975, par l'austérité qui le caractérise, ne risque pas d'engendrer d'inconvénients du premier type. La réponse est moins simple à donner s'agissant de l'effet de la croissance de la demande publique pour deux raisons : l'une d'ordre général, l'autre propre à la présente loi de finances.

1° D'une part, nous avons toujours estimé que ce parallélisme établi entre la progression des crédits et celle de la production intérieure brute évaluée *en valeur* avait quelque chose de fallacieux parce qu'elle aboutit à intégrer dans le calcul l'inflation que l'on se propose justement de combattre : ce qui constitue une sorte de capitulation au moins partielle devant le mal.

Conséquence logique : plus les prix présenteront des risques de dérapage, plus l'autorité budgétaire se croira fondée à augmenter les dépenses. A la vérité, c'est un peu ce qui se passe depuis quelques années puisque nous assistons à une montée accélérée des charges du budget général depuis 1969 :

1970-1969	+ 6,3 %
1971-1970	+ 7,8 %
1972-1971	+ 9,9 %
1973-1972	+ 11,1 %
1974-1973	+ 12,4 %
1975-1974	+ 17,7 %

2° D'autre part, il est possible de contester le taux de 13,8 % de progression de la dépense publique annoncé par le Gouvernement en face des 14,3 % de croissance de la production intérieure brute.

Ce taux a été établi, comme nous le signalons dans notre préambule en comparant le projet de budget pour 1975 au budget de 1974 tel qu'il a été voté il y a un an *et tel qu'il a été modifié par le collectif il y a six mois.*

Jusqu'à présent, la pratique a consisté à comparer les « primitifs » puisque, à n'en pas douter, le budget initial de l'an prochain sera lui aussi amendé en cours d'exécution et qu'un collectif de fin d'année modifiera une seconde fois celui de l'année en cours d'exécution.

Aussi, trouvons-nous, en procédant comme à l'accoutumée, + 17,7 % si nous nous référons au seul budget général, soit quatre points de plus, ou + 19,8 % si nous incorporons les budgets annexes et les comptes spéciaux dans le calcul, soit six points supplémentaires

Il y a donc là une marge d'une importance telle qu'il y a tout lieu de penser que le véritable taux de progression de la dépense publique se situe entre l'estimation du Gouvernement et la nôtre, mais en tout état de cause au-dessus de celui de la croissance de la production intérieure brute.

Il est à peu près certain que la seconde des règles d'or n'a pas été respectée pour la présente loi de finances et que cette dernière renfermerait quelques germes inflationnistes si ladite règle constituait une loi aussi contraignante que celle de la mécanique ! Fort heureusement, nous évoluons dans un domaine beaucoup moins rigoureux.

*

* *

En bref, ce projet de budget est présenté en suréquilibre, les dotations progressent raisonnablement : il en était ainsi dans un passé récent sans que pour autant les tensions inflationnistes aient pu être modérées. Les mécanismes régulateurs classiques, le budget en particulier, se sont révélés impuissants.

Ne serait-ce pas qu'il faut chercher ailleurs que dans les déséquilibres quantitatifs les causes de l'inflation actuelle ?

B. — Des explications nouvelles.

La meilleure preuve de l'insuffisance des explications classiques nous est administrée par l'initiative du Président Ford de réunir récemment les 600 ou 700 meilleurs experts américains pour répondre à la brève et simple question suivante : « identifier les causes de l'inflation ».

Deux explications nouvelles parmi beaucoup d'autres ne manquent pas d'être impressionnantes : l'une est économique (l'inflation serait un mal de l'économie), l'autre est sociologique (l'inflation serait un mal de la société) et sachant que les responsables de nos affaires n'ignorent ni l'une, ni l'autre, qu'ils y trouvent sinon une explication unique et globale du phénomène inflationniste du moins des indications intéressantes sur ses causes, on peut légitimement se demander s'ils en ont tiré des conséquences au moment de bâtir le budget de l'année à venir.

Pour les tenants de *l'explication économique*, et ils viennent de tous les horizons politiques ou intellectuels, ce sont les entreprises qui secrètent l'inflation, non seulement quand elles sont trop généreuses en matière de salaires, ce qui est connu et explicable par la crainte des grèves, mais surtout quand elles investissent trop ou mal, ce qui est beaucoup plus nouveau et surprenant.

Telle est la thèse développée dans le petit livre d'un jeune économiste, M. Alain Cotta (*Inflation et croissance*). De 1962 à 1968 note l'auteur, le taux d'investissement des firmes est passé de 24 à 28 % du produit national et, sous l'effet de la politique d'industrialisation à tout prix poursuivie sous le Président Pompidou, ce taux n'a sûrement pas diminué depuis. Dans le même temps, le taux de croissance de la production intérieure brute est demeuré stable. D'où trois conséquences :

— le rendement des nouveaux équipements étant décroissant, il a fallu surinvestir pour maintenir le taux de croissance de la production intérieure brute au même niveau, donc à des coûts de plus en plus élevés : financement qui a été effectué par des hausses de prix ;

— ces hausses excessives et incessantes des prix industriels ont engendré des revendications de salaires de plus en plus dures.

La spirale infernale des salaires et des prix était ainsi remontée;

— enfin des goulets d'étranglement sont apparus au niveau des productions de biens d'équipement.

Cette thèse, M. Fourcade l'a faite sienne lorsqu'il nous a proposé sa loi de finances rectificative de juillet dernier qui comportait un important prélèvement supplémentaire sur les bénéfices des sociétés et la suspension provisoire du système des investissements accélérés.

Le budget de 1975 n'ajoute rien sur ce terrain mais outre que les effets du collectif se prolongeront l'an prochain, nous trouvons, dans « l'environnement » juridique de la loi de finances, ce fruit exemplaire de cerveaux technocratiques qui a reçu la dénomination de « prélèvement conjoncturel destiné à prévenir les comportements inflationnistes des entreprises » et qui aurait fort bien pu figurer dans la loi de finances. En frappant les marges excessives, celles qui, toutes choses égales par ailleurs, croissent d'une année sur l'autre plus vite que la production intérieure brute évaluée en valeur, le Gouvernement compte faire pression sur les deux composantes :

— les profits, source de l'autofinancement (plus que de la rémunération du capital) ;

— et, sans l'expliciter, les salaires, cause à la fois de l'inflation par les coûts et de l'inflation par la demande,

contraignant ainsi les producteurs à faire bénéficier les consommateurs, à leur tour enfin, des gains de productivité des entreprises.

Cette explication de l'inflation est, on s'en doute, contestée par la plupart des chefs d'entreprise et les conséquences qu'en tire le Gouvernement sur le plan de l'action administrative sont violemment critiquée par les victimes.

Mais à la vérité les mesures prises ou envisagées sont encore bien tempérées : sans être devenue un pétard mouillé dans sa version finale, la « serisette » n'est plus l'arme absolue que l'on brandissait en juin dernier et qui devait remplacer et le contrôle des prix et l'encadrement du crédit.

L'explication sociologique de l'inflation est moins récente que l'on pourrait le penser mais elle s'est précisée et affinée avec le temps. Déjà en 1948, l'économiste anglais Slichter avait pressenti que « l'inflation est un problème politique et, à un moindre degré, un problème administratif beaucoup plus qu'un problème économique ». En 1950, François Perroux écrivait : « l'inflation est liée à la lutte entre les détenteurs du pouvoir d'achat pour le partage d'un produit réel insuffisant pour les satisfaire tous ». Et si l'Association des grandes entreprises françaises (A. G. R. E. F.) a estimé dans un rapport sur les effets de l'inflation que celle-ci « a un effet dissolvant sur le corps social dont elle fait éclater le consensus », il a paru tentant d'y ajouter : et réciproquement. La disparition du consensus social transforme la vie en commun, pour parler vulgairement, en une foire d'empoigne, exacerbée d'ailleurs par un environnement publicitaire obsédant.

Parmi les causes de cette dissolution de la cohésion sociale, outre l'affaiblissement du pouvoir politique, figure une prise de conscience plus claire de l'inégalité sociale et le refus de l'admettre. On sait désormais que la société française est une des plus inégalitaires du monde industriel mais ainsi que le notait Stanley Hoffmann, professeur de science politique à Harvard et l'un des meilleurs connaisseurs de la vie française, on n'a jusqu'alors pris que « des mesures propres à humaniser la pauvreté, à améliorer le sort des plus défavorisés plutôt qu'à réduire les causes d'une inégalité qui tient à la fois au legs de la société bloquée d'avant-guerre et à la politique d'industrialisation poursuivie sous la V^e République ».

C'est exactement ce que l'on a trouvé dans les budgets passés et c'est encore ce que l'on va trouver dans la présente loi de finances, peut-être même à une dose plus faible qu'à l'habitude : les retouches en matière d'impôt sur le revenu au bénéfice des personnes âgées et des très petits salariés, un allègement de la T. V. A. au bénéfice des campeurs et le relèvement de la taxation des véhicules de tourisme appartenant aux sociétés ne constituent pas une réforme fiscale s'insérant dans le projet d'une société plus égalitaire. Il en va de même de la mise à jour d'aides existantes : le minimum vieillesse qui sera porté à 20 F par jour conformément aux engagements du Président lors de sa campagne, les rentes viagères, les prestations familiales.

Toutefois, il est équitable de signaler trois mesures qui, par certains côtés, présentent un caractère quasi révolutionnaire dans un ensemble sans originalité :

1. Une mesure que l'Assemblée a d'ailleurs sérieusement amendée, la disparition du quotient familial pour les enfants de plus de dix-huit ans, mesure que, quoi qu'on puisse dire pour rassurer certains, préfigure le remplacement prochain du quotient familial par des déductions forfaitaires pour personnes à charge. Le Conseil des impôts, dans son rapport de l'été dernier, avait largement mis l'accent sur les inégalités engendrées par un système que l'on ne retrouve pas dans la plupart des législations fiscales étrangères.

2. Le financement des mesures d'accompagnement du projet de loi sur l'interruption de grossesse et de la contraception.

3. Une première étape de la généralisation de la Sécurité sociale à tous les Français qui n'en bénéficient pas encore, jeunes à la recherche d'un premier emploi, conjoints des détenus, femmes divorcées, femmes de militaires du contingent.

L'opportunité de la mesure dans les cas 1 et 2, son financement dans le cas 3 vont, à coup sûr, animer les débats à venir, mais leur somme laissera sur sa faim celui qui aura cru trouver dans le budget de 1975 l'amorce nette d'une politique avancée de justice sociale.

C'est ainsi qu'il n'est pas touché aux taux de la T.V.A., au motif que les baisser n'aboutirait, dans la conjoncture présente, qu'à dériver le pouvoir d'achat supplémentaire ainsi dégagé vers d'autres consommations et à gonfler la demande. Décidément, la fatalité sous toutes ses formes, économique, monétaire, budgétaire... retarde, chaque année, notre alignement sur nos partenaires européens et se trouve différé une fois encore le rééquilibrage souhaité de tous côtés, à l'intérieur de nos recettes fiscales, des impôts directs et des impôts indirects.

C'est ainsi qu'il est fait silence sur un formidable impôt occulte sur le capital, celui que prélève l'inflation sur les capitaux épargnés et placés dans des comptes et dont le rendement, compte tenu du taux annuel de la dégradation monétaire, serait du même ordre que celui de l'impôt sur le revenu. Impôt d'autant plus injuste qu'il frappe les épargnes modestes alors que les grosses fortunes trouvent toujours un abri en s'investissant dans la pierre, la terre, les métaux précieux ou les œuvres d'art. L'indexation de l'épargne est un problème désormais porté sur la place publique et il faudra

bien en débattre dans la clarté, même si l'on est réservé sur son principe et si une légère retouche est apportée à la rémunération nominale de l'épargne.

C'est ainsi que la réforme projetée de la Sécurité sociale et plus précisément de son financement ne laisse pas d'inquiéter les salariés affiliés au régime général, malgré l'appât du reversement d'un impôt d'Etat dont on ne sait si l'affectation sera définitive ni si le flux croîtra comme les dépenses de santé : ces salariés, déjà contribuables quasi-intégraux et pour qui les cotisations de Sécurité sociale s'analysent en un impôt *dégressif* sur le revenu, redoutent d'avoir à supporter de nouvelles charges indues.

L'information s'améliore sur tous ces problèmes dont la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive ; les partis, les syndicats, la presse et surtout la télévision jouent, là, un rôle notable. Aussi, des situations acceptées de longue date deviennent-elles un jour intolérables et il faut y porter remède sous peine d'ajouter à la dégradation du consensus social : ce n'est pas le budget qui nous est soumis qui contient les réponses appropriées.

En bref, on peut dire de lui qu'en matière d'inflation, s'il n'aggrave rien, il ne résoud rien.

Il est neutre. Peut-être cela dépendra-t-il de son exécution et nous en jugerons, trop tard hélas, lors de l'examen de la loi de règlement correspondante.

CHAPITRE II

LE BUDGET, MOTEUR D'UN REDEPLOIEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE FRANÇAISE

Le budget économique pour 1975 prévoit une croissance de la production intérieure brute (en volume) de 4,2 %. Si tel devait être le cas, l'emploi des hommes serait à peu près préservé à condition de jouer légèrement sur les flux d'entrée et de sortie dans la vie active et, pourquoi ne pas le dire, sur le volant de l'émigration. Le budget que nous examinons est d'ailleurs cohérent avec une telle hypothèse ; il constate la baisse de cadence et il y participe puisque toute politique qui se veut déflationniste doit admettre une détente sur l'emploi, sinon du chômage.

A pareille époque il y a un an, l'estimation de croissance était de + 5,5 % pour 1974 ; en septembre dernier, elle était révisée et abaissée à 4,7 % : entre-temps était survenue la crise pétrolière qui commence seulement à faire sentir ses effets sur le niveau de l'activité dans certains secteurs, l'automobile bien évidemment, mais aussi le textile, les travaux publics et le bâtiment. L'hypothèse retenue pour l'année à venir admet donc une certaine décélération du rythme de la croissance d'ailleurs nécessaire pour contenir la surchauffe mais n'envisage aucune chute brutale. La crise est exclue d'un horizon rapproché.

Et pourtant, tout peut arriver demain.

Parce que l'inflation s'accélère. C'est le professeur autrichien von Hayek, nouveau prix Nobel de sciences économiques qui déclare : « Toutes les grandes crises ont été précédées par l'inflation, laquelle conduit tôt ou tard à l'effondrement ».

Parce que s'agissant d'effondrement, il n'est pas exclu que la crise pétrolière nous ait placés aujourd'hui au début d'un long cycle dépressif dont le mécanisme serait le suivant : les pays producteurs de pétrole prélèvent désormais chaque année un supplément de 60 à 65 milliards de dollars sur les économies industrielles de l'Occident ; ils ont la possibilité d'en utiliser 10 à 20 pour des

achats à l'extérieur, mais pas plus ; reste donc une masse d'une quarantaine de milliards qui ira grossir les capitaux flottants en transitant pour les trois-quarts dans les banques américaines, renforçant au passage l'hégémonie financière des Etats-Unis. En l'absence de tout recyclage automatique de ces capitaux et de leur « transformation » du court au long terme par une autorité monétaire supranationale, on aboutira à la stérilisation de sommes considérables soustraites à la consommation et à l'investissement, et dans les pays d'Europe occidentale plus précisément. N'y aurait-il pas là l'amorce d'une spirale déflationniste dont l'existence pourrait se révéler subitement, du jour au lendemain, comme prit naissance la grande dépression de 1929 ? La chute prolongée des valeurs boursières, quelques craquements d'établissements financiers, 65 000 salariés du premier constructeur européen d'automobiles mis au chômage partiel constituent autant d'indices annonciateurs de difficultés. Sans compter que des politiques de sauve-qui-peut étroitement nationalistes peuvent accélérer l'évolution du mal par le rétrécissement des courants d'échanges de biens et services.

Nous n'en sommes peut-être pas encore à la crise, mais des précautions doivent être prises et la dépense publique en particulier constitue l'instrument privilégié d'une politique conjoncturelle par son effet de masse ou par son effet de sélection.

A. — L'effet de masse.

L'effet de masse du budget se lit dans les dotations et leurs combinaisons possibles.

Par les multiples canaux des « moyens des services » et des « subventions », du pouvoir d'achat sera lancé directement sur le marché sous forme de traitements, de pensions ou d'aides. Mais, mis à part l'effort important consenti volontairement en faveur des personnes âgées, des usagers de services publics ou des agriculteurs affiliés au B. A. P. S. A., les autorités budgétaires n'ont fait que constater l'effet du dérapage des prix sur la masse salariale servie par l'Etat : chaque fonctionnaire actif ou retraité verra ses ressources croître du montant de la hausse des prix — et en matière de prix à la consommation, la Direction de la Prévision pronostique déjà 10 % — augmenté de 1 à 2 % pour que, toutes choses égales par ailleurs, les agents de l'Etat ne soient pas trop

pénalisés par rapport à ceux du secteur privé et la crise sociale actuelle risque fort d'accélérer le processus. Cette contrainte inéluctable incorporée dans les calculs, l'endiguement des dépenses de fonctionnement, n'a pu être opérée que par une réduction des recrutements additionnels : 21 000 emplois nouveaux contre 37 000 un an auparavant. Mais ce ne sont là que des chiffres provisoires, compte tenu des revendications et promesses en cours.

Les achats effectués par l'Etat et ses satellites constituent la deuxième des modalités de l'effet d'entraînement (ou de freinage) du budget. Là aussi, une contrainte est intervenue, celle de la hausse des produits pétroliers consommés sous forme de carburants, notamment par les Armées, ou de chauffage, malgré les économies « physiques » imposées aux administrations.

A côté des achats de ce type qui figurent aux dépenses de fonctionnement, le budget d'équipement est chaque année attendu avec intérêt par les entrepreneurs parce qu'à partir des programmes, nombre d'entre eux évaluent l'importance des effectifs et des matériels qu'ils devront mettre en œuvre pour faire face à la demande publique.

Cette demande publique d'équipements n'est pas contenue dans le seul budget général mais figure également dans les budgets annexes (P. T. T.) et les comptes spéciaux du Trésor (Fonds routier) que nous approuvons, ainsi que dans les budgets des entreprises nationales qui sont portés à notre connaissance par une annexe à la loi de finances, le rapport annuel du Conseil de direction du F.D.E.S.

Comparé à celui de l'année en cours, l'ensemble des programmes d'équipement pour l'année à venir se présente de la manière suivante :

	1974	1975	VARIATION
	(En milliards de francs.)		
Equipements civils des services publics civils (y compris ceux qui sont financés par emprunt).....	47,6	53,4	+ 12,1 %
Equipements militaires	21,9	24	+ 9,7 %
Programmes d'investissements des entreprises publiques	16,2	19,8	+ 22,1 %
Total	85,7	97,2	+ 13,4 %

L'équipement a été quelque peu affecté par la politique de lutte contre l'inflation, comme il est d'usage chaque fois qu'il est question de contenir les dépenses publiques, puisque le taux de progression des engagements est inférieur à celui du budget général. Mais le pire semble avoir été évité : si l'on admet l'hypothèse des hausses des prix de 7,9 % et de 8 % formulée par les comptes nationaux en ce qui concerne la formation brute de capital fixe des administrations et celle des entreprises, on constate que pour les trois grandes catégories d'investissements, il y aura un certain progrès en volume sur l'année précédente.

Malgré tout, on ne comprend pas que ne figure à ce budget l'arme de réserve que constitue un fonds d'action conjoncturelle, même si tout F.A.C. est générateur d'ambiguïté — on l'incorpore aux dotations non aléatoires pour gonfler les taux de croissance — et d'illusions, les élus locaux en particulier rêvent souvent d'un déblocage miraculeux qui leur permettrait d'obtenir la subvention manquant pour parfaire le financement d'un projet longtemps caressé.

On peut même se demander si l'absence d'un fonds d'action conjoncturelle n'est pas également imputable à ces inconvénients plus irritants que sérieux, car, sur le plan des idées, il n'est pas choquant qu'une masse de projets prêts à être lancés en cas de baisse de régime de l'activité économique figure chaque année au budget et que son montant soit par avance approuvé par le Parlement pour permettre, en cas de besoin urgent, leur mise en œuvre immédiate. Les Suédois, puis les Allemands, ont adopté cette politique depuis longtemps déjà. Il est vrai que la pratique qui en a été faite chez nous a pu dérouter l'opinion. Un fonds d'action conjoncturelle a été créé pour la première fois en 1969, non pour ajouter des projets de secours, mais, au contraire, pour geler, d'abord, et annuler, ensuite, des dotations imprudemment votées dans un budget inflationniste. Et, sur les quatre expériences suivantes, il n'y eut jamais que deux déblocages partiels.

Quoi qu'il en soit, si la hausse des prix, en dépassant très largement les 8 % prévus pour 1975, devait rogner par trop les programmes dans leur consistance physique, si des poches de chômage devaient se constituer dans des secteurs où l'État peut être d'un secours certain, nous pensons notamment au domaine du bâtiment et des travaux publics, alors nous serions en droit de regretter qu'une sécurité supplémentaire n'ait pas été prise sous la forme

d'un fonds d'action conjoncturelle. Il en existait un dans la loi de finances pour 1974 parce que, déjà, on redoutait une chute de tension ; il est possible que celle-ci survienne lors de l'exercice suivant et, surtout, qu'elle soit brutale.

B. — L'effet d'orientation.

Crise ou pas, ce « new deal » à l'échelle mondiale qu'a provoqué le renchérissement du prix des produits pétroliers a profondément modifié la hiérarchie des urgences nationales. Le budget d'équipement de 1975 ne peut plus être l'homothétique de celui de 1974, à quelques légères retouches près. Puisqu'il y a eu rupture dans le cours de notre histoire économique, de nouveaux choix doivent être opérés.

Les dotations proposées pour 1975 portent très nettement la trace d'un redéploiement de nos efforts et le tableau précédent nous permet de dégager un premier classement des opérations suivant le critère de l'utilité immédiate : les équipements militaires reçoivent à peine plus que le complément que nécessite les hausses de prix pour une correcte exécution « physique » de la loi de programme ; les équipements publics civils sont mieux traités, en moyenne, avec d'importantes modulations internes dont nous reparlerons ; les programmes d'investissements des cellules économiques de base que constituent les sociétés nationales ont été très nettement privilégiés.

La crise de l'énergie est au centre des choix opérés.

Elle requiert la mobilisation de toutes nos possibilités financières. Finies donc les opérations de prestige grosses consommatrices de deniers publics. Celles qui n'étaient qu'à l'état d'ébauche ont été rayées d'un trait de plume : l'opération immobilière des Halles, la voie expresse rive gauche de la Seine, l'Aérotrain La Défense—Cergy-Pontoise. Pour celles qu'en jargon on dénomme les « coups partis », on freine sans stopper, pour des raisons d'emploi : Concorde, le plan calcul, la conquête de l'espace. Avec ce correctif que l'on maintient encore l'opération Beaubourg, le tunnel sous la Manche, la ligne Paris—Lyon à grande vitesse et la fusée Ariane.

La diminution de 10 % environ de la consommation de produits pétroliers permet de présenter un budget des routes et des autoroutes tout juste égal à celui de 1974 en valeur, c'est-à-dire sensiblement minoré en volume, et de réduire de quelque 5 % le budget d'investissement d'Air France. Par contre, tous les substituts de l'automobile reçoivent des moyens renforcés : les transports collectifs urbains ; la S. N. C. F. pour les lignes de la banlieue parisienne ; les métros de Lyon et de Marseille ; les télécommunications dont les dotations, recours à l'emprunt compris, progressent de près d'un quart d'une année sur l'autre.

Mais l'effort le plus spectaculaire est celui qui est consenti en faveur des sources d'énergie de remplacement, qu'il s'agisse de permettre une survie à des sources anciennes que l'on jugeait périmées, telles que les Charbonnages pour lesquels est prévu un volume d'équipement plus important de 15 % que celui de 1974, qu'il s'agisse de promouvoir des sources nouvelles, telle l'énergie nucléaire. Les investissements d'E. D. F. seront en progrès de 41,5 % et l'entreprise a été autorisée, dès mars dernier, à engager la construction de sept centrales nucléaires de 1 000 MW en 1975 : d'où l'inscription d'une dotation en capital de 700 millions de francs au budget des charges communes. Une autorisation d'engagement a été demandée en faveur de l'hydraulique, il n'y en avait pas eu depuis plusieurs années, et, de son côté, la Compagnie nationale du Rhône entamera les travaux relatifs au barrage de Vaugris qui comprend une usine hydro-électrique pouvant fournir en année pleine 330 MW.

Dans le même temps, on assiste à un développement de l'effort de recherche dans le domaine énergétique, mais c'est encore l'atome qui demeure privilégié (+ 15,5 %).

Enfin, les quelques investissements susceptibles de procurer des gains à l'exportation et de contribuer au rééquilibrage de notre balance des paiements se voient reconnaître une priorité : les investissements portuaires (+ 15,5 %) et l'aide à la construction navale (+ 14,3 %) (1).

Le dessin de la nouvelle politique budgétaire est clair et judicieux : mais sous l'empire de la nécessité, pouvait-il d'ailleurs en être autrement ?

(1) Si nous pouvons nous permettre de proposer une économie d'importation, qui, au même titre que les gains à l'exportation, réduirait le déficit de nos comptes extérieurs, nous citerons le papier dont l'administration et les entreprises publicitaires font une consommation abusive.

A ce propos, nous formulerons une observation et un souhait :

a) L'observation concerne le secret qui entoure certaines études : M. Pompidou avait demandé aux autorités du Plan une étude sur les conséquences du renchérissement des prix des naphthes et les mesures propres à parer aux inconvénients éventuels : le travail a été accompli et résumé dans un document dont on ne connaît que la couleur « jonquille » de la chemise, le contenu ayant été soigneusement protégé de toute indiscretion. S'agissant d'une étude faite avec l'argent des contribuables par des hommes de qualité pourvus de moyens perfectionnés et concernant tous les Français, il est très regrettable qu'elle n'ait pas été rendue publique. Et nous ressentons profondément l'absence d'un tel document au moment où nous sommes conduits, comme c'est notre rôle, à porter un jugement sur un véritable budget de reconversion ;

b) Le souhait est relatif à la technique de la planification. Le VI^e Plan est mort avant terme, victime de l'inflation et de la crise pétrolière. Les comptes de la Nation pour 1971, 1972 et 1973 et les budgets économiques pour 1974 et 1975 prouvent surabondamment la dégradation progressive de la situation à partir des quatre indicateurs généraux suivants, les seuls qui ont été chiffrés dans les documents de planification :

— la croissance annuelle de la production intérieure brute : entre + 5,8 et + 6 % ;

— celle de la consommation des ménages : + 5,5 % ;

— celle de l'investissement productif : + 7 % ;

— celle des équipements collectifs : entre + 8 et 19 %.

Evolution en volume des ressources des biens et services de 1971 à 1975.

	1971	1972	1973	1974 prévisions rectifiées.	1975 esquisse.
	(En pourcentage.)				
<i>Ressources.</i>					
Production intérieure brute.	+ 5,6	+ 6	+ 6,1	+ 4,7	+ 4,2
Importations	+ 7,3	+ 16,9	+ 12,9	+ 7,7	+ 6
Total	+ 5,9	+ 7,5	+ 7	+ 5,1	+ 4,5
<i>Emplois.</i>					
Consommation	+ 6,1	+ 5,8	+ 5,5	+ 4,4	+ 3,4
Dont :					
Ménages	+ 6,1	+ 5,8	+ 5,7	+ 4,5	+ 3,5
Administration	+ 4,7	+ 4,7	+ 2,7	+ 2,7	+ 1,9
Formation brute de capital fixe	+ 6,1	+ 7,6	+ 6,7	+ 4,8	+ 2
Dont :					
Entreprises	+ 6,3	+ 8,2	+ 6,6	+ 4,7	+ 4
Ménages	+ 7,3	+ 6,8	+ 7,5	+ 4,8	+ 4,5
Administration	+ 2,8	+ 5,4	+ 6,4	+ 5,5	+ 3,3
Exportations	+ 10,7	+ 12,9	+ 12,2	+ 12,7	+ 10,1
Total	+ 5,9	+ 7,5	+ 7	+ 5,1	+ 4,5

Prévoir cinq ou six ans à l'avance l'évolution d'un pays soumis à tous les vents venus de l'extérieur puisqu'il n'existe pratiquement plus de frontières économiques, constitue un pari trop hasardeux. Sans compter que la perturbation peut naître à l'intérieur de l'hexagone : on l'a bien vu en mai 1968 ; et les signes avant-coureurs d'une agitation pouvant rapidement devenir explosive nous sont dès maintenant apparus.

Aussi estimons-nous que la pratique du Plan glissant serait préférable. Chaque année, quelques objectifs essentiels, car le Plan ne doit pas descendre dans le détail, seraient réexaminés, dans un horizon repoussé d'un an, ce qui permettrait d'intégrer dans le moindre délai les éléments nouveaux et inattendus.

*
* * *

Ainsi, l'incertitude est totale sur ce que sera 1975 au plan économique et financier. Certes, le présent budget porte bien la marque d'une reconversion de l'activité nationale. Mais, s'agissant des montants de dotations, on peut se demander s'il permettrait d'apporter une réponse immédiate à un brutal accident de conjoncture.

CHAPITRE III

LE BUDGET, FACTEUR D'AMÉLIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HOMMES

Les mots ont une vie comme les individus, comme les sociétés. L'extraordinaire fortune de certains néologismes ou de certaines formules nées récemment, traduit l'irruption, dans la routine des préoccupations quotidiennes, d'un besoin nouveau peu ressenti jusqu'alors mais qui acquiert très vite une force irrésistible : ainsi en va-t-il de la « qualité de la vie ».

Il y eut, lors de la dernière élection présidentielle, un candidat « écologiste » de grand talent auquel on ne peut guère reprocher que d'avoir mené une campagne ayant dix ou vingt ans d'avance par le choix des thèmes.

Il y a dans le premier gouvernement du nouveau septennat un Ministre de la Qualité de la vie. Certes, son domaine a été constitué de bric et de broc, par la réunion de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports, du Tourisme : base fort étroite puisque l'amélioration de la vie des hommes ne se limite pas au ramassage des ordures ménagères, à la pratique du ski de fond à Autrans ou à celle de camping à la Grande-Motte. Néanmoins, cette institution a le mérite de porter témoignage d'un fait de civilisation nouveau, d'une exigence nouvelle, qui ne sont pas près de disparaître.

L'on ne peut dire toutefois que les administrations rassemblées dans le nouveau ministère n'aient eu un sort privilégié au moment de la distribution des « enveloppes » budgétaires. Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, par exemple, nous présente un projet médiocre, certainement celui qui a le plus souffert des contraintes de l'austérité, où les crédits d'équipement sont largement distancés par les hausses de prix et où les créations de postes d'enseignant suffiront tout juste à ne pas diminuer le taux d'encadrement des élèves. Le budget de l'Environnement, avec 186 millions, ne représente que 0,084 % du budget général et celui du Tourisme avec 61 millions n'y participe que pour 0,028 %.

A la vérité, on s'est déjà préoccupé de la qualité de la vie, et de longue date, mais l'expression n'existait pas. Et c'est surtout sur les plans social et culturel que l'on a jusqu'alors agi pour rendre meilleure la vie de tous les jours des moins bien lotis de notre société.

En ces matières, la loi de finances de 1975 n'apporte que peu d'innovations. Elle prend le relais de la précédente, accroît les dotations puisque la progression du revenu national permet, comme chaque année, de renforcer les actions traditionnelles et accuse certaines inflexions en privilégiant des groupes sociaux. L'influence d'un Secrétaire d'Etat notamment, qui a troqué ses responsabilités administratives pour les responsabilités politiques dans le même domaine, après le succès retentissant et mérité d'un livre qu'il a consacré aux « exclus », aux marginaux de notre société, est particulièrement sensible à travers les chiffres. Sans compter que les vainqueurs de deux consultations électorales rapprochées ont dû honorer quelques-unes des promesses dont ils avaient été prodigues.

Sous ces influences conjuguées, deux axes se dessinent dans la politique suivie. L'un comporte toutes les actions susceptibles d'adoucir le malheur des individus, l'autre toutes les actions propres à améliorer la vie en groupe.

A. — Les actions en faveur des individus.

Dans un monde de plus en plus dur aux faibles, où les structures traditionnelles et protectrices ont volé en éclats, un double besoin est ressenti par les individus : celui d'un milieu plus sécurisant, celui d'un milieu moins inhumain.

La *sécurité*, c'est d'abord *un minimum garanti de ressources*. Avec le S. M. I. G. puis le S. M. I. C., les salariés, grâce à l'action syndicale, ont obtenu cette garantie. Il en va de même depuis 1956 en ce qui concerne ceux qui ont cessé d'être actifs à cause de leur âge, les personnes âgées, et ceux qui n'ont jamais pu l'être pour des raisons physiques, les handicapés de toutes sortes, puisque la collectivité nationale leur apporte un concours financier minimal par le jeu un peu complexe (mais que l'on va simplifier) de diverses allocations : à cette différence près que les intéressés ne bénéficient d'aucune indexation de droit. Le problème pour eux a été d'obtenir

une compensation de la dégradation monétaire, d'une part, et, d'autre part, de bénéficier quelque peu de l'enrichissement national. On se souvient que durant des années, malgré les conclusions de la commission Laroque, les réajustements annuels leur avaient été chichement mesurés. Une saison électorale anormalement prolongée a fort heureusement débloqué le système au cours des deux dernières années, car le troisième âge constitue une réserve de suffrages non négligeable. Déjà le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet dernier, le montant annuel du minimum perçu par un célibataire a été porté de 4 800 à 6 300 F, ce qui représente une augmentation de près du tiers. Les dotations inscrites au budget de 1975 permettront de porter ce minimum à 20 F par jour (+ 15,9 %) dès le printemps prochain.

Au total, si l'on ajoute l'opération annuelle de revalorisation des rentes viagères, ces garanties de ressources coûteront 7,2 milliards de francs à l'Etat et aux divers régimes de Sécurité sociale et, sur cette somme, la part de l'Etat se chiffrera à 3,8 milliards.

Dans une période d'incertitude économique, *les problèmes de l'emploi* prennent soudain une acuité douloureuse : l'assurance de retrouver un poste de travail, sinon de conserver le sien, la garantie d'un minimum de ressources durant la période de non-emploi, telles sont les préoccupations quotidiennes des travailleurs. Pour l'instant, la réponse budgétaire à cette double exigence de sécurité constitue :

a) En une provision de 93 millions de francs pour de nouvelles majorations des aides publiques au chômage, lesquelles ont été relevées de 12,4 % en janvier dernier cependant que les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide au chômage étaient relevés de plus de 30 % ;

b) En un renforcement très sensible, plus d'un quart, des dotations consacrées à la formation professionnelle, lesquelles passent de 2 195 à 2 751 millions de francs permettant ainsi à la Formation professionnelle accélérée d'accueillir 2 000 stagiaires supplémentaires, au Fonds national de l'emploi d'augmenter d'un quart le nombre de ses sections homogènes de formation, de doubler les crédits destinés à l'apprentissage et d'améliorer les rémunérations des stagiaires.

De plus, l'accord récent intervenu entre le patronat et les syndicats ouvriers aux termes duquel une année de salaire sera accordée à tout travailleur licencié pour des raisons économiques, indépendamment d'ailleurs des indemnités d'usage, devrait néces-

siter des aménagements de crédits où se concrétise l'idée formulée par le Ministre de l'Education d'appliquer aux auxiliaires de son département les clauses de cet accord.

La sécurité, c'est également la possibilité d'*obtenir la couverture d'un régime social pour 2 % d'exclus*, population composée de femmes, épouses de militaires du contingent, épouses de détenus, divorcées, veuves et aussi de tous les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Ces mesures de généralisation de la Sécurité sociale à tous les Français s'accompagnent d'un plan quinquennal d'octroi à tous d'un minimum de prestations dans le cadre d'une compensation démographique entre les divers régimes. Pour ce faire, le budget de 1975 comporte, certes, le versement au régime général de 4 002 millions de ressources fiscales, mais également une économie presque équivalente de 3 954 millions, ce qui ramène à un chiffre fort modeste la contribution de l'Etat à la réforme.

La sécurité enfin, pour le couple, c'est la possibilité de *pouvoir organiser la croissance de sa famille* au mieux de ses vœux et de ses possibilités, de planifier les naissances, d'en choisir le nombre et l'espacement. L'idée n'est pas neuve, mais ce n'est que récemment que les Pouvoirs publics ont accepté de subventionner les consultations d'orthogénie. Le projet de loi de finances va plus loin puisque figurent 30 millions de crédits, au titre du budget de l'Etat et au titre du B.A.P.S.A., pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du projet de loi sur l'interruption de grossesse et la contraception.

Le *besoin d'humanité* qui double le besoin de sécurité, il est ressenti aussi bien par ceux qui ont besoin de contacts que par ceux qui ont besoin d'isolement, par ceux qui redoutent la solitude que par ceux qui exècrent la promiscuité.

Regrouper dans un même lieu, pour un temps limité, des existences atomisées par la dispersion des familles, tel est l'objet des clubs et foyers. La création de telles institutions est du ressort des cellules de base que sont les collectivités locales ou les associations, mais l'Etat se doit de fournir un concours financier pour des raisons de solidarité nationale : des subventions d'équipement pour les maisons de jeunes et de la culture, pour les clubs de prévention, pour les foyers de personnes âgées ou de jeunes travailleurs, pour des restaurants communautaires, pour des maisons familiales ; la prise en charge d'une partie de la rémunération des animateurs et l'octroi de subventions de fonctionnement. Les dota-

tions affectées à ces actions dans le budget de 1975 progressent plutôt un peu plus vite que la moyenne, mais il est une forme de socialisation qui se trouve privilégiée, celle des jeunes enfants dans les crèches et les écoles maternelles : au budget de la Santé, il semble qu'on ait à cœur de réaliser le programme de Provins ; à celui de l'Education, la présence d'un enseignant à la barre se traduit par un effort exceptionnel en matière de recrutement (1 350 emplois) et de construction (2 290 classes pour la prochaine rentrée).

Privilégiées aussi sont les actions qui visent, dans un souci de dignité, à permettre au malade de s'isoler dans sa souffrance et au vieillard d'échapper à l'asile et l'on ne peut que se féliciter d'apprendre que ni le programme d'humanisation des hôpitaux, ni le programme finalisé tendant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, n'aient été entamés par la politique d'austérité. Pour bien marquer sa volonté, le Gouvernement a créé un chapitre nouveau au budget d'équipement de la Santé pour recevoir les crédits qui serviront à la suppression des salles communes et, plus généralement, à l'amélioration de l'accueil, qui exige également un effort dans les relations entre soignants et malades, dans les établissements de soins : 235 millions (dont 128 seront affectés aux maisons recevant des personnes âgées) qui permettront de rénover 25 000 lits pour la seule année 1975, alors que de 1971 à 1974 on n'en a « humanisé » que 20 000. De même, la création de centres de jour et le développement de l'aide ménagère ont nécessité l'inscription de 62 millions en crédits d'équipement et 14 millions en crédits de fonctionnement.

Ainsi, les « exclus » de notre société le seront-ils un peu moins : l'intention est très nette et les conséquences financières en ont été généralement tirées. Il n'est pas jusqu'aux détenus qui n'aient droit à la sollicitude officielle.

Mais le tableau n'est pas sans ombres. Nous en citerons trois :

— Les travailleurs immigrés n'ont pas eu ce que comptait obtenir pour eux M. Postel-Vinay, lequel a préféré renoncer à son poste de Secrétaire d'Etat plutôt qu'à ses idées.

— Les jeunes ménages qui cherchent un appartement à louer, puisque, compte tenu de la spéculation effrénée sur le sol et sur la pierre ainsi que de la flambée des taux d'intérêt et de l'encadrement du crédit, il leur est interdit d'acheter, seront désagréablement surpris d'apprendre que le programme des H. L. M. mis à

leur disposition est inférieur de 3 000 unités à celui de 1974 et ce, malgré une progression de plus d'un tiers de la subvention de l'Etat à la Caisse.

— Les vieux ménages chassés par les promoteurs des vieux quartiers en voie de rénovation continueront à prendre le chemin de l'exil dans les lointaines banlieues puisqu'il ne semble pas qu'on se soit encore préoccupé de leur sort.

B. — Les actions en faveur des groupes sociaux.

L'urbanisation dont ces vieillards sont les victimes est le fait majeur de notre temps, la concentration des activités en étant la cause. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, elle s'est faite dans l'anarchie, mais à un rythme modéré, donc tolérable. Depuis, le mouvement s'est accéléré sous l'effet d'une croissance ininterrompue qui a créé des appels de main-d'œuvre dans l'industrie et le secteur tertiaire pendant que l'irruption de la notion de rentabilité, jusqu'alors inconnue dans l'économie rurale, aggravait encore la fuite des hommes de la campagne vers les villes, ce qui peut devenir dramatique en cas de troubles météorologiques ou sociaux.

On ne peut dire que les gouvernements successifs ont, malgré beaucoup de tentatives, parfaitement maîtrisé les flux migratoires et organisé les structures d'accueil. Mais le système s'améliore chaque année et le budget de 1975, qui couvre la dernière année du VI^e Plan, apporte sa contribution.

Maîtriser les flux, cela peut aussi signifier les ralentir sinon les tarir. Pour la première fois depuis des années, le budget n'est pas rempli de la fermeture de nombreuses classes rurales ou de modestes recettes postales : ce qui signifie que l'on abandonne une politique d'implantation des services publics en fonction de leurs seuls coûts et de leurs seuls rendements parce que l'on s'est aperçu que le départ d'administrations des petites localités ne faisait qu'accélérer la désertification du territoire. Le Ministre de l'Intérieur, en demandant aux préfets de faire preuve de la plus grande prudence en matière de suppressions, a répondu en cela aux vœux formulés depuis longtemps par les élus de province.

Dériver vers les villes moyennes, Angoulême ou Rodez par exemple, une part de la sollicitude des pouvoirs publics responsables de l'urbanisme après avoir réservé l'aide de l'Etat à ce gouffre national que constitue la région parisienne, puis aux très

grandes villes honorées du titre de « métropole d'équilibre » (sous-entendu : à Paris), ce comportement nouveau part de la constatation que les grandes cités sont à la fois inhumaines pour leurs habitants et onéreuses pour la collectivité, génératrices de tensions sociales qui plus est et que les villes dont la population se situe dans la fourchette 20 - 100 000 âmes, constituent une chance unique pour modeler un mode de vie urbain différent et meilleur.

En 1975, c'est une autorisation de programme de 66 millions qui y sera consacrée pour la seconde fois dans un budget.

Les villes nouvelles dont certaines commencent à se demander si leur création est bien opportune, du moment qu'elles ont atteint le point de non-retour, ne seront pas négligées et les dotations consacrées à leurs infrastructures, que l'on retrouve au budget de l'Équipement et à celui des Charges communes, accusent des progressions comprises entre 18 et 35 % : c'est-à-dire beaucoup plus que la moyenne.

Par contre, les finances de l'État paraissent s'essouffler en matière d'action foncière et, les espaces verts mis à part il est vrai (+ 14,3 %), c'est une déflation de crédits que l'on constate, comme si la puissance publique capitulait devant la spéculation. De même, les terrains aménagés se rempliront plus lentement de constructions neuves puisque le programme annuel des logements aidés est ramené de 423 000 à 405 395 unités : preuve que le financement de la construction est toujours tenu pour inflationniste par la Rue de Rivoli.

Maîtriser les flux, ce devrait être aussi organiser ceux qui concernent les activités : problème beaucoup plus difficile à résoudre en économie libérale, sinon insoluble. L'aménagement du territoire, à voir la compétition qu'il suscite entre certains ministres pour qu'il entre dans leur portefeuille et compte tenu de la modicité de ses dotations, paraît suspect à ce double titre : s'il y a trop peu d'argent à distribuer pour qu'il ait une efficacité économique, il y en a peut-être assez pour qu'il ait une efficacité politique. Signalons cependant qu'au budget des Charges communes, le crédit pour primes pour conversion ou décentralisation d'entreprises industrielles et commerciales passera de 400 à 450 millions de francs et qu'au F. D. E. S. la dotation pour prêts de même objet s'élèvera de 875 à 1 300 millions.

La qualité de la vie est fonction, outre du cadre de vie, de la qualité des *équipements collectifs* qu'il comporte : infrastructure des transports, équipements culturels, investissements sanitaires et sociaux.

Le VI^e Plan s'achevant en 1975, l'occasion nous est donnée de porter une appréciation sur la manière dont il aura été exécuté dans ces secteurs, après avoir constaté dans quelle mesure le programme prévu pour 1975 a été victime de la présente cure de désinflation ou, au contraire, a bénéficié de la promotion de la qualité de la vie.

Le budget de 1975 : de la politique de limitation des dépenses publiques auront pâti tous les équipements à vocation culturelle. Les budgets de travaux des départements ministériels suivants sont en baisse en francs courants : Culture (— 7,5 %), Education (— 4,5 %), Universités (— 6,9 %), Jeunesse et Sports (— 0,6 %). Si *grosso modo*, on ajoute à ces taux les 7,9 % d'augmentation prévue des prix, avec beaucoup d'optimisme d'ailleurs, dans les hypothèses économiques, le recul en consistance physique se situe dans la fourchette 8,5 - 15,4 %, ce qui est très important.

A l'inverse, trois types d'équipements auront été promus, l'un par nécessité, les deux autres pour des préoccupations sociales. D'une part, la crise pétrolière arrive à point pour une relance des transports collectifs urbains : 37 % d'autorisations de programme en plus mais avec une concentration sur trois métropoles seulement, Paris, Lyon et Marseille.

D'autre part, certains équipements sociaux au bénéfice des familles (+ 89,4 %), des personnes âgées (+ 85,6 %), des handicapés adultes (+ 29,4 %) et tous les équipements sanitaires (+ 29,8 %) ont échappé aux rigueurs du Ministère des Finances.

Le VI^e Plan : les autorisations de programme ouvertes pendant les cinq années du VI^e Plan doivent être calculées en francs constants pour permettre une comparaison valable entre objectifs et résultats. C'est ce que nous avons fait dans le tableau ci-après.

Contribution de l'Etat à la réalisation des programmes d'équipements publics.

(Autorisations de programme en millions de francs.)

CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES de l'Etat (budget général et budgets annexes).	DOTATIONS prévues pour le VI ^e Plan (en francs 1970).		1971 (francs 1970).	1972 (francs 1970).	1973 (francs 1970).	1974 (francs 1970).	1975 (francs 1970).	TOTAL des dotations 1971-1975 (francs 1970) (3+4+5 +6+8).	POUR- CENTAGE réalisations hypothèse 9 % F B C F.	POUR- CENTAGE réalisations hypothèse basse.
	1	2	3	4	5	6	8	9	12	13
Education et formation.....	19 150	18 800	3 350,9	3 587,6	3 376,4	3 139,0	2 764,2	16 218,1	84,0	86,3
Dont : formation professionnelle.	2 000	1 700	166,3	229,9	223,8	261,6	220,0	1 103,7	55,2	64,9
Action sociale	1 800	1 600	214,7	197,9	241,3	305,1	324,7	1 283,7	71,3	80,2
Dont : équipement relevant du Ministère :										
De la Santé.....	1 250	1 100	149,4	159,1	179,1	231,2	236,8	955,5	76,4	86,9
De la Justice.....	550	500	65,4	38,8	62,2	73,8	87,9	328,2	59,7	65,6
Santé	3 600	3 100	409,7	526,6	713,4	630,3	720,1	3 000,0	83,3	96,8
Activités sportives et socio-éducatives.	2 500	2 250	326,1	393,5	370,5	399,0	350,1	1 839,1	73,6	81,7
Affaires culturelles	2 000	1 700	219,7	273,2	335,0	332,5	308,3	1 468,6	73,4	86,4
Développement urbain	19 050	17 850	2 900,8	3 094,9	3 124,0	3 215,7	3 265,9	15 601,3	81,9	87,4
Développement rural	9 800	9 300	1 697,9	1 816,9	1 859,1	1 715,2	1 633,6	8 722,6	89,0	93,8
Transports	15 250	14 300	1 986,9	2 513,3	2 759,6	2 700,9	2 806,9	12 767,6	83,7	89,3
Recherche	21 400	19 500	3 251,2	3 576,8	3 561,8	3 383,8	3 459,2	17 232,7	80,5	88,4
Dont : recherche hors finance- ment de production C. E. A...	19 500	17 600	2 937,1	3 301,9	3 353,2	3 227,7	3 323,2	16 143,2	82,8	91,7
D. O. M.....	2 900	2 700	356,7	413,7	421,2	423,2	492,5	2 107,4	72,7	78,1
T. O. M.....	920	850	106,4	136,9	143,8	133,2	134,5	654,7	71,2	77,0
Télécommunications	28 400	27 300	3 514,6	4 373,6	5 308,4	6 279,5	8 766,3	28 242,3	99,4	103,5
Postes	2 640	2 340	298,7	416,5	471,9	579,2	675,6	2 441,9	92,5	104,4
Total autorisations de pro- gramme ventilées	129 410	121 590	18 634,3	21 321,4	22 686,3	23 236,4	25 701,7	111 580,1	»	»
Autorisations de programme non ven- tilées :										»
Environnement	»	»	24,2	72,8	86,5	94,3	101,9	379,7	»	»
F. I. A. T. et rénovation rurale..	»	»	»	»	»	270,5	273,4	543,9	»	»
Total général	129 410	121 590	18 658,5	21 394,2	22 772,8	23 601,2	26 077,0	112 503,7	(1) 86,9	(1) 92,0

(1) Compte tenu des suppléments d'emprunts, les pourcentages de réalisation sont respectivement de 90,4 % et de 96,3 %.

On est quelque peu surpris, à la lecture de ce tableau, de constater que l'exécution du VI^e Plan, effectuée en pleine tempête inflationniste, n'aura pas abouti à un naufrage ! Certes, le bateau n'a pas été épargné, mais il arrive au port sans trop de dommages car, dans l'hypothèse la plus ambitieuse, un taux de réalisation de 86,9 % ce n'est pas si mal et, dans l'hypothèse la plus modeste, en comprenant les fonds d'emprunts, 96,3 % c'est presque la réussite totale.

Les télécommunications, la poste elle-même (mais le programme était peut-être trop court !) ont fait l'objet d'un effort soutenu. La santé également, mais dans la deuxième moitié du parcours avec un rattrapage important au cours des derniers budgets, le développement rural où l'évolution est inverse et le développement urbain où le rythme est continu.

En queue de peloton : la formation professionnelle et les équipements de prévention sociale du Ministère de la Justice, où la moitié de la norme aura tout juste été dépassée : l'efficacité économique dans le premier cas, la paix publique dans le second et des hommes bien réels dans les deux auront à pâtir de ces retards peu justifiés.

Au milieu figure l'ensemble des équipements de culture, avec un retard accusé pour les beaux-arts et les activités physiques qui auront tout juste accompli les trois-quarts du chemin.

CONCLUSION

Au terme de cet examen critique de la loi de finances, quels enseignements peut-on tirer ?

— sur le plan *monétaire*, le budget n'est certes pas inflationniste mais pas non plus déflationniste ; il est neutre (avec des réserves quant à son exécution). Il n'aura pas servi de remède dans la cure de désinflation qui est imposée au pays : c'est l'encadrement du crédit qui lui a été préféré ;

— sur le plan *économique*, confronté à la crise pétrolière, il organise et accompagne un début de redéploiement des activités nationales sans toutefois prévoir la parade en cas de chute brutale de tension ;

— sur le plan *social*, il est essentiellement le budget du troisième âge et, accessoirement, celui des marginaux de notre société ;

— enfin, en matière de *répartition des charges*, malgré les quelques légères retouches habituelles en cette saison, il maintient en droit le *statu quo*, figeant les handicaps fiscaux aussi bien que les privilèges, tandis que dans les faits l'inflation agit sur les épargnes comme un formidable impôt sur le capital.

Tels sont, à notre avis, les grands traits de ce projet de loi de finances qui apporte des réponses encore insuffisantes aux véritables fléaux qui menacent aujourd'hui et menaceront sans doute demain notre vie de tous les jours et la cohésion de notre société, l'hyperinflation à coup sûr et la crise économique peut-être.